

CONTROLE SANITAIRE OSTRÉICOLE

*/*TABLEAU DE L'OSTRÉICULTURE FRANÇAISE ...

(Suite et fin) ¹

par

GUSTAVE HINARD ET LOUIS LAMBERT
Inspecteur Général Inspecteur Principal
du contrôle sanitaire des établissements coquilliers

... TROISIÈME PARTIE

LES RESSOURCES NATURELLES ET LES EXPLOITATIONS /

par LOUIS LAMBERT, Dr. Ph.,

/ Avant d'aborder l'étude de la répartition, sur les côtes françaises, des gisements d'huîtres et des exploitations huîtrières de divers ordres, nous croyons devoir exposer les causes de la prospérité, de l'appauvrissement, trop souvent même, hélas ! du complet et définitif anéantissement desdits gisements.

Ces causes sont multiples. Nous ne saurions prétendre à les énumérer toutes, sans aucune omission. Mais il en est que l'on retrouve presque toujours, isolées ou associées, quel que soit le cas particulier qu'on examine : ce sont celles-là que nous avons essayé de dégager.

Nous promènerons ensuite le lecteur d'un bout à l'autre de notre littoral, nous arrêtant chaque fois qu'il y aura intérêt à le faire pour lui montrer des bancs, des parcs, des établissements ostréicoles. Et chemin faisant, sans entrer dans des détails historiques abondants, nous lui dirons ce qui existait autrefois, ce qui, à notre avis, pourrait revivre ou se créer et ce qui semble plongé dans l'éternel néant. */*

I. — L'ÉVOLUTION DES GISEMENTS HUITRIERS.

1° Huîtres indigènes

Les bancs d'huîtres plates formaient jadis tout le long de nos côtes un cordon presque ininterrompu, seulement brisé par endroits. Cette richesse persista jusqu'au XVIII^e siècle. Sur les côtes où la mer reculait, les bancs étaient envasés ou anéantis ; mais d'autres se formaient aux endroits où la mer avait envahi les terres, tels les bancs de la baie du Mont Saint-Michel.

Tous ces gisements étaient exploités sans aucune restriction. L'ordonnance de 1681, régle-

(1) Voir Revue des Travaux N° 3.

mente la pêche des moules, mais ne s'occupe pas des huîtres. Le jurisconsulte Valin, procureur du roi à l'Amirauté de La Rochelle, dans son « Commentaire sur l'Ordonnance du mois d'août 1681, concernant la Marine » nous en donne la raison : « *les bancs naturels étant inépuisables* ».

En 1726, la Déclaration du Roi qui apporta de nouvelles restrictions à la pêche du poisson, spécifia que la pêche des huîtres continuerait à être faite avec la *dreige* armée de fer « de la même manière et ainsi qu'il s'est pratiqué jusqu'à présent ».

Mais quelques lustres plus tard, les huîtres diminuaient à tel point que de toutes parts les autorités étaient contraintes de s'émouvoir. En 1750, l'Amirauté de Guyenne interdit la pêche des huîtres dans tout le Bassin d'Arcachon pendant trois années. Par ses règlements de 1754 et de 1759 elle prohibe la pêche au râteau et défend toute récolte d'huîtres du 1^{er} avril au 31 octobre.

Le Parlement de Bretagne édicte en 1755 la défense de draguer des huîtres sur les bancs de Tréguier pendant six ans, hors le temps de carême, et d'en exporter sous aucun prétexte par voie d'embarquement. Mais la politique locale a déjà son influence : la place de Saint-Brieuc réussit à faire lever cet arrêt en 1758. Six ans plus tard, l'huître est épuisée. La cour lui accorde six années de repos, puis la pêche recommence sur tous les bancs en tout temps : cinq années de ce régime suffisent à détruire l'huître. Nouvel arrêt, nouvelles défenses ; cette fois les dragues sont déposées à l'hôtel de ville pendant la fermeture de la pêche, du 1^{er} mai au 1^{er} février de chaque année. Les bancs se reforment pour quelques années, puis les déboires recommencent.

Sur tous les points, des restrictions sont édictées, une lutte est entreprise pour la protection des gisements mais sans méthode ni suite. Les bancs s'épuisent, on interdit la pêche ; ils se reforment : on l'autorise. Il faut arriver au début du siècle dernier pour trouver un essai de réglementation générale.

Il est instructif de suivre en détail les vicissitudes d'un de ces gisements. Nous prendrons comme exemple celui de la Baie du Mont Saint-Michel qui est encore aujourd'hui le plus important de tous :

Dans cette baie, en 1744, les bancs sont tellement dégarnis que leur disparition paraît certaine. La guerre navale qui se prolonge jusqu'en 1748 leur permet de se reconstituer. En 1765, nouvelle alarme. Les magistrats de l'Amirauté de Saint-Malo se livrent à une enquête sur les causes du dépérissement. Les matelots de Cancale accusent les bâtiments étrangers de pêcher à n'importe quel endroit et de ne pas respecter les règlements ; les huîtres sont ramenées à terre et aucune, ni grande ni petite, n'est reportée aux lieux de pêche.

Un règlement de l'Amirauté, du 16 août 1766, renferme les dispositions suivantes :

- 1^o La vente des huîtres est interdite de mai à août ;
- 2^o Les pêcheurs ne pourront vendre que par l'entremise des prud'hommes ;
- 3^o On désignera chaque année, les huîtres où la pêche sera autorisée ;
- 4^o Il est défendu de vendre les huîtres de rebut qui seront ramenées après le triage aux lieux de pêche.

A cette époque, la pêche avait lieu du 1^{er} septembre au 1^{er} mai et le nombre des huîtres enlevées chaque année de la baie a été évalué à *cent millions*.

Une grande partie était vendue sur place ou mise dans les « *étalages* » (parcs en mer) en attendant la vente ; le reste était transporté par les bateaux des côtes de Normandie, à Saint-Waast, Courseulles, etc. En 1766, ils en emportent 49.250 milliers ; à peu près autant l'année suivante. En 1768, un bateau anglais vient s'approvisionner dans la baie, il y en a deux l'année suivante, puis quatre ; en 1772, ils sont 55 qui exportent, avec les 169 bateaux normands, 61.500.000 huîtres.

De 59 millions en 1773, le nombre des mollusques exportés passe à 77 millions en 1774 et l'année suivante à 95 millions enlevés par 234 bateaux normands et 104 anglais.

« Ils (les Anglais) paraissaient, dit un auteur du temps, vouloir ruiner la baie et priver la France de cette ressource naturelle ». (1)

En 1776, on s'aperçoit que les bancs s'épuisent et un nouveau règlement de l'Amirauté de Saint-Malo, du 27 juillet, limite l'ouverture de la pêche du 18 octobre au 1^{er} avril.

Cette même année, la Guerre d'Amérique intervient plus efficacement pour réduire l'exploitation des bancs jusqu'en 1783, date de la signature de la paix avec l'Angleterre. Le pillage recommence aussitôt et dès l'année suivante on constate une nouvelle pénurie d'huîtres.

Cette fois, le mal était devenu si grave que le Gouvernement s'émut : « Dans cette baie, dit l'abbé Dicquemare dans son *Portefeuille inédit*, la multiplication des huîtres est si abondante que 25 bateaux de Cancale et 40 des autres côtes, du port de 25 tonneaux, ou ce qui revient au même, 25.000 huîtres moyennes, font la pêche et le commerce dans ce parage.

« On en enlève 108.160.000 par an, plus toutes les espèces de fraudes qui se font : pêcher et vendre aussitôt, puis repêcher, faire des chargements entiers d'huîtres grandes comme l'ongle pour peupler des rades étrangères, ou détruire sans profit pour personne. Ces manœuvres, suggérées par la cupidité, sont si multipliées et si destructibles qu'elles peuvent l'emporter sur la fécondité dans les années où les circonstances ne sont pas aussi favorables que d'ordinaire. C'est ce qui arriva en 1785, où la baie de Cancale n'offrait plus que le quart de son produit ordinaire ; et les prix augmentaient en proportion.

« Les pêcheurs, les parqueurs et les marchands se plaignaient d'un mal qu'ils avaient fait et comme le public y était intéressé, je fus choisi par le gouvernement, en 1786, pour faire avec M. Chardon, Inspecteur Général des Pêches, la vérification des huîtrières, de leur dépérissement, de la cause de cette dépopulation.

« Les vraies causes du déficit étaient les manœuvres de la cupidité et l'insuffisance des lois ».

Les Commissaires nommés par le gouvernement, visitèrent les neuf bancs (Bas de l'eau, Corbière, Vivier Olmont, Moulin, Tourlouroux, Ormeau, Raie et les Huberts) et en constatèrent le mauvais état, *sans y observer la présence d'animaux nuisibles*.

Ils constatèrent aussi que les huîtres chargées de naissain étaient amenées à terre, l'usage étant d'après les marins de « laisser périr ce qui ne peut être vendu ». Le Procureur de l'Amirauté observe que les femmes vendent subrepticement les huîtres trop petites. Il signale aussi les abus de la pêche à pied qui détruit tout, mères et naissain.

Un projet de règlement est élaboré :

« 1^o Maintenir les dates d'ouverture de la pêche ;

« 2^o Conserver l'usage de marquer les bancs à mettre en réserve pendant la pêche, n'admettre que les bateaux enregistrés et numérotés et défendre surtout de sortir si ce n'est avec les prud'hommes ;

« 3^o Etablir une inspection au triage des huîtres et une police exacte pour le rapport sur les bancs ;

« 4^o Créer une inspection pour tout ce qui concerne cette pêche avec deux préposés subalternes ;

« 5^o Payer les frais du remuage du poussier fait sous les yeux du préposé ;

« 6^o Payer les bateaux destinés à rapporter les petites huîtres sur les bancs ou établir un tour de rôle. »

(1) Il s'agissait en réalité de peupler d'huîtres la baie placée entre l'île de Wight et la rivière de Southampton. Tous ces transports furent faits d'ailleurs en pure perte, car le douçain fit périr toutes les huîtres.

Malgré cela, de 1799 à 1811, les bancs ne fournirent en moyenne qu'un million d'huîtres par an.

Par décision du 24 juillet 1816, les coutumes des pêcheurs cancalais sont codifiées et la police de la pêche organisée.

En 1820, Lair décrit ainsi la pêche des huîtres : « La pêche est ouverte dans la baie de Cancale aux dates fixées par l'Administrateur en chef de la Marine à Saint-Servan, ordinairement entre le 15 octobre et le 30 avril et la police faite par un bateau de l'Etat. La drague employée est un grand instrument de fer de 6 pieds de long sur 2 pieds de hauteur, en forme de pelle recourbée derrière laquelle est attaché une espèce de filet fait en bandes de cuir. Ce filet est souvent chargé de pierres. Le bateau entraîne la drague qui ramasse les huîtres au fond de la mer. On peut en

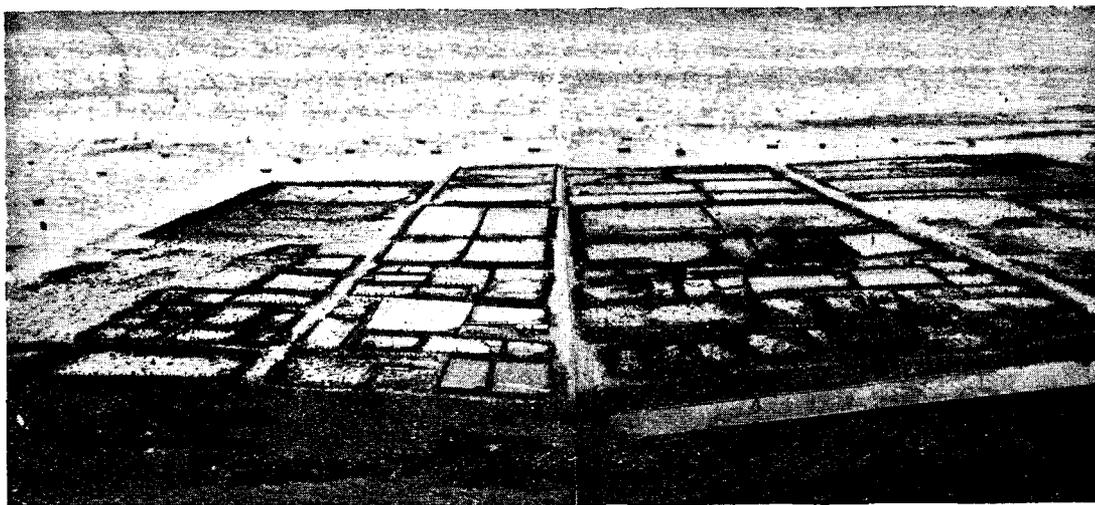


Fig. 1. — Vue d'ensemble des Parcs de Cancale.

Cl. L. LAMBERT

prendre ainsi jusqu'à 1.100 à la fois. Tous les jours, il en débarque un nombre prodigieux à Granville et à Cancale. Au lieu de rejeter à l'eau les petites huîtres, comme on le faisait autrefois, on les conserve avec soin ; elles croissent et deviennent au bout de quelque temps aussi grosses que les autres. Au reste, l'huître qu'on appelle « marchande » doit avoir 2 pouces 1/2 de largeur ».

De nouveau les bancs se repeuplent : de 1811 à 1823, le rendement est de 65 millions et demi ; il monte à 400 millions pendant la période suivante (1823 à 1835), puis à 674 millions de 1835 à 1847 (maximum du siècle, moyenne annuelle de 56 millions pour cette période). Dès lors, il diminue : 395 millions de 1847 à 1859. C'est le 5 février 1858 que Coste décrivait dans son rapport à l'Empereur, l'état des gisements français, « affaiblis de Cancale à Granville, éteints à La Rochelle, Oléron, Rochefort, Marennes ».

La période suivante est marquée par une crise de production terrible : la pêche fut encore de 35 millions 1/2 de 1859 à 1871, mais de 1861 à 1867, il n'y eut aucune caravane. Le poisson manquait également dans la baie et le souvenir de l'immense détresse qui frappa Cancale à cette époque est encore vivant chez beaucoup d'anciens.

La caravane sortit de nouveau pour la première fois en 1868. De 1871 à 1883, le rendement remontait (117.306.000) pour diminuer de nouveau à la suite du terrible hiver de 1879-80, et si les huîtrières de la baie rendirent mieux ensuite (total de 1883 à 1895 : 61 millions) jamais elles ne retrouvèrent leur ancienne fécondité.

En 1900, la pêche était au point mort.

Une bonne année, 1909, fournit à Cancale 16 millions d'huîtres, 3 millions à Granville ; ajoutons un million et demi pour la pêche à pied, nous arrivons au total de 20 millions en chiffres ronds.

De 1914 à 1918 les caravanes rapportèrent 36 millions d'huîtres au total, la pêche à pied 18 millions.

Après la guerre, en 1919, il fut pêché par les Cancalais 20 millions d'huîtres et 4 millions par les Granvillais ; 1920 rapporta 15 millions à Granville et 17 millions $\frac{1}{2}$ à Cancale ; 1921, 25 millions à Cancale, 2 $\frac{1}{2}$ à Granville ; puis ce fut la chute : 1922, 7 millions au total ; 1923, 4 millions ; 1924, un et demi ; 1926, 3 millions ; 1927, 300.000. En 1928, la drague des Corbières rapporte 50.000 huîtres.

Les bancs de la baie du Mont Saint-Michel, il est vrai, avaient été en 1921, comme tous les autres bancs français, fort éprouvés par ce que les ostréiculteurs appellent « la maladie ». Ce désastre fut subit, mais déjà auparavant, sur toutes nos côtes, les bancs huîtriers disparaissaient peu à peu. Nous y reviendrons dans les chapitres suivants.

L'histoire de la baie du Mont Saint-Michel montre clairement que l'abus de la drague autorisé et la fraude si difficile à réprimer sont certainement les causes principales de cet affaiblissement général. Il en est pourtant d'autres qui ont leur importance. L'usage de certains engins de pêche, en particulier le chalut à crevettes, est certainement très préjudiciable aux fonds huîtriers.

Certains bancs sont fort éprouvés par les attaques d'animaux destructeurs : les bigorneaux perceurs, les astéries, les crabes et bien d'autres accusés avec plus ou moins de raison.

Le bigorneau perceur (*Murex erinaceus* L.) est très commun sur les côtes de la Manche et de l'Océan. Il commet sur les bancs et dans les parcs des ravages considérables, perçant les coquilles avec sa trompe garnie de petites dents ; la disparition de plusieurs bancs de Noirmoutier est son œuvre et son action est très nuisible dans la rade de Brest et dans le Morbihan. Pour le détruire, il n'y a qu'un moyen, ramasser à la main ou l'animal lui-même ou ses œufs qui sont très visibles.

L'astérie, ou étoile de mer (*Asteracanthion rubens* L.) exerce surtout ses ravages dans le Morbihan, mais on la trouve partout. Elle ouvre les coquilles de l'huître par une traction continue et projette à l'intérieur son estomac qui digère le corps du mollusque. On la capture à l'aide de fauberts, de balances ou à la main. Quelquefois les astéries sont si nombreuses qu'on peut les ramasser à la pelle.

Des primes sont accordées aux destructeurs de ces animaux.

Le Crabe (*Carcinus moenas* Penn.) broie la coquille des jeunes huîtres ou râpe le bord des valves plus résistantes, ou introduit sa patte par surprise dans l'huître entrebaillée. On le capture au moyen de nasses ou de pièges appâtés avec des débris de poisson ou de seiche.

Certains poissons, les tères et les pagres, en particulier, sont friands d'huîtres.

D'autres animaux sont redoutables parce qu'ils se trouvent avec l'huître en « concurrence vitale » soit qu'ils l'affament en accaparant toute la nourriture, soit qu'ils la privent de ses supports habituels.

Dans la baie du Mont Saint-Michel, les hermelles ont ainsi fait disparaître le banc de la Rage et les anomies ont été accusées d'avoir causé, dans la même baie, l'appauvrissement des bancs vers 1900. La moule envahit de temps à autre les viviers de Marennes-Oléron ; elle contribue à la disparition des gisements de Noirmoutiers. L'huître portugaise, enfin, si elle n'occupe pas les emplacements des bancs de plates en eau profonde, envahit les roches et les couvre de telle sorte que le naissain des huîtres indigènes ne peut plus s'y fixer ou qu'il y est étouffé.

Il y a enfin des phénomènes naturels contre lesquels l'homme est impuissant.

Certaines de nos côtes sont rongées par la mer ; d'autres, au contraire, gagnent sur elle, soit par l'envasement, soit par l'ensablement. De plus, les fonds marins, à proximité des côtes, subissent des modifications qui pour être lentes n'en sont pas moins sensibles. Ainsi, la Loire amène dans la baie de Bourgneuf des alluvions qui ont bien pu contribuer à la disparition des bancs du nord de la baie.

Le froid, la pluie sont très nuisibles au naissain ; aux huîtres mères également : l'hiver de 1789 fit périr, d'après Cochet, 100 millions d'huîtres sur les côtes de Normandie ; les froids de 1870 à 1872 ont accentué la disparition des bancs de La Rochelle ; l'hiver de 1879 décima les gisements de Cancale ; enfin la terrible mortalité de 1920-21 a pu être attribuée, entre autres hypothèses, aux sautes anormales de la température qui, si elles ne tuèrent pas les huîtres mères, empêchèrent toute reproduction, puis, ayant raréfié au maximum le plancton, firent mourir les mères par suite de la misère physiologique due à une alimentation insuffisante. Les mêmes causes ont produit les mêmes effets dans l'Aber Benoit en 1926-27 : les huîtres, absolument saines d'aspect, n'avaient plus la force de tenir leurs valves fermées et semblaient mourir d'inanition.

Quelle que soit la part de chacun de ces agents de destruction dans la raréfaction de nos huîtres indigènes, il est urgent d'enrayer le mal, mieux de tenter la reconstitution des bancs.

Faut-il laisser aux bancs affaiblis un repos complet, les laisser à l'état de nature, pour leur permettre de se refaire ?

Faut-il, au contraire, les draguer pour nettoyer les fonds, supprimer les coques pourries, les parasites de toute espèce ?

Les deux thèses ont leurs partisans également convaincus.

L'un des partis comprend d'abord tous les pêcheurs qui ne voient le salut que dans le *nettoyage*. Il faut remarquer que cette opération a l'avantage de leur procurer des huîtres et qu'en dépit de la surveillance (d'ailleurs très difficile) ce nettoyage est souvent si bien fait qu'il ne reste plus sur le banc ni parasites ni huîtres. Ceci est vrai surtout sur les bancs de peu d'étendue, resserrés dans le lit d'une rivière, comme il s'en trouve beaucoup en Bretagne.

Sur banc non dragué, disent les tenants de ce parti, les huîtres ne tardent pas à être étouffées par les algues, les coquillages, la vase. Il est vrai que cela fut maintes fois observé. Les gisements d'Arcachon, par exemple, furent abandonnés à eux-mêmes pour leur permettre de se reconstituer : ils disparurent complètement. Il est possible dans ce cas de suspecter la fraude ; mais une autre expérience, toute fortuite, échappe à cette suspicion. Voici à quoi nous faisons allusion :

Les bancs de Cancale et ceux de Granville sont séparés par un territoire mixte, désigné sous le nom de « cantonnement ». Celui-ci fut créé pour éviter les collisions trop fréquentes entre les pêcheurs des deux quartiers. La pêche y est interdite, mais les dragues ont une tendance à dépasser les limites administratives. Or, il y a toujours sur les bords du cantonnement beaucoup de belles huîtres, alors qu'au centre on ne trouve que des coquilles vides et quelques « *pieds de cheval* ».

Malheureusement, les exemples de destruction par un dragage inconsidéré donnés par les adversaires de cette théorie sont bien plus nombreux : nous en verrons plusieurs dans les chapitres suivants.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas possible d'appliquer de façon rigide l'un ou l'autre système. La vérité est dans une solution mixte. Quand un banc dépérit, il convient de le draguer pour en nettoyer le fond, supprimer les coques pourries, les parasites animaux et végétaux, enlever enfin tous les éléments nuisibles, mais d'y remettre les huîtres saines (ou des huîtres amenées d'ailleurs) ; en un mot, l'entretenir, mais le fermer à la pêche et surveiller la fraude, bien entendu...

Là intervient une question pécuniaire : il faudra payer les pêcheurs qui passeront leur temps à ce nettoyage. Faute de crédits on les paye trop souvent *en huîtres* ; on leur abandonne, par exemple, une part de leur pêche. Cela revient à faire une drague réduite : moyen très justifiable si le gisement n'est encore qu'affaibli, mais que la logique répudie quand il s'agit d'un banc quasi-éteint et que l'on doit reconstituer.

Ne serait-il pas plus sage d'imposer au début d'une drague un ou plusieurs jours de corvée, de prestation ? Tous les bateaux qui voudraient participer à la caravane de Cancale ou à la drague d'Auray par exemple, devraient *au préalable* aller nettoyer sous la direction des gardes-pêche un banc désigné. Les huîtres recueillies seraient ou rejetées ou amenées à un endroit choisi. Seuls ceux qui auraient fait la corvée participeraient ensuite à la pêche sur les bancs ouverts. Le contrôle serait facile, puisque partout la drague se fait aujourd'hui dans des conditions réglementées.

Cette réglementation, excellente en principe, se heurte dans l'application à des facteurs qui contrarient singulièrement ses effets. Examinons celui qui nous paraît être de beaucoup le plus important.

L'exploitation des bancs naturels classés, leur dragage dépend essentiellement pour chacun d'eux de l'avis d'une commission de visite locale, composée de représentants des professionnels de la pêche et de l'Ostréiculture.

Or, ce résultat est souvent faussé, voici comment :

Cette Commission base son jugement sur le résultat d'un dragage d'essai. Ce dragage est fait soit par un bâtiment garde-pêche, soit par un bateau pêcheur. Dans le premier cas, la rapidité de l'embarcation a souvent pour conséquence qu'on lance des coups de drague trop sommaires, à trop grande distance les uns des autres et assez au hasard, pourvu que ce soit dans l'aire administrativement délimitée. Dans le second cas, on peut faire une constatation curieuse : c'est que la visite donne un résultat négatif ou positif suivant ce que l'on désire obtenir. S'agit-il d'enlever l'autorisation de draguer le banc, le pêcheur qui connaît les « poches » où les huîtres sont rassemblées, a soin d'y faire passer l'engin de pêche et ramène de nombreux sujets. S'il s'agit d'un recensement des ressources et qu'il y ait *intérêt* à ce que le résultat soit pauvre, le pêcheur se garde des poches, il traîne sa drague sur les endroits stériles et... se lamente sur leur stérilité.

Or, la prospection d'un banc huître devrait toujours être conduite avec une méthode rigoureuse et dans la plus stricte impartialité.

Après la visite du banc, les membres de la commission passent au vote. Nul n'étant tenu de justifier le sien et la majorité faisant loi, il arrive que certains avis donnés par les commissions de visite soient non seulement contraires à l'intérêt bien entendu des pêcheurs et des ostréiculteurs, mais encore défient la raison. On vient de le voir à Auray, en 1928, où une décision « emportée » de la sorte remet en question (pour combien d'années ?) le repeuplement de bancs qui étaient en voie de reconstitution — grâce à des crédits alloués par l'Etat, c'est-à-dire à l'argent des contribuables. Etant donnée la situation actuelle des bancs qui exige des mesures d'ensemble, une *politique*, nous estimons que ce système vicieux devrait être remplacé par un autre.

Une Commission *nationale* d'étude serait instituée, commission travaillant dans tous les quartiers maritimes et n'appartenant à aucun d'eux. Pas de gens pouvant avoir un intérêt personnel à l'exploitation ou au repos des bancs. Quelques ostréiculteurs et pêcheurs de chaque quartier, mais à titre *consultatif* pour leur secteur. Cette Commission serait chargée de mettre sur pied un programme qui ne pourrait être modifié ensuite pour des raisons de politique ou de convenance locale (ce qui se produit trop souvent) et qui tendrait à un seul but nettement défini : remettre en état les bancs huître, déterminer les mesures nécessaires à leur conservation et à leur rajeunissement.

Toutes les compétences seraient consultées, tous les avis pourraient être entendus, mais la Commission déciderait en dernier ressort si une zone doit être pendant tant d'années laissée en repos, nettoyée, revivifiée ou exploitée.

Les Commissaires n'auraient en vue que l'intérêt public qui englobe celui des pêcheurs, celui des parqueurs et aussi celui des consommateurs et leur tâche serait assez belle.

2° — Portugaises

Voici une soixantaine d'années, les bancs d'huîtres indigènes disparaissaient sur nos côtes du Sud-Ouest ; l'ostréiculture végétait sur les côtes de la Charente-Inférieure, les parcs de l'île de Ré étaient abandonnés les uns après les autres, quand apparut la Portugaise.

Arrivée jadis dans le Tage sur les coques des navires revenant des Indes, elle n'était guère appréciée, particulièrement chez nous, à cause de sa forme bizarre et de son goût âcre.

Pourtant quelques parqueurs tentèrent son acclimation.

En 1857, son admission était autorisée dans le Bassin d'Arcachon, une prime était même accordée aux importateurs. Mais ce n'est qu'à partir de 1867 que les portugaises apparurent en nombre, importées par des ostréiculteurs arcachonnais pour regarnir leurs parcs déserts. Après 1870 il en entre jusqu'à 25 et 30 millions par an.

Tous les auteurs ont relaté l'incident du *Morlaisien* forcé par la tempête de se réfugier en Gironde et d'y jeter sa cargaison avariée. Les portugaises rescapées prolifèrent, couvrent les bancs de la rive gauche, du Verdon à Saint-Christoly et, traversant le fleuve, apparaissent sur les roches de Talmont en 1873.

Arrêtés pendant quelques mois dans leur progression par la côte sablonneuse de la Coubre, elles viennent garnir les bancs de Marennes, d'Oléron, de Rochefort, gagnent en 1874 ceux de la côte de La Rochelle, font leur apparition à Sainte-Marie de Ré en 1878 et l'année suivante doublent le Grouin du Cou (Vendée).

Ce fut là le terme de leur essor.

En 1906, la limite septentrionale de la portugaise put être fixée un peu au Nord du Havre du Payré, à hauteur du Château de Bourgenai (voir carte n° 5). Elle ne l'a pas dépassée aujourd'hui. Jusqu'à ce point, les courants de jusant longent presque parallèlement le rivage. Au Nord du Havre du Payré, le flot arrive vers la côte, les courants de jusant lui sont donc perpendiculaires et cette côte est peu abritée : conditions nettement défavorables à la portugaise, espèce côtière, qui ne vit que sur les terrains découvrant aux marées de moins de 80 ou 85. Pour continuer sa marche vers le Nord, elle ne peut compter que sur l'homme. Des portugaises ont été entreposées aux Sables d'Olonne, à Saint-Gilles sur Vie, à Noirmoutiers, à Pornic, et je ne cite que les principaux lieux. Au Nord de la Loire, elles occupent les parcs et les claires du Croisic.

Le décret du 26 février 1923 interdit leur importation au Nord de la Vilaine (la limite primitivement proposée était à plus juste raison, l'embouchure de la Loire). Elles ont pourtant fait une incursion sur la côte Sud de Bretagne, amenées, dit-on, par les équipages de navires caboteurs venant d'Arcachon et de La Rochelle. En 1918, on en trouve de grosses sur les parcs de Saint-Philibert et une certaine quantité de naissain sur les tuiles. Le tout fut détruit et ne reparut plus. En 1924, quelques portugaises très grasses étaient découvertes sur les cales de radoub du port d'Auray. On en trouve aujourd'hui deux ou trois spécimens par hasard et sur les tuiles, la proportion de leur naissain peut être fixée à 10 ou 12 pour 1 million de plates. Sur les parcs, la portugaise s'engraisse, mais ne se reproduit pas.

Peu avant le décret susdit, on en avait importé dans le Belon et, à plusieurs reprises, plus

anciennement, des milliers de gryphées avaient été semées dans la rade de Brest, dans l'Elorn et sur le banc Saint-Marc. En 1923, l'Aber-Wrach et l'Aber-Benoît en renfermaient d'assez grandes quantités. Il n'y fut jamais constaté de reproduction.

Plus au Nord, si on a interdit leur parage à Cancale, à Blainville, en raison de la proximité des bancs de plates, il a été autorisé à Saint-Waast-la-Hougue, à Courseulles, à Etretat, à Fécamp, à Quiberville, à Ambleteuse. Jamais, sur aucun de ces points, il ne fut constaté de reproduction. Il y a là, semble-t-il, une question de température et de bons esprits affirment que la portugaise ne peut se reproduire sur les côtes que baigne la Manche.

Or, Arcachon est là pour nous rappeler à la prudence. Alors que, depuis quarante ans, les Portugaises y ont rempli de nombreux parcs, leur prolifération est encore déclarée impossible en 1909 par un de nos éminents naturalistes qui mentionne « leur inaptitude inexplicée à se reproduire dans les eaux du Bassin d'Arcachon ». Il est toujours dangereux de prophétiser, nous en avons une fois de plus l'exemple : le bassin produit chaque année un milliard de ces prétendues inaptés qui, d'ailleurs, occupent aujourd'hui à peu près seules les collecteurs.

Que sur un million de portugaises, amenées dans un centre ostréicole, une centaine s'acclimatent, voilà la reproduction assurée, voilà le commencement d'une invasion. Dernièrement, dans la Tamise où des portugaises ont été parquées depuis quelques années, un naturaliste anglais aurait constaté la présence de naissain.

Sans doute, les deux espèces rivales, plate et portugaise, pourraient cohabiter (comme l'huître et la moule cohabitent) ; sans doute, la plupart du temps, la portugaise n'a pas détruit l'huître plate, mais s'est implantée après la disparition de celle-ci et a simplement pris sa place. Il n'en convient pas moins de préserver l'huître plate contre une concurrence vitale redoutable et de lui réserver sa place jusqu'à ce qu'on soit assuré qu'elle sera incapable de la reprendre.

Or, l'espoir est tenace, il doit l'être ; nous avons montré dans le rapide historique des bancs de Cancale que nos gisements ont subi depuis deux siècles des épreuves aussi terribles que celles de 1920-22 et que certains d'entre eux ont résisté, alors qu'on pouvait croire à leur disparition finale.

Peut-être, serait-il expédient de tenter un essai sur un point suffisamment isolé et protégé pour qu'on puisse enrayer en temps voulu une propagation menaçante. L'Aber-Wrach remplit ces conditions. Il n'y a pas de bancs à proximité, jamais les plates mêmes n'y ont reproduit, les courants sont défavorables à une extension rapide, enfin la température de l'eau y est souvent très basse.

L'épreuve serait intéressante à suivre ; elle fournirait des données utiles sur la possibilité d'élevage de la portugaise en ces régions, pour le cas où cet élevage serait le seul recours des ostréiculteurs.

La pêche de la portugaise pendant une période de quarante ans fut absolument libre, aucune protection de ses gisements ne paraissant nécessaires. En 1906 déjà, on constata une diminution du rendement. Comme à l'époque de l'abondance de la plate, les pêcheurs exagéraient : en 1910, ils récoltaient sur la seule côte d'Angoulins, 60 millions de portugaises. Il fallait aviser. Depuis 1912, la pêche des bancs est interdite d'avril à octobre, sauf (toute ordonnance comportant ses restrictions, souvent génératrices d'abus) pour la consommation familiale. L'application générale et stricte de cette réglementation serait souhaitable, car nul gisement ne peut être *inépuisable*, si on enlève et les mères et les naissains. Il semblait, d'autre part, que la portugaise défiait par sa vigueur et sa fécondité les ennemis de l'huître plate. On constate maintenant, à Marennes, à Arcachon, qu'il n'en est rien. Par l'éducation et les soins, la portugaise modifie

sa forme; son goût s'est considérablement amélioré; mais cette domestication a pour effet une diminution de résistance; la mortalité de la portugaise tend à se rapprocher de celle de l'huître plate.

Il est donc nécessaire, sous peine de risquer une nouvelle mésaventure, de surveiller et même de protéger ces réserves précieuses pour l'industrie ostréicole et pour le public que sont devenus les gisements naturels de portugaises.

II

LA MANCHE, DE DUNKERQUE A L'EMBOUCHURE DE LA SEINE

Les côtes de la région du Nord et de la Haute-Normandie qui se développent sur plus de 250 kilomètres, sont parmi les plus pauvres au point de vue ostréicole.

Immenses grèves de sable, puis falaises crayeuses battues par la mer qui, les démolissant sans cesse, forme de leurs débris de longues plages de galets, elles ne se prêtent guère à l'établissement de parcs d'élevage. Aussi n'y trouve-t-on que des dépôts.

D'autre part, il n'y existe plus que quelques vestiges des anciens bancs naturels.

Quartiers de Dunkerque, de Calais et de Boulogne

Dunkerque possédait, il y a quelques années, plusieurs dépôts le long du port. La création des Chantiers de France les a fait disparaître.

Le Grand Banc huïtrier qui occupait plus de 20 kilomètres dans la partie la plus étroite du Canal de la Manche, dragué à blanc par les pêcheurs anglais et français (il fournissait aux pêcheurs calaisiens de 560 à 620.000 huîtres par saison), a complètement disparu depuis une cinquantaine d'années, ainsi que les bancs qui s'étendaient entre la pointe de la Crèche et la pointe d'Alprech, à un mille et demi de la côte et le long du littoral entre Boulogne et Berck.

A Boulogne, les deux anciens dépôts ont été supprimés lors de la construction du bassin Loubet.

Les parcs qui occupaient le fond des anciens ports d'Ambleteuse et de Wimereux, celui de la Canche ont été supprimés; seul existe actuellement un établissement occupant 3 Ha 75 dans l'estuaire de la Slack, à Ambleteuse⁽¹⁾. Complètement endigué, il comprend un grand bassin à parois de pierres sèches et une réserve d'eau. Des locaux aménagés permettent aux visiteurs de déguster ses produits sur place.

Quartier de Dieppe

Les quatre huïtrières dites du Mesnil-Val, de Wachards, de Varengueville, de Belle Falaise, toutes très pauvres, ne sont ni exploitées, ni visitées. Leur classement n'est maintenu que pour permettre aux chalutiers de vendre les quelques huîtres ramenées dans leurs filets.

Deux parcs, l'un à Mesnil-Val, l'autre à Criel-sur-Mer, ont été concédés depuis peu. Les nombreux et très anciens parcs de Dieppe qui fournissaient des huîtres renommées, sont abandonnés aujourd'hui. Il en est de même de ceux du Tréport et de Saint-Valéry.

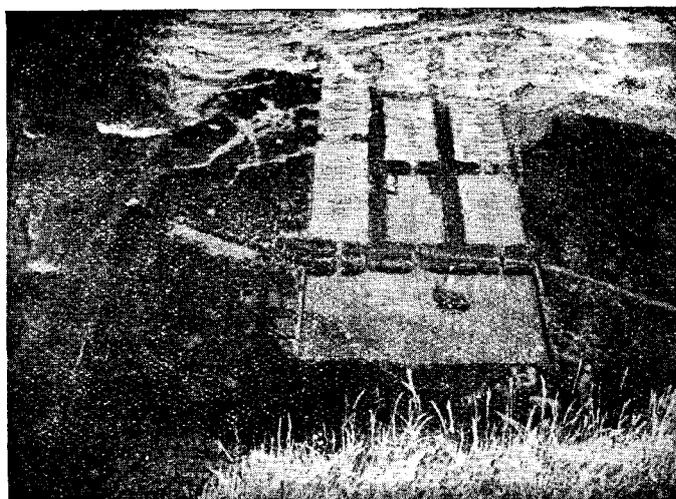
On ne trouve d'établissements importants qu'à Quiberville. Celui-ci, tout endigué, se compose de 6 dégorgeoirs et un lavoir cimenté (type trembladais) et de 3 grands bassins à cloisons de bois; l'eau de mer est amenée par une pompe à moteur. L'installation est complétée par des locaux d'expédition bien aménagés.

(1) Voir la carte n° 5.

Quartier de Fécamp

Deux bancs d'huîtres subsistent au large, l'un à 3 milles de Saint-Valéry-en-Caux, l'autre à 2 ou 3 milles de Veules-les-Roses. Ils sont très peu importants.

Le quartier possédait une dizaine de dépôts. Il en reste 4 dont 2 à Fécamp, 1 à Yport et 1 à Etretat. Ce dernier occupe une très minime partie des anciens parcs d'Etretat, qui eurent jadis une grande renommée. Creusés entièrement dans le roc, ils comprennent dix bassins dont le premier servait de réserve d'eau et les neuf autres, alignés sur trois rangs, contenaient les huîtres disposées sur des claies que supportaient des charpentes en bois. Les dimensions totales atteignent 60 mètres sur 20 mètres, avec une profondeur de 1 m. 50 à 2 mètres. Les huîtres, amenées de Cancale, trouvaient dans ces parcs une eau fortement adoucie par celle qui sourd au bas des falaises.



Cl. L. LAMBERT

FIG. 2. — Les parcs d'Etretat, creusés dans le roc en 1777. Vue prise du haut de la falaise.

Ce parc fut commencé en 1777 par une Société dirigée par le marquis de Belvert. La dépense totale s'éleva à 60.000 livres. La Société approvisionnait la Cour (la reine Marie-Antoinette préférait les huîtres d'Etretat à toutes les autres) et la capitale. Les huîtres amenées par mer de Cancale y séjournaient quelques mois, puis étaient transportées à Paris dans des voitures spéciales.

La Révolution ruina la Société et, malgré une tentative de reconstitution en 1848, l'exploitation languit, puis cessa. Aujourd'hui, dans les coins du bassin central sont aménagés de grands coffres de bois au fond à claire-voie et les huîtres d'Etretat ne sont plus que des portugaises.

Quartier du Havre

Bien que ce quartier ne renferme plus ni bancs ni parcs, sa richesse en huîtres fut telle qu'il est nécessaire d'en dire quelques mots.

D'après un savant naturaliste du XVIII^e siècle, l'Abbé DICQUEMARE, qui étudia spécialement la Manche et ses côtes du Tréport à Tréguier, tout le golfe dans lequel débouche la Seine pouvait être regardé comme une seule huîtrière dont le développement était favorisé par l'immense afflux d'eau douce.

Les pêcheurs exploitaient surtout les bancs côtiers, celui de la Grande rade qui s'étendait entre Cauville et la Hève ; ceux de la petite rade qui allaient de la Hève à l'entrée du Port. « Ils les exploitent, dit l'abbé DICQUEMARE, pendant toute l'année, au mépris des lois et de la nature, de telle sorte que la quantité de ces huîtres paraît avoir diminué de moitié depuis 40 ans ! »

A présent, les pêcheurs ramènent du banc du Balancier, au large du Havre, quelques grosses huîtres à coquille rouge et même un peu de petites huîtres. Mais, à part ces vestiges, les bancs ont complètement disparu, sauf celui de Dives, situé en grande partie en mer commune et que nous verrons au quartier de Caen.

Des parcs et des dépôts étaient installés dans les bassins et les fossés de la ville et de la citadelle. Les huîtres y frayaient un peu, mais les emplacements choisis étaient si défectueux que de nombreux accidents furent causés par l'ingestion de ces mollusques. En 1816, le Gouvernement s'émut et fit supprimer ces parcs. D'autres ont été installés depuis et il y a peu d'années qu'à la suite d'accidents graves, on les supprima définitivement. Les deux réservoirs d'Harflour ont été abandonnés.

En résumé, cette partie de la Manche ne renferme plus que des bancs ruinés ; sur ses côtes n'existent que quelques dépôts d'huîtres plus ou moins importants, dont les produits sont dégustés sur place et un seul véritable établissement d'expédition, celui de Quiberville.

III

LA MANCHE, DE LA SEINE A LA POINTE SAINT-MATHIEU

Cette région forme un tout par suite de la présence en son centre des bancs de la baie du Mont Saint-Michel, où les parcs des côtes de Normandie s'approvisionnent en huîtres. Il existe aussi quelques bancs dans les rivières du Nord de la Bretagne et des parcs égaillés çà et là, isolés ou en petits groupes.

La région est actuellement d'importance secondaire, l'affaiblissement des bancs de Cancale et Granville ayant enlevé aux parqueurs leur matière première.

Quartier de Caen

Constitué sur presque toute son étendue par des roches calcaires qui se continuent sous la mer pour former le plateau du Calvados, et qui sur la côte même, émergent souvent entre les plages de sable, le littoral du quartier de Caen (de l'embouchure de la Seine à celle de la Vire) est très favorable au développement des mollusques.

Il est aujourd'hui particulièrement riche en moulières, mais eut une importance considérable au point de vue huîtrier, tant par ses gisements naturels que par ses parcs.

Le commerce des huîtres commença à péricliter en 1887, quand le grand gisement du large se fut appauvri. Les restes de ce gisement prirent des noms particuliers : bancs de Dives, de Villiers, de Luc, de Courseulles, de Port-en-Bessin, de la Percée et de Guinehaut.

Le banc de Villiers n'est que la partie côtière de l'huîtrière de Dives, la plus importante de cette région.

Celle-ci, d'une superficie de 7.800 hectares, commence à un mille et demi de la côte et s'étend jusqu'à dix milles au large ; sa profondeur, de 4 mètres au début, allant jusqu'à 25 mètres.

Elle fut très riche en grandes huîtres, caractérisées par leurs valves aplaties. Mais les pêcheurs

Anglais l'ont ravagée malgré les prescriptions de la Convention Franco-Anglaise du 2 août 1839. De plus, envahie par les algues, sans préjudice des astéries et des clones, elle aura beaucoup de peine à se reformer. Elle rend très peu depuis quelques années ; pourtant il nous a été affirmé qu'on y avait trouvé tout dernièrement de jeunes huîtres.

Le gisement de Luc-sur-Mer qui s'étendait jusqu'à 10 milles au large, n'existe plus.

Celui de Courseulles qui fut très renommé, est appauvri au maximum. Pourtant ses fonds de galets ne sont pas favorables à la drague et fournissent de bons collecteurs ; mais les astéries y pullulent.

D'après Ferronnières, les huîtres du Calvados n'habitent pas, comme celles de l'Océan, la zone supralittorale, mais celle des laminaires et, de ce fait, ne sont pas soumises aux influences de l'alternance des milieux aériens et aqueux et des variations de salure. Transportée dans les parcs, l'huître y peut vivre, mais sa faune parasite périt, se corrompt et l'empoisonne. (Il est à remarquer en effet, que l'huître non parasitée résiste fort bien). Tel était le cas des huîtres de Courseulles, dont on perdait beaucoup au reparcage.

Sur les huîtrières de Port-en-Bessin, et de la Percée, tenues pour annulées depuis plus de trente ans, des pêcheurs de coquilles Saint-Jacques ont trouvé en 1926-27 de grosses huîtres. La première fournissait autrefois, par 16 à 25 mètres de fond, des huîtres et des coquilles Saint-Jacques ; puis le tout avait disparu. Or, les coquilles sont aujourd'hui pêchées sur ce même emplacement en nombre considérable. En ce qui concerne les huîtres, il ne s'agit sans doute dans ces deux cas, comme dans celui du Balancier, que de *poches* encore garnies, mais le fait de retrouver extrêmement nombreuses, sur les mêmes emplacements que jadis, les coquilles Saint-Jacques est très curieux.

L'huîtrière de Guinehaut, très peu étendue (3 km.) était située au large de Maisy. Elle était alimentée par des huîtres provenant d'un gisement de haute mer. Très exploitée, elle diminua tellement que l'Etat y installa en 1866, une réserve de 6 hectares, mais les moules l'envahirent et les pêcheurs de moules ne dédaignèrent pas les huîtres « réservées ». Malgré deux nouvelles tentatives privées de reconstitution, l'huîtrière a péri. Son emplacement est occupé aujourd'hui par le Syndicat des éleveurs de moules d'Isigny.

La petite huîtrière de la Fosse (4 km. carrés) en face de Géfosse, n'existe plus depuis 1875.

Le quartier de Caen possède peu d'établissements ostréicoles. Depuis l'anéantissement des bancs naturels, la plupart des parcs ont été abandonnés. Il en est ainsi de ceux qui se trouvaient à Trouville, à Dives, à Cabourg, à Saint-Aubin, à Bernières, à Grandcamp, enfin des trente-trois parcs construits en 1871 près du Fort Samson, en face du gisement de Guinehaut et qui furent exploités jusqu'en 1901.

Le dépôt de Trouville qui occupait deux hectares contenait, avec des huîtres indigènes, des portugaises. Jamais il ne fut observé aucune tendance à la reproduction dans la rivière vaseuse de la Touques.

Un établissement installé à *Ouistreham* (1) sur la rive gauche de l'Orne et de son canal, comprend quatre grands bassins du type Courseulles dont l'un sert de dégorgeoir et dépôt, un autre de bassin de décantation, les deux autres étant des dépôts de moules. Un petit pavillon de dégustation s'élève à l'entrée.

Les parcs de Courseulles méritent une mention spéciale. Ils représentent les restes encore importants d'un très gros centre ostréicole où depuis très longtemps l'huître de Cancale était améliorée et verdie.

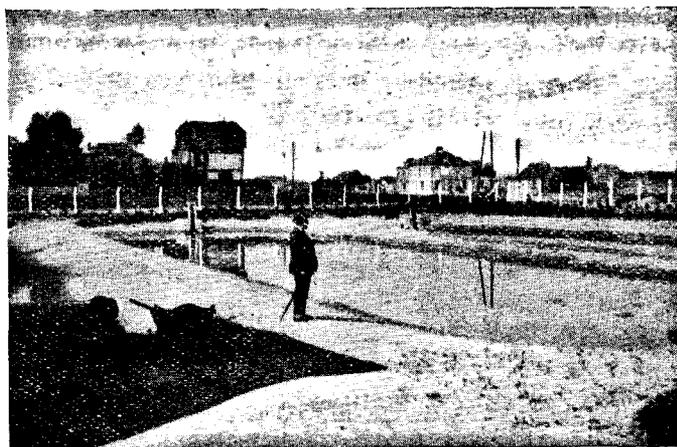
(1) Ouistreham (Oyster : huître et ham, terminaison celtique fréquente en Angleterre).

En 1786 il existait à Courseulles 200 *parcs* ou bassins en terre glaise, aux parois en pente douce recouvertes de petits cailloux. Les huîtres étaient disposées sur ces parois, jamais au fond. Les habitants de Courseulles y entreposaient après un séjour à Saint-Vaast des huîtres de Cancale ou d'autres provenant des gisements du Calvados.

Dans beaucoup de ces bassins, les huîtres verdissaient ou dans le langage local « prenaient la gobbe ». C'est là qu'en 1820 Benjamin Gaillon, de Dieppe, étudia le mécanisme du verdissement et attribua la cause de la coloration des huîtres à la présence d'animalcules microscopiques du genre *navicule* (1).

Les huîtres pêchées à Cancale, passaient quatre à cinq mois à Saint-Waast, puis séjournaient un mois à Courseulles. Avant de les expédier, on les tirait de l'eau à plusieurs reprises, d'abord trois à quatre heures, puis une nuit entière pour les habituer à rester fermées.

Cette éducation se faisait aussi à Saint-Waast, d'après DICQUEMARE. (1785).



Cl. L. LAMBERT

FIG. 3. — Etablissement d'expédition à Courseulles-sur-Mer.

Emballées par 25 douzaines dans des paniers dit « Bourriches » à Courseulles, « Cloyères » à la Hougue et à Dieppe, elles faisaient le trajet de Courseulles à Paris en sept journées de voiture (trois seulement par les « accélérées »). Des parcs de relais de Dieppe, elles mettaient 40 heures. Achetées à Granville ou Cancale à raison de 3 ou 4 francs le mille, elles en valaient 8 à 9 à Courseulles, 20 à 25 à Paris.

De Paris, des expéditions étaient faites dans l'Est de la France, en Belgique et en Suisse. Le nombre des huîtres parquées chaque année à Courseulles était évalué à 60 millions. Le centre de Courseulles conserva son importance jusqu'en 1890, mais de 200 le nombre des parcs était tombé à 80 (plan dressé en 1887), serrés les uns contre les autres dans l'île de Plaisance à l'ouest du port et entre la ville et le port. Il en restait 19 en 1906 ; 3 ont été comblés en 1928 ; dix sont encore exploités aujourd'hui, mais beaucoup de ceux qui subsistaient dans l'île de Plaisance pourraient facilement être remis en état.

Ces parcs, dont le type a été décrit dans la deuxième partie, sont admirablement entretenus et d'une très grande propreté. Entièrement clôturés, joints à des locaux de manutention bien installés, ils peuvent être cités en exemple.

(1) Mémoires de la Société Linéenne du Calvados - I - 135.

Quartier de Cherbourg

L'ancien gisement de Lestre, situé en face de Quineville, est absolument ruiné. Les huîtres y furent très abondantes et on y trouvait encore il y a quelques années, après les tempêtes, des huîtres ramenées du large, probablement de l'ancien banc de Saint-Waast qui s'étendait de la rade de la Hougue aux îles Saint-Marcouf.

Saint-Waast est depuis une époque très reculée un centre d'exploitation ostréicole. Les parcs recevaient par mer les huîtres de Granville et de Cancale qui y dégorgeaient et « recevaient leur éducation, y apprenant le moyen de se garantir des effets de la marée baissante qui les laisse à sec, en n'ouvrant pas inconsidérément leurs coquilles » (DICQUEMARE).

Après un stage d'un mois au minimum, elles étaient dirigées sur Courseulles, Etretat, Fécamp Dieppe ou, par bateau, sur Paris où on les vendait dans les rues au cri de « à la barque ».

Les parcs étaient divisés en 3 groupes : ceux de l'anse de Réville, ceux de la Tocquaise et de la Couleige et ceux de l'anse du Cul du Loup. Ces derniers, très nombreux (l'Etat y installa un parc modèle en ciment) avaient été abandonnés. Ils sont actuellement remis en valeur pour la culture de la portugaise, mais la surface exploitée n'est encore que de 2Ha 1/2 environ.

Les parcs de Réville sont abandonnés depuis longtemps. Ceux de la Tocquaise occupent une grande partie de la baie Nord et s'étendent de la côte, au Nord de la ville, jusqu'à l'île Tatihou. Cette baie, endiguée au Sud et à l'Ouest, est exclusivement réservée à l'ostréiculture. Il s'y trouve 135 parcs formant un triangle dont le grand axe à 400 mètres et la base 600. Soixante-huit de ces parcs (20 Ha) sont occupés actuellement.

Trois expéditeurs de Saint-Waast ont leurs magasins en ville. Un quatrième, installé sur la baie de Morsalines, au S.-W. du bourg, possède un établissement complet avec bassins et locaux.

L'un de ces bassins, au centre, est un dégorgeoir du type trembladais ; dans l'autre, beaucoup plus vaste, alimenté par une pompe qui aspire l'eau à quelque distance du rivage, les huîtres sont étalées sur des radeaux mus au moyen de câbles et de treuils, de sorte que les ouvriers n'y descendent jamais. Le fond, en pente rapide, est de sable.

Les ostréiculteurs de Saint-Waast cultivent surtout en ce moment la portugaise qui pousse et engraisse bien dans les deux baies sans que jamais on n'ait vu sur les digues, les murs ou les roches aucun naissain. Jadis on trouvait des petites plates collées sur les pierres de la chaussée de l'île Tatihou.

Au nord de Saint-Waast, Barfleur possédait un banc d'huîtres à une très petite profondeur. Dragué à blanc, il a disparu complètement. Les quelques parcs de cette localité ont été abandonnés.

A l'est du port de Cherbourg, s'étendait tout près de la côte la petite huîtrière du Becquet et plus au large, au Nord-Est de l'île Pelée, une autre non dénommée. Toutes deux sont anéanties.

Les dépôts de Cherbourg et des environs (à la Vigie de l'Onglet, aux Flamands, à Cap Lévi) n'existent plus. A Cherbourg même entre la pointe de Querqueville et le Homet, l'huîtrière fut plusieurs fois détruite et, préservée, se reconstituait. Elle n'est plus qu'un souvenir.

Entre Cherbourg et le Cap de la Hague, le *banc d'Omonville* fournissait aux pêcheurs du Becquet 30 à 35.000 huîtres par jour de drague. Après avoir persisté assez longtemps, il a disparu.

De la vaste huîtrière qui s'étendait du Cap Flamanville au Plateau des Trois Grunes, au large du Carteret, il ne restait il y a quelques années qu'un vestige dit *banc de Beaubigny*. Cette huîtrière formait la pointe Nord des Grands Bancs de la baie du Mont Saint-Michel.

Les parcs installés dans l'anse de Portbail sont abandonnés.

Au sud-est des Ecrehou, une grande huître, a été signalée entre ces récifs et la côte, dans la mer commune. Elle n'a jamais été exploitée et ne doit plus contenir grand chose. Elle prolongeait au large le gisement de Bretteville et le banc de Saint-Germain. Sur ce dernier, qui s'étend sur les confins des quartiers de Cherbourg et de Granville, les pêcheurs ont récolté en 1926 deux mille huîtres par jour de drague, ce qui provoqua une vive polémique entre marins de Blainville et de Cherbourg, chaque groupe prétendant exploiter seul le gisement. Le Ministre l'a attribué au quartier de Cherbourg. Il est assez pauvre et ne pourra être exploité bien longtemps.

Quartier de Granville

Ce quartier très riche en pêcheries et en réservoirs à crustacés et à poisson, ne possède plus qu'un établissement ostréicole et un parc.

Le premier occupe 15 ares à Blainville. C'est un bassin en ciment armé, édifié sur les roches à 800 mètres de la côte.

La pénurie d'huîtres est très préjudiciable à cet établissement qui était approvisionné par les pêcheurs de Blainville. Jusqu'à la mise en vigueur du décret de février 1923, le parc contenait des portugaises en vertu d'une autorisation accordée en 1907. Jamais aucun naissain ne fut trouvé sur les parois ni sur les roches. Sa situation à proximité des bancs de Sénéquet et de la Costaise a fait pourtant rapporter l'autorisation.

Des anciens parcs de Régneville, dont trois étaient encore exploités en 1915, il n'en reste plus qu'un sur la rive gauche de la Sienne. C'est dans l'un de ces parcs appartenant à Sarah Félix que l'on plaça en mai 1863 les premiers collecteurs en tuiles en même temps que des planches enduites de brai servant à y fixer des multitudes de coquilles, des planches munies de fascines attachées au moyen de fil de fer et des fascines isolées.

Les parcs de Granville qui existaient depuis plus d'un siècle occupaient au nombre d'une quarantaine une assez mauvaise situation à l'embouchure du Bosc, ce ruisseau servant d'égout à une partie de la ville. Ils furent pour la plupart supprimés il y a une vingtaine d'années. Les derniers sont abandonnés depuis 1923.

Bien que l'état hygiénique de la baie ait été très amélioré par le détournement du Bosc, l'agrandissement du port et pourrait être rendu satisfaisant au prix de quelques mesures de police sanitaire, les demandes de concession faites en 1924 n'ont pas été maintenues à cause de la pénurie des huîtres de pêche.

Les quelques dépôts situés au nord de la grande île de Chausey, sont à peu près inutilisés en ce moment

Bancs de la baie du Mont Saint-Michel

L'immense gisement huître de la baie du Mont Saint-Michel appartient aux deux quartiers de Granville et de Cancale et s'étend jusqu'en mer commune.

Les bancs classés sont tous compris dans l'espace délimité par la côte et deux lignes joignant la grande île de Chausey au Havre de Saint-Germain au nord, à la Pointe du Grouin au sud.

Ils sont divisés en deux parties par une zone réservée dite Cantonnement, qui est délimitée elle-même par deux droites partant de la Grande Ile et aboutissant l'une à Tombelaine, l'autre à l'embouchure du Couësson. Cette réserve appartient au quartier de Granville.

Du Nord au Sud les bancs de Granville sont, outre Geffosse et le Sénéquet, lesquels ne sont plus classés :

- 1° La Costaise, assez pauvre ;
 - 2° Le Ronquet, pauvre ;
 - 3° Le Trou à Giron, fort riche en temps normal ;
 - 4° Le Bout du Roc, pauvre ;
 - 5° La Foraine, de richesse moyenne ;
 - 6° Le Haguet ;
 - 7° Rondelaie, tous deux garnis de grosses huîtres ;
 - 8° L'Argentine ou Saint-Marc, assez riche ;
 - 9° La Dent ;
 - 10° Le Sud-Est du cantonnement, pauvre ;
 - 11° Le Cantonnement dont nous avons vu la composition dans un chapitre précédent.
- Ceux de Cancale sont :
- 12° Beauveau-ô-le-Mont, très étendu (la partie la plus riche au Nord-Ouest, porte le nom de « La Parisienne ») grosses huîtres ;
 - 13° Saint-Georges, assez pauvre ; grosses huîtres ;
 - 14° Orme-ô-le-Moulin ou la Raie, le plus riche ;
 - 15° Vivier-ô-le-Mont, pauvre, sauf au voisinage du suivant ; une de ses parties, près de l'île des Rimains, contient de très grosses huîtres (1).
 - 16° Le Bas-de-l'eau qui longe la limite des basses mers et, découvrant plus ou moins, supporte la pêche à pied ;
 - 17° Saint-Marc, classé, mais non exploitable ;
 - 18° La Corbière (à l'ouest des îles Chausey) non classé.

L'ensemble des bancs couvre 22.000 hectares.

Ils sont établis sur le fond vaso-sableux de la baie qui se comble peu à peu, les huîtres qui les peuplent ont été longtemps considérées comme formant une espèce particulière ; elles sont de grande taille, leur coquille est très lourde et la charnière est débordée par des talons proéminents qui rendent son ouverture difficile.

Les pêcheurs s'opposent à toute introduction d'huître étrangère à la région et une décision ministérielle du 30 avril 1908 a ratifié cette coutume, après la convention de Dol. (1907).

La pêche se fait suivant un règlement local. Sur le rapport d'une Commission de visite, la drague est décidée par la communauté des pêcheurs.

A Cancale, tous les navires (200 à 250) sortent en même temps formant la « Caravane » et pêchent pendant 40 à 60 heures, répartis sur une dizaine de marées, sous la surveillance de leurs gardes-jurés. Les dragues employées mesurent de 1 m. à 2 m. 50 suivant la taille des bateaux ; un grand bateau traîne par temps favorable 4 dragues de 2 m. à 2 m. 30 ; en dehors de la caravane, ces dragues sont déposées à terre.

Les huîtres récoltées sont vendues à un prix fixé à l'avance après délibération entre pêcheurs et marchands. Ajoutons que le mille est augmenté de la *donaison*, ordinairement 96 huîtres, qui compense le déchet.

A Granville, même procédure, mais les bateaux, d'un plus fort tonnage que ceux de Cancale, sortent isolément.

Comme il a été relaté plus haut, les bancs de la baie du Mont Saint-Michel furent à maintes reprises dégarnis et ils ne se sont pas encore remis de la dernière épreuve qui les dévasta en 1921-22.

(1) Nous en possédons quelques échantillons dont voici les dimensions : longueur : 0,17 ; largeur : 0,16 ; hauteur : 0,07. Poids de la coquille seule : 1 kg 050.

Depuis, la Caravane a eu lieu plusieurs fois, mais avec des résultats de moins en moins bons.

En 1927, 150 bateaux amenèrent, à eux tous, 300.000 huîtres des bancs de la Raie et du Vivier dont la reconstitution fut arrêtée du coup, les « poches » ayant été taries. La pêche à pied détruisit le « Bas-de-l'Eau ».

En 1928, les résultats de la visite furent lamentables pour les bancs de Beauveau et de Saint Georges ; les quelques huîtres trouvées sur les autres ne tentèrent pas les pêcheurs qui allèrent draguer le banc de la Corbière, à l'ouest de Chausey et en ramenèrent 50.000 huîtres. La proportion de naissain trouvée sur les bancs de Cancale était de 14 % au lieu de 30 % en 1927.

Du côté de Granville, il n'y eut ni sortie de bateaux ni pêche à pied. Les résultats de la visite d'août 1928 sont plus encourageants que ceux des années précédentes ; malheureusement il faut constater l'absence à peu près absolue de naissain. (Sur 670 huîtres pêchées, 256 grosses, 390 moyennes, 22 petites, 2 naissains).

Il n'est pas encore possible de prévoir la fin de la crise de production dans la Baie du Mont Saint-Michel et, par conséquent, le renouveau de la culture de l'huître plate dans les quartiers que ses gisements alimentaient.

Quartier de Cancale

Les parcs de Cancale se divisent en deux catégories : les parcs d'expédition et les « étalages ». Les premiers formaient, il y a quelques années, un carré de 200 mètres de côté dont la dia-



Cl. L. LAMBERT

Fig. 4. — Détrouage des huîtres avant l'expédition (Cancale).

gonale était perpendiculaire au rivage. La distance des parcs à la côte variait de 60 à 206 mètres. Ils étaient au nombre de 148. Certains étaient entourés de cloisons étanches, beaucoup n'avaient comme clôture qu'un simple clayonnage.

En 1924, une partie de ces parcs fut supprimée, pour raison de salubrité ; d'autres furent modifiés, entourés de solides cloisons doubles dont l'intervalle est rempli de pierres et munis de lavoirs à vidage indépendant (1).

(1) L. LAMBERT. — Des modifications apportées aux Etablissements ostréicoles en exécution du Décret de 1923. (Revue des travaux de l'Office des Pêches, N° 2).

Il en reste aujourd'hui 32, occupant environ un hectare et demi. Les autres ont été abandonnés en raison de la pénurie d'huîtres, les demandes d'introduction d'huîtres étrangères ayant été rejetées.

Les étalages situés plus au large (les premiers au bas des parcs, les derniers à plus de 2 kilomètres du rivage) forment trois rangées ou sections. On en compte actuellement 870 occupant 38 hectares ; au lieu de 1330 sur 47 hectares, en 1921.

Dans la partie basse, les parqueurs posaient des chapelets de coquilles. Le naissain venait se fixer assez nombreux sur les pierres des murs et sur les coques. Des claires avaient été installées aux Nielles, près de Saint-Benoît et d'autres au Vivier. Elles ne sont plus affectées à l'ostréiculture.

Quartier de Saint-Malo

La baie de Saint-Malô est entièrement rocheuse et encombrée d'ilôts et de récifs. Plusieurs rivières s'y jettent. La plus importante est la Rance dont l'estuaire forme un véritable fjord, ce que nous retrouverons souvent en Bretagne. C'est à l'entrée de cette rivière que sont aménagés les ports de Saint-Malo et de Saint-Servan.

A la limite Est du quartier, au nord de Rotheneuf et de la pointe de Varde, le *banc de la Bigne* donnait encore il y a quelques années une vingtaine de milliers d'huîtres. Il n'existe plus aujourd'hui.

A Rotheneuf, à la pointe des rochers sculptés, se trouve un petit dépôt d'huîtres creusé dans le roc. Un autre, situé à Paramé, n'est plus exploité.

Les bassins des ports de Saint-Malo et de Saint-Servan contiennent toujours une assez grande quantité de fort belles huîtres dont la consommation est interdite. En 1927, ces bassins ayant été vidés pour permettre des réparations, les huîtres, fort nombreuses, ont été abandonnées à sec. Il aurait semblé logique de les recueillir et de les déverser sur les bancs naturels qui partout manquent d'huîtres mères. Malheureusement personne n'y a songé.

La Rance fut fertile en huîtres. L'huîtrière du Néril, encore classée il y a vingt ans, occupait 32 hectares et fournissait jusqu'à 40.000 huîtres. A proximité se trouvait un parc dit Huîtrière de Garo, qui a été abandonné.

Il y a quelques années, une Société créait un nouvel établissement ostréicole à Saint-Suliac. Cette tentative n'a pas été couronnée de succès. Il n'existe plus aujourd'hui dans la Rance qu'un petit parc de dépôt créé récemment au nord de la pointe de la Briantais.

Les bancs qui occupaient la partie ouest du quartier de Saint-Malo, bancs de la Follette et de Herpleux, au nord et au sud de l'île Agot ; de la grève de Lancieux, des Hébiens, sont maintenant inexistantes.

Au nord-ouest de Saint-Jacut, un parc est installé entre la Petite et la Grande roche. Un banc très productif se trouvait jadis au milieu de cette baie dont le rocher le plus éloigné portait le nom de « banc aux huîtres ».

Quartier de Saint-Brieuc

Dans la partie de ce quartier qui s'étend sur la baie de Saint-Malo, il n'y a plus que des vestiges des anciens bancs de la grève de Saint-Cast, de la pointe de Saint-Cast et de la pointe de la Latte au sud-ouest du cap Fréhel.

Les huîtrières de la baie de Saint-Brieuc furent très riches, mais il n'en reste pour ainsi dire plus rien.

Cette baie, au pourtour constitué par des plages de sable et de galets, au fond de sable, renfermait des huîtres jusqu'à trois lieues au large, surtout dans sa partie Ouest. Les derniers vestiges en sont les bancs Saint-Michel à l'ouest du cap Fréhel, des Portes d'Erquy, à l'ouest du cap d'Erquy, du Grand et du Petit Landas, plus éloignés au Nord-Ouest du même cap. (Il est à noter que dans ces parages des pêcheurs ont récolté en 1924-25 plusieurs dizaines de milliers d'huîtres), un banc éloigné de 3 à 4 kilomètres au Nord-Ouest de la pointe du Roselier, enfin, un banc assez éloigné des côtes, entre le Grand et le Petit Lejon.

Les autres appartiennent au quartier de Paimpol. Il n'y a aucun établissement ostréicole dans le quartier de Saint-Brieuc.

Quartier de Paimpol

Autour de Saint-Quay, quelques huîtres isolées marquent encore les emplacements de sept anciens bancs.

Le seul important, jadis le meilleur de la baie, était le banc Saint-Marc.

Le dépôt de Saint-Quay, situé entre la côte et le rocher de la Comtesse, a été abandonné.

L'huîtrière de Paimpol qui se trouvait à 2 kilomètres à l'est de la pointe Guilben, est complètement ruinée.

Dans le Trieux, rivière qui aboutit à la mer à l'ouest de l'île Bréhat, se trouve, près de Toulan-Houillet, une huîtrière encore productive qui fut déclassée récemment: elle s'étend sur quelques centaines de mètres à peine. Constamment pillée par les riverains, elle périclite depuis 1900, année pendant laquelle elle a fourni (officiellement) près de 700.000 huîtres. En 1927 on y trouvait quelques naissains. Les huîtres, semblables aux armoricaines, sont petites et bien formées. Quelques parcs et dépôts sont installés sur les deux rives du Trieux, de part et d'autre du gisement; il y a sur la rive gauche sept parcs et quatre dépôts; sur la rive droite un seul parc. Le tout occupe une superficie de 6 hectares. Les parcs sont entourés de murs de cailloux entassés et garnis de câbles et de piquets destinés à les protéger contre la drague frauduleuse. Les dépôts sont de simples coffres en bois soutenus par des piquets.

En aval, à Lézardrieux, on trouve de nombreux parcs abandonnés. Un seul est encore détenu régulièrement, encore n'est-il pas exploité.

Ceux de Bodic ont disparu.

Quartier de Tréguier

L'huîtrière de Tréguier, qui occupe le fond des deux rivières du Jaudy et du Guindy à leur confluent, est restée jusqu'à ces dernières années la plus prospère de cette partie du littoral (1 à 2 millions et demi d'huîtres, le double avant 1870). Située à 12 kilomètres de la mer; elle avait une longueur de 3.300 mètres sur 75 à 150 mètres de largeur et asséchait en grande partie aux marées d'équinoxe. La partie basse en face de la ville fut déclassée en 1920, à la suite d'accidents causés par l'ingestion de ses produits et d'une demande des pêcheurs de poisson du quartier. Elle a été ruinée depuis son déclassement par la pêche à pied. La partie supérieure, en amont du pont Canada, est malheureusement peu productive; le banc ne portait l'an dernier aucune trace de naissain.

Des collecteurs ont été posés à plusieurs reprises dans la rivière. Ces tentatives n'ont jamais donné de résultats. Le banc a été renforcé plusieurs fois par l'apport de jeunes huîtres étrangères.

Le nombre des parcs diminue en proportion de l'affaiblissement de l'huîtrière. De 25 vers

1.900, il était tombé à 11 en 1910 et à 3 en 1924. L'un de ces parcs installé au Carpont et qui fournissait l'établissement d'expédition du Pont Canada a été abandonné en 1927. Il n'en reste donc plus que deux à peu près inexploités d'ailleurs, l'un à la Roche-Jaune, l'autre en amont du pont, sur la rive droite du Jandy.

Quartier de Lannion

Ni gisement ni parc dans ce quartier. On prend parfois quelques grosses huîtres parmi les coquilles Saint-Jacques vers l'île Tomé et au large de l'embouchure de la rivière de Lannion.

Quartier de Morlaix

Celui-ci possède deux gisements de peu d'importance actuellement : le banc du Frouit dans la rade de Morlaix, et le banc Saint-Yves, dans le lit de la Penzée.

Le premier, quoique classé, est presque inexistant ; le second, déclassé en 1922, est plus intéressant : car, nettoyé et amélioré, il pourrait fournir un certain contingent d'huîtres. Dragué un jour par an, il donnait de 12 à 25.000 huîtres assez grosses et vaseuses.

Quelques huîtres isolées sont trouvées dans l'estuaire vers le rocher de Beclém et à l'ouest de la pointe de Barnenez ; d'autres sur l'îlot du Duon et autour de l'île Verte, sous le laboratoire maritime de Roscoff.

Les quelques parcs que compte ce quartier sont situés sur la rive droite de l'estuaire de la rivière de Morlaix, en aval du Dourduff, dans une vasière très molle. Le sol en a été consolidé par des apports de sable et de coques. Au nombre de 23 il y a quelques années, occupant 79 Ha, ils ne sont plus que 5 (8 Ha 45). Un autre parc vient d'être accordé entre les îles Noire et Blanche, près de Stérec, dans le même estuaire. Il en existait un autrefois près de l'île Louet (rive gauche). Les dépôts du port de Morlaix ont été supprimés depuis quelques années.

Quartier du Conquet

Aucun gisement sur cette côte. Mais les deux rivières dites Aber-Wrac'h et Aber Benoît renferment plusieurs parcs et deux établissements d'expédition.

Le premier, dans l'Aber Wrac'h, à Paluden, possède deux dégorgeoirs et un lavoir submersibles en ciment armé et fond de briques et des locaux d'emballage attenants.

L'autre établissement, à Prat-ar-Coum, sur l'Aber-Benoît, se compose de trois dégorgeoirs en ciment, à fond de briques, d'un bassin de décantation et de locaux bien installés.

Plusieurs concessions de l'Aber-Wrac'h ont dû être retirées à cause de la construction d'un grand barrage effectué à Beg en Toul par la Société marémotrice de l'Aber-Wrac'h. On y compte encore six parcs.

Dans l'Aber-Benoît on en comptait 16 en 1910. Il n'y en a plus que trois aujourd'hui.

Dans tous ces parcs étaient déposées des huîtres anglaises et armoricaines (3 millions environ par an). Le change, puis la pénurie d'huîtres indigènes en tarirent l'approvisionnement et on y introduisit des portugaises. Mais le décret de 1923 ayant interdit l'entrée de ces mollusques en Bretagne, les parcs ne sont plus exploités qu'irrégulièrement depuis cette époque. Cependant, plusieurs concessions abandonnées de l'Aber-Wrac'h viennent d'être redemandées.

Durant le séjour des portugaises dans les deux rivières, il ne fut jamais constaté de reproduction.

En résumé, toute cette région, très étendue, est à l'heure actuelle d'une importance médiocre au point de vue ostréicole.

Si on la divise en deux parties, l'une allant de la Seine à Cancale, l'autre de Cancale au Finistère, on constate que la première, qui fut à l'avant-garde de l'ostréiculture française, est actuellement dans le marasme par suite de l'appauvrissement de ses grands réservoirs d'huîtres, les bancs de Granville et de Cancale. Seuls les centres de Courseulles et de Saint-Waast-la-Hougue conservent une certaine activité, grâce à l'introduction de la portugaise. Les parqueurs des autres localités, privés d'huîtres plates par la nature et de portugaises par les règlements, abandonnent peu à peu leurs concessions, vides depuis 6 à 7 ans.

La seconde partie est plus pauvre encore. Les dernières traces des bancs naturels alimentent maigrement quelques parcs, les autres disparaissent d'année en année (1).

Si les bancs ne se repeuplent pas ou si l'on ne prend pas de mesures nouvelles, telle l'autorisation de parquer des portugaises, l'ostréiculture ne sera bientôt plus qu'un souvenir en Normandie et en Bretagne du Nord : nous n'y retrouverons plus que quelques dépôts d'huîtres, un tout petit commerce au lieu d'une véritable industrie.

IV

LA COTE ATLANTIQUE DE BRETAGNE

De la pointe Saint-Mathieu à la Loire

Sur cette côte se trouve notre grand centre de production d'huîtres plates et un centre d'expéditions (le Bélon) renommé pour la qualité de ses produits. C'est aussi par excellence la zone de l'huître indigène, car sauf entre la Vilaine et la Loire, l'introduction de la portugaise y est interdite.

Quartiers de Brest et de Camaret

La rade de Brest (qui appartient aux deux quartiers de Brest et de Camaret), petite mer intérieure communiquant avec l'Océan par un goulet de deux kilomètres seulement de largeur, reçoit les eaux de deux rivières importantes : l'Elorn ou rivière de Landerneau, l'Aulne ou rivière de Chateaulin et de plusieurs petites, la Penfeld, les rivières de Daoulas, de l'Hôpital, etc. se terminent par des estuaires majestueux.

Très riche en coquillages de toutes sortes, la rade contient plusieurs gisements naturels d'huîtres et une trentaine de parcs, disséminés sur des points très éloignés les uns des autres.

Dans l'Elorn, le banc de Saint-Jean n'est qu'une partie d'un grand banc qui sans discontinuité occupait jadis la rivière. Le 10 février 1892, la rivière étant complètement dépeuplée, une tentative très intéressante fut faite : 80.000 portugaises du Verdon furent immergées, dont 57.000 sur le banc du Froust, en aval du banc Saint-Jean et 27.000 sur celui de Saint-Marc, au sud est de Brest. Le 26 septembre, la commission de visite constatait sur le banc de Froust que les huîtres ramenées par la drague étaient presque toutes ouvertes, mais couvertes de naissain (?). En revanche, on ne trouva plus trace des portugaises du banc Saint-Marc : elles avaient été dispersées parmi les roches par un violent coup de vent.

(1) Expéditions faites pendant la campagne 1927-28 par les établissements des deux régions (de Dunkerque à Brest) 11.000 environ, (maximum de ces dernières années : 20.000 en 1925-26, la moitié à peine l'année suivante). Les ventes sur place sont beaucoup plus considérables.

Le 17 avril 1893, 20.000 huîtres plates d'Arcachon, furent jetées sur le même banc du Frou et 20.000 autres sur le banc du Garo, dans l'Aulne.

La visite du 25 septembre 1893 n'amena que désillusion : portugaises et gravettes arcachonnaises, tout avait disparu.

L'échec fut attribué à la drague frauduleuse, la surveillance ayant été insuffisante. Il n'en est pas moins vrai que jamais on ne vit aucun naissain de portugaise sur les roches, si nombreuses autour de la baie.

Bien avant cette date, vers 1880, des portugaises avaient été cultivées dans les parcs. Daniel signale en 1883 qu'elles semblent s'acclimater dans la rade.

Quoi qu'il en soit, le banc de l'Elorn se reforma, puis disparut à nouveau. En 1911, Guérin-Ganivet ne pouvait situer son emplacement que d'après les dires des pêcheurs. Il a reparu ; ruiné récemment par la mortalité, puis par des dragages dont nous parlerons au sujet de Poulmic, il se reforme encore aujourd'hui. Sa superficie est d'un hectare.

Dans l'anse du Moulin-Neuf, d'importants gisements occupaient une centaine d'hectares entre Porsguen et Tinduff. Il n'en reste rien.

La rivière de Daoulas est bordée par deux huîtrières classées. L'une occupe vers la rive droite, en aval de la pointe de Kersantre, une superficie de 2 Ha ; l'autre, 20 ares seulement vers la rive opposée, autour de la pointe de Mengleuz.

Au Nord de la pointe du Binde, dans la baie de Daoulas, un ancien gisement qui s'étendait jusqu'au Raz, fournit encore quelques rares huîtres.

L'huîtrière de Moulin-à-Mer, celles de Tibidy et de Landevenec n'existent plus. Dans la rivière du Faou, le banc de Prioly qui prolongeait les deux précédents, est aujourd'hui seul classé : il va de la poudrière de l'île d'Arin à la pointe de Prioly (1 Ha 35).

Il n'y a plus rien sur les huîtrières nord de l'Aulne qui s'étendaient entre Terenez et le Folgoat. Plus au Sud, assez loin en amont, après l'ex-huîtrière du Garo, qui servit à l'expérience de 1893, se trouvent quatre petites huîtrières : celles de Langoat (rive droite) de Coat-Garrec et de l'anse du Cosquer (r. g.) qui occupent ensemble 1 Ha 65 ; celle de Trégavan, sur la rive droite, entre Ty Naot et le Saut-du-Loup, sur 50 ares.

Enfin dans l'anse du Poulmic se trouve l'huîtrière du même nom, qui se reconstitue, bien que très affectée par les bigorneaux perceurs (1 Ha 60 actuellement).

C'est cette dernière qui fut draguée à blanc en février 1924, avec le banc de Saint-Jean, pour procurer des huîtres destinées au repeuplement des bancs du Morbihan. Les deux gisements ont vu leur reconstitution complètement arrêtée et les riverains en ressentent encore beaucoup d'amertume. Il semble assez anormal en effet de ruiner des gisements sur un point de nos côtes pour tenter d'en reconstituer d'autres. Il est vrai qu'on croyait alors les bancs de la rade de Brest plus riches qu'ils ne l'étaient en réalité. Du moins eût-il été logique, d'après les Brestois, puisqu'une drague était autorisée en 1928 sur les bancs morbihannais reconstitués, de ramener dans la rade une partie du produit pour réparer le préjudice causé.

Les parcs à huîtres sont assez éparpillés autour de la rade : l'Elorn en contient 12 dont 4 bassins d'expédition : l'Anse de l'Auberlach 3 dont 1 bassin d'expédition ; la rivière de Daoulas 2 ; celle de l'Hôpital Camfrou 7 ; l'Aulne 1 ; enfin l'Anse de Poulmic (quartier de Camaret) 2. Le parc de Quelern a été supprimé l'an dernier.

Plusieurs ostréiculteurs ont des bassins spéciaux et des locaux ; les huîtres sont en général placées dans des casiers grillagés, D'autres emballent sur leurs parcs mêmes. Tous vendent leurs produits sur place dans la région.

En 1927, 10.000 tuiles, en bouquets, ont été posées dans la rivière de Daoulas, sans résultat bien brillant (2 ou 3 naissains à la tuile) ; on en a posé aussi dans l'Elorn, dans la rivière de l'Hôpital Camfrout et au Poulmic.

Avant la crise dont souffre l'ostréiculture, cette industrie était assez florissante dans la région que nous décrivons.

Sur les parcs à naissain furent récoltées jusqu'à 3 millions de jeunes huîtres en 1919, 4 millions en 1920, principalement au Sud-Est de la baie. Avant-guerre, les parcs de l'Elorn recueillaient 200.000 naissains en moyenne chaque année.

La drague fournissait en moyenne 3 millions d'huîtres ; la récolte fut de près de 10 millions en 1919 et 12 millions en 1920.

Quartier de Douarnenez et d'Audierne

Une huître naturelle occupait plusieurs hectares dans le Nord de la baie de Douarnenez, près des rochers des Verrès ; une autre, toute petite, occupait l'anse formée par l'extrémité Est de l'île de Sein ; toutes deux ont disparu ; ainsi qu'un parc installé près de la seconde.

Plusieurs parcs s'échelonnaient dans la rivière Goyen, au Nord et au Sud d'Audierne ; il en existait encore 7 il y a une trentaine d'années ; aucun ne subsiste aujourd'hui.

Quartier de Guilvinec

Les gisements naturels de ce quartier se trouvent dans la rivière de Pont-l'Abbé et dans l'Odet. Les premiers (Pouldon, Poul an March) sont anéantis. Ceux de l'Odet (Kerbenis, Kergosien, Combrit) sont en meilleur état ; malheureusement, ils sont contaminés par les égouts de Quimper et la pêche y est interdite ; (mais le braconnage y sévit, comme bien on pense).

Des parcs qui se trouvaient dans l'Odet, dans l'anse de Kergos et près de la pointe de Toulgoet, il n'en subsiste plus qu'un dans l'anse Malakof. Dans l'estuaire de Pont-l'Abbé, huit demeurent, dont six dans l'anse de Penanveur, un près de l'île Garo, un autre dans l'anse de Pouldon (côte Est de l'île Chevalier). Deux établissements d'expédition sont aménagés, l'un dans l'île Tudy, l'autre dans l'île Garo ; un troisième, dans l'étang de Kermoor, n'est plus exploité depuis 1922.

Quartier de Concarneau

Les gisements de ce secteur ont tous disparu. L'huître de la baie de la Forest est bien connue par l'expérience de Coste, qui y installa une réserve. Celle-ci fut très productive jusqu'à sa suppression en 1888. Elle fut concédée en partie à la Société de Secours Mutuels des Marins. Les nombreux parcs qui s'étaient installés autour d'elle dans les anses de la Forêt, de Penfoulic, de Saint-Laurent et de Saint-Jean sont actuellement réduits à 4. (7 hectares). Toute cette partie de la baie s'ensable peu à peu. Les ostréiculteurs capturaient le naissain au moyen des collecteurs en ruches employés à Arcachon.

Le banc de Pladen, à l'Ouest de Concarneau, qui fut très important et celui de Pen-ar-Vas-Hir, au Sud du précédent, ont été en 1862, l'objet d'essais de reconstitution qui restèrent sans résultat.

Un groupe de 11 parcs (5 Ha 22) occupe la rivière du Moros. Sa situation a soulevé maintes critiques, car l'eau de mer avant d'atteindre la rivière traverse le port de Concarneau. Il se trouvait plusieurs parcs dans l'arrière-port même. Le dernier fut supprimé en 1925.

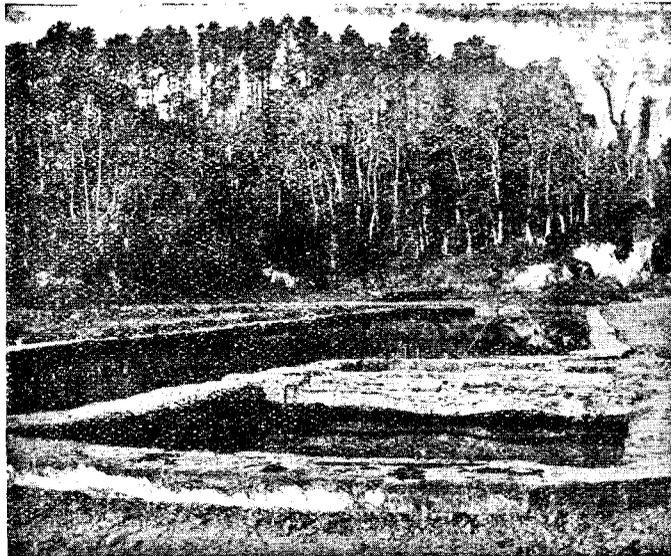
L'établissement d'expédition de Lanriec envoie actuellement ses huîtres au reparcage.

En mer, entre les Glénans et le plateau de Rochebonne, à une profondeur de 100 à 140 mètres, un important banc d'huîtres avait été signalé vers 1887 par M. Guillard qui voyait là une des parties persistantes du banc qui longeait autrefois presque toutes les côtes de France. Nous n'avons aucun renseignement récent sur ce banc qui, orienté dans la direction N.-W.-S.-E. serait compris entre 4°45 et 7°30 de longitude W., 45°50 et 47°55 de latitude N.

Dans l'est du quartier de Concarneau se trouve un de nos principaux centres ostréicoles, le BELON, célèbre par la qualité de ses huîtres.

La rivière de Belon possédait encore vers 1880 un petit gisement très productif, situé au confluent de ses deux branches et s'étendait de la pointe de Lanneguy à 400 mètres en amont dans la branche Est.

Les parcs, installés à grand peine en macadamisant le sol pour leur constituer un fond propice, demandent un entretien constant, étant menacés les uns d'envasement, les autres d'ensablement. L'eau douce qui arrive assez abondamment favorise l'engraissement des mollusques qui acquièrent une saveur exquise.



CL. L. LAMBERT

FIG. 5. — Etablissement d'expédition du Belon.

Le nombre des concessions s'est élevé à 160, il y en a cette année 89 ; leur superficie totale est de 15 Ha environ. Ces concessions ont été peu garnies depuis la mortalité jusqu'à cette année. Entre temps une tentative d'acclimatation des portugaises a été réprimée. En 1896, un essai d'importation d'huîtres d'Arcachon avait échoué, ainsi qu'une tentative de reproduction de portugaises.

Il n'y a du reste pas à regretter cet insuccès, du seul point de vue commercial. Nous avons pu examiner quelques portugaises échappées à la compagnie de débarquement du Pétrel ; après un certain séjour dans la rivière, elles deviennent excessivement grasses et leur aspect n'est guère appétissant.

Sur les rives du Belon sont installés cinq établissements d'expédition, tous submersibles. Ils comportent des dégorgeoirs solidement construits en pierres. Les huîtres sont posées directement sur le fond (ou, dans l'un d'eux, sur des planchers surélevés).

L'huître du Belon, blanche, grasse, savoureuse, est assez souvent expédiée en barils.

Les expéditions annuelles atteignaient en temps normal dix, douze et même quatorze millions. Or, voici les chiffres totaux de ces dernières années :

Campagne 1925-26 :	1.680 mille.
— 1926-27 :	1.660 mille.
— 1927-28 :	2.250 mille.

Ce dernier chiffre sera très probablement dépassé en 1928-29 car les parcs sont, cette année, abondamment garnis, grâce au rétablissement graduel de la production et de l'élevage morbihannais (1).

L'Aven, rivière dont l'embouchure touche celle du Belon, n'a pas de parcs à huîtres. Il en existait trois à hauteur du Hénaut ; d'autres furent établis en aval de Pont-Aven, en vue d'essayer la culture de l'huître d'après les procédés employés dans le Belon, mais le résultat fut nul. Actuellement, l'Aven ne renferme que quelques parcs à moules.

Le Merrien compte 7 parcs d'élevage, dont les produits sont absorbés par les établissements du Belon.

La rivière de Quimperlé n'a qu'un parc, au Pouldu.

Quartier de Lorient

Les bancs du Scorff, en amont du port de Lorient, et du Blavet, entre le Pont du Bonhomme et le confluent des deux rivières, sont encore productifs, mais largement contaminés par les écoulements provenant de Lorient. Ils ne sont pas classés, mais la pêche y est interdite. Un petit gisement existait au nord de l'île Saint-Michel à peu de distance des précédents. Le Ter en abritait un autre, formé probablement par le naissain des parcs qui occupaient la partie nord de ce cours d'eau.

Ces parcs ont eu leur heure de prospérité : l'un d'eux contenait, pour parer aux inconvénients de la vase, 52.000 cuvettes en ciment de 1/5 de mètre cube, pouvant contenir ensemble 14 millions d'huîtres. Plus bas étaient situés des parcs d'étalage et un grand bassin d'expédition. Ces installations ont disparu ainsi que celles de la pointe de la Perrière et de Kéroman. Un seul établissement ostréicole existe encore dans le quartier, celui de l'île Kerner, dans le golfe de Riantec, où on trouvait des huîtres isolées.

Quartier d'Auray

Les quartiers d'Auray et de Vannes forment ensemble un des centres ostréicoles les plus riches de France et ce, malgré une éclipse passagère due à la crise de l'huître plate, crise à laquelle on n'a pu dans cette région remédier par la culture de la portugaise, en raison de l'interdiction justement édictée par le décret du 26 février 1923. Ici, plus que partout ailleurs, ce décret doit être appliqué dans sa rigueur, car cette région est intéressante non seulement par le nombre d'huîtres plates qu'elle produit normalement, mais surtout par leur qualité sans rivale.

On sait que l'ostréiculture y fut pratiquée dès 1868, sous la vigoureuse impulsion donnée par les expériences de Coste. La production et l'élevage des huîtres firent bientôt des progrès

(1) Le nombre total des expéditions faites à la consommation pendant la dernière campagne par les établissements du Sud de la Bretagne (de Brest au Croisic) est de 19.000. Ce chiffre s'était élevé à 24.500 en 1925-26 pour retomber à 14.400 l'année suivante.

remarquables sur les côtes du Morbihan et en 1875, à l'exposition de Lorient, 54 ostréiculteurs exposaient produits, matériel et modèles d'installation. L'ostréiculture occupe encore des surfaces considérables dans cette région, qui est la grande production de naissain.

Les bancs huîtres sont nombreux dans les rivières morbihannaises. Ils ont été terriblement éprouvés par la dévastation de 1920, mais leur reconstitution, quoique lente, semble maintenant probable, sinon certaine.

Il est bon de signaler que ces rivières, pas plus que celles du nord de la Bretagne, ne sont des cours d'eau douce arrivant au terme de leur course vers la mer, en s'évasant plus ou moins, mais bien plutôt des fjords, de petits golfes intérieurs dans lesquels la mer pénètre largement et dont les rives sont tellement découpées, tourmentées, que fréquemment on pourrait se croire dans un lac ou dans une baie.

L'histoire relate que, lors des invasions des Normands, Quimper dut son salut à cette particularité des rivières bretonnes : remontant l'Odet et n'apercevant devant eux que des côtes, les Normands crurent qu'il n'existait pas de passage libre et firent demi-tour.

Le fond de ces rivières est occupé par de nombreux bancs, débris du banc unique qui, continuant le grand gisement de haute mer dont le banc ruiné de Quiberon est un des derniers restes, longeait autrefois la côte et pénétrait dans chacune d'elles.

Plusieurs de ces bancs doivent être considérés comme anéantis. D'autres sont en si mauvais état qu'il y a peu d'espoir à fonder sur leur avenir. Tel est le cas du banc de l'Étel qui occupait toute la rivière de ce nom et qui était encore très riche, il y a peu d'années, entre les presqu'îles de la Forêt et du Plec, dans le bras de rivière appelé Ster-er-Histrec (Rivière des Huîtres). Il est toujours classé en amont de l'île Nohic pour éviter les erreurs des pêcheurs qui, en exploitant le gisement, jetteraient leur drague dans les parcs.

La côte ouest de la presqu'île de Quiberon n'est pas favorable à l'extension des huîtres, mais près de sa côte Est se trouve le banc de Saint-Pierre qui était très riche lors de son classement en 1912. Pillé pendant la guerre, il fut exploité de 1919 à 1923, fournissant 2 millions $\frac{1}{2}$ d'huîtres en 1919 et près de 8 millions en 1920, non compris 8 à 900.000 huîtres récoltées chaque année par les pêcheurs à pied.

En 1921 et 1922, le rendement tomba à un million par année (plus 800.000 et 400.000 pour la pêche à pied.) La drague de 1923 ne produisit que 250.000 mollusques. Le banc fut pourtant dragué encore en 1924, en 1925, puis en 1928. (Il donna cette année 5.200 kilogrammes d'huîtres.)

Pendant toute cette période, la fraude s'exerça constamment malgré la surveillance des gardes-pêche. Aujourd'hui ce banc est à peu près ruiné. Il se trouverait sans doute bien d'être laissé en repos.

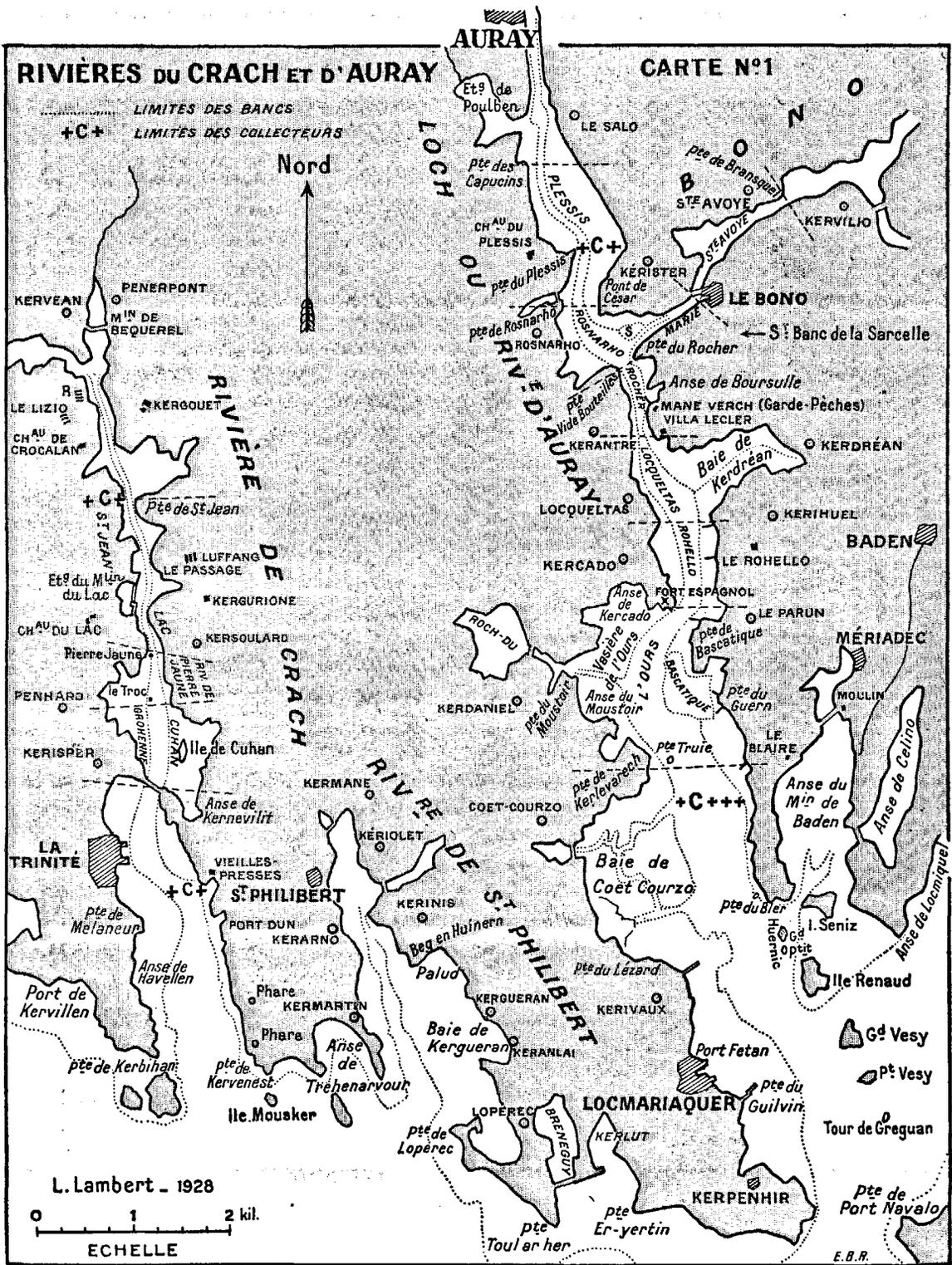
Plus au Nord, près de la pointe de Saint-Colomban, à l'entrée de la baie de Plouharnel, se trouvait un autre banc, tari depuis longtemps.

Rivière de Crac'h

Dans la rivière de Crac'h (ou de la Trinité) les gisements huîtres occupent le chenal, du Nord au Sud, de la baie de Saint-Jean jusqu'au port de la Trinité. Ils se prolongeaient auparavant jusqu'à l'embouchure.

Ce sont, d'amont en aval, les bancs de Saint-Jean, du Lac, de Pierre Jaune (dont une partie, sur la rive droite du chenal, a été constituée en réserve), de la Gohenne et de Cuhan.

Au sud du pont de Kérisper s'étendait le banc de Gorwaterc'h, aujourd'hui ruiné. Tous étaient dragués par tiers chaque année. Le produit de la pêche, qui fut jadis de plus de 2 millions d'huîtres, a décré d'année en année.



L'état des bancs de cette rivière est actuellement lamentable. Il n'y a pas, à beaucoup près, une huître au mètre carré. Il serait peut-être bon d'en refaire les fonds : draguer à blanc d'abord, détruire le plus possible d'astéries, de bigorneaux perceurs, de moules, puis jeter à profusion des coquilles propres, pour y recevoir le naissain qui viendrait des parcs d'élevage.

Rivière de Saint-Philibert

Un banc qui suivait le chenal a été détruit par les zostères.

Rivières d'Auray et du Bono

De nombreux bancs longent ces rivières dont la seconde est l'affluent de la première.

On trouve, d'amont en aval :

1^o Dans la rivière d'Auray, les bancs du Plessis, du Rosnarho, du Rocher ou du Mané-Verc'h, de Loqueltas et du Rohello, de l'Ours, du Bler ou de Couët-Courzo, du moulin de Baden, du Lézard ; les deux premiers se trouvent en amont du confluent de la rivière d'Auray et du Bono, le dernier se termine un peu au nord de Locmariaquer.

2^o Dans la rivière du Bono, le banc de Sainte-Avoye et le banc Marie.

La partie orientale du banc de l'Ours, désignée sous le nom de Bascatique (ou Basse Catic) a été repeuplée en 1924 et constituée en réserve. Des blocs de maçonnerie garnis de crochets en fer opposent une défense au dragage frauduleux. Ils empêchent aussi, malheureusement, l'entretien du banc, maintenant envahi par les zostères.

Les bancs du Bler, du Moulin de Baden et du Lézard ne sont plus classés. Dans l'ensemble, ces bancs étaient riches ; s'ils s'appauvrissaient par endroits, ils se reconstituaient par d'autres.

Avant la période actuelle de disette d'huîtres, on les avait divisés en trois zones et on les draguait tour à tour pendant 8 jours (une heure par jour) dans les deux premières semaines de mars. Ils ont fourni ainsi jusqu'à 27 millions d'huîtres en 1878 ; puis petit à petit, le rendement s'abaissa ; on n'en tirait que de 1 à 3 millions d'huîtres avant la crise. En 1922-23, il ne restait sur l'ensemble des bancs d'Auray et du Bono que 0,8 huîtres par mètre carré ; la moyenne atteignit 1,2, dont près de la moitié de jeunes, l'année suivante. Ceux de la rivière de Crac'h étaient plus pauvres encore.

En 1924, vu la détresse des parqueurs, des huîtres achetées en Zélande et à Brest avec les crédits alloués par l'Etat, furent semées sur la Bascatique ; d'autre part, l'exportation des huîtres plates de moins de 7 centimètres fut interdite par un décret du 4 mars 1925 (sauf dérogations). Pourtant les bancs de Loqueltas, Rosnarho, Rohello et Quiberon furent livrés à la drague cette même année 1924 ; ceux de Marie, Sainte-Avoye, Rohello et Quiberon, l'année suivante. Cette dernière opération rapporta 52.679 kilogrammes (soit environ 1 million d'huîtres), aux 195 bateaux qui y prirent part.

En 1927, sur les bancs d'amont (Plessis, Marie, Sainte-Avoye, Rosnarho), on put compter 3 à 4 huîtres par mètre carré, à peine une sur les bancs d'aval (Loqueltas, Rohello) ; le banc de l'Ours fut reconnu absolument épuisé.

En 1928, la drague des bancs Marie et Sainte-Avoye fut votée par la Commission de visite. Pendant deux jours, 160 bateaux raclèrent sur ces bancs : ils en tirèrent 33.500 kilogrammes d'huîtres.

Les fonds de la rivière d'Auray sont généralement propres ; il y a malheureusement, en aval surtout, beaucoup d'animaux nuisibles et des algues rouges. La reconstitution des Bancs semblait proche avant la drague de 1928 très fâcheuse à notre avis, car elle a certainement réduit le nombre des huîtres mères de moitié.

Dans le quartier d'Auray, la durée de la pêche est fixée chaque année par arrêté ministériel. Elle est courte: en 1928, une heure sur chaque banc du Bono, quatre heures sur celui de Quiberon. Les huîtres dont la dimension n'atteint pas 5 centimètres doivent être remises après le triage au bateau garde-pêche qui les rejette sur les bancs. Les collecteurs (coquilles) sont rejetés à l'eau pendant la drague même et les animaux nuisibles doivent être ramenés à terre avec les vases et sables.



Cl. L. LAMBERT

Fig. 6. — Préparation des collecteurs à Locmariaquer

La longueur maxima de la drague est de 1 m. 25.

Les parcs sont nombreux dans le quartier et se répartissent sur toute son étendue. En voici le nombre et la superficie :

	Parcs	Superficie totale		
		ha	a	ca
Rivière d'Étel	242	142	46	92
Baie de Quiberon.....	4		33	78
Baie de Plouharnel	11	1	44	80
Anse du Pô.....	16	7	44	47
Rivière du Crac'h	158	39	46	33
Rivière de Saint-Philibert	80	52	65	32
Rivière d'Auray.....	461	227	45	64
Golfe du Morbihan (Ouest)	194	97	55	77
Propriétés privées (Anses de Larmor Baden et anse de Kerlut)	2	1	94	82
Total.....	1.168	570	77	85

La surface exploitée était en 1907 de 750 Ha pour 774 parcs.

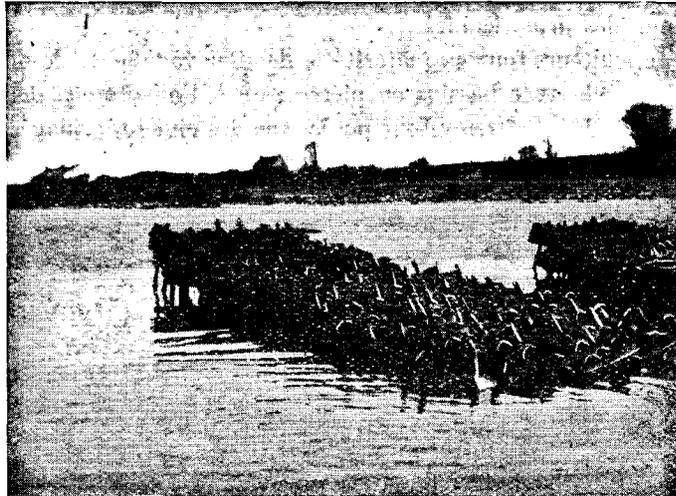
A Locmariaquer se trouvent, sur le rivage, des « claires » entourées de pierres sèches servant de dépôt temporaire aux huîtres destinées au reparcage.

La récolte du naissain se fait surtout dans les rivières d'Auray et du Crac'h. On pose un petit

nombre de collecteurs dans la baie de Plouharnel et dans l'anse du Pô. Ces collecteurs sont des tuiles chaulées et assemblées en bouquets ou champignons. Il reste en rivière d'Auray quelques plateaux de bois chaulés. Des coquilles disposées en chapelets et fixées au bout de piquets sont placées près du pont de la Trinité. Les débris de tuiles brisées sont également utilisés après avoir été chaulés et réunis en bouquets.

Dans le Crac'h on posait en moyenne 1.500.000 collecteurs depuis le banc de Saint-Jean en amont jusqu'en face de la Trinité (Vieilles Presses).

Ce chiffre s'est élevé à 2 millions en 1927. Il atteint, cette année, 2.410.000 (1).



Cl. L. LAMBERT

Fig. 7. — Collecteurs en rivière d'Auray (Loquetas).

En rivière d'Auray, les collecteurs sont posés sur les deux rives et en bordure du chenal, de la pointe du Plessis, en amont, à l'entrée du chenal de Coët-Courzo (pointe de Kerlevarech), en aval. Le nombre en augmente d'année en année ; de 4 millions et demi en 1924-25, il passe à 5 millions et demi en 1926-27.

6.500.000 tuiles ont été posées en 1928 dans les rivières d'Auray et du Bono (1). De plus, 3.000 collecteurs à plateaux sont installés dans la baie du Moustoir.

La récolte est naturellement très variable depuis la raréfaction des huîtres mères : en 1919, chaque tuile portait lors du détroquage 30 naissains ; la moyenne atteignait 40 et même 50 en 1920 ; les résultats des années suivantes furent désastreux : 2 à 5 naissains par tuile de 1921 à 1924 ; 8 en 1925 et 1926 ; la fixation de l'été 1925 avait été superbe (on comptait en certains endroits jusqu'à 150 naissains par tuiles en août), mais de nombreux décollements réduisirent considérablement la récolte.

En 1927, une partie des huîtres de moins de 7 % disponibles avaient été vendues par des parqueurs à des acheteurs anglais ; le marché n'ayant pu être exécuté faute d'autorisation ministérielle, ces huîtres restèrent entreposées sur des parcs du Crac'h. Elles ont certainement contribué à augmenter la récolte de 1927-28 qui fut (proportionnellement) abondante en cette rivière.

En 1928, 10 à 12 millions de sujets furent offerts à l'élevage français : les Anglais n'ayant plus en leur faveur le handicap du change et trouvant en Hollande des conditions plus avantageuses s'étaient abstenus.

(1) Chiffres contrôlés par de nombreux recouplements.

En juillet de cette année, les Morbihannais annoncent un stock disponible de 30 millions et demandent l'abrogation du décret interdisant l'exportation des huîtres de moins de 7 $\frac{1}{2}$ m.

La récolte de 1929 s'annonce comme devant être très fructueuse, surtout dans le Crac'h.

Ces chiffres semblent élevés après la terrible épreuve qu'a subie l'ostréiculture, mais auparavant, dans les bonnes années, 150 à 180 millions de jeunes huîtres étaient livrées aux éleveurs de l'Étel, du Belon, de Marennes, d'Angleterre et d'Irlande.

Les ostréiculteurs de la région ne pratiquant guère la vente directe à la consommation, les établissements d'expédition sont assez disséminés sur les bords si découpés des rivières. La pénurie d'huîtres a fait arrêter tout travail dans plusieurs d'entre eux, d'autres expédient des palourdes en attendant le retour des armoricaines.

L'Étel où les ostréiculteurs font en majorité le demi-élevage, possède onze de ces établissements, du type submersible avec bassins en pierre : un à Pont-Lorois, deux à Sainte-Hélène, six à Locoal, deux à Belz. Les huîtres y sont posées sur des civières grillagées, les naissains sont placés dans les « barrages ».

On trouve deux autres établissements au fond de la baie de Plouharnel, trois sur les rives du Crac'h et trois à Locmariaquer.

Beaucoup d'établissements d'élevage, bien aménagés, pourraient à peu de frais être transformés en établissements d'expédition.

Quartier de Vannes

Des nombreux bancs qui existaient dans le golfe du Morbihan, aucun n'est plus classé. Ils étaient répartis dans les chenaux à l'est de l'Île aux Moines ; jadis un Banc continu remplissait probablement tous ces chenaux ; il s'est morcelé, puis ses tronçons eux-mêmes ravagés par les dragues trop répétées et par le braconnage, ont été anéantis.

On signalait encore il y a quelques années, outre un petit gisement dans la rivière de Conleau, 12 bancs plus ou moins riches, à savoir, du Nord au Sud, les bancs de Penboch, de Béluré, de Noyallo et de Senage (se prolongeant l'un l'autre), le Grand Banc, et le banc de Lerne, celui de Bailleron, le banc Charles, ceux de Pen-er-Bleiz, d'Hur, d'Huric, de Bernon, de Truscar.

Ils sont tous à peu près ruinés et le golfe du Morbihan est devenu une région non plus de production, mais d'engraissement. Une vingtaine de milliers de collecteurs sont cependant posés dans la rivière de Noyallo : la moyenne du naissain capté fut de 5 à 6 à la tuile en 1926-27.

Les parcs d'élevage et d'affinage sont assez nombreux dans le golfe : outre ceux qui dépendent du quartier d'Auray, on en dénombre 280, couvrant environ 120 hectares.

Ils sont répartis ainsi :

	Parcs	Superficie		
		Ha	a	ca
1° Côte d'Arradon	31	24	99	53
2° Rivière de Vannes et Conleau.....	13		20	05
3° Cantizac et côte rouge	15	1	69	75
4° Kerguen, côte de Langle, île Boedic	71	3	02	61
5° Île d'Arz (une propriété privée)	11	16	81	53
6° Îles Boede, Lerne, Balleron	34	19	73	69
7° Rivière de Noyallo (deux propriétés privées).....	58	23	12	53
8° Ruault, île Illuric.....	28	9	94	25
9° Îles aux Moines et Govian, anses de Pen- castel et du Logeo	19	20	21	40
Total.....	280	119	76	34

Les établissements d'expédition sont au nombre de huit : un sur la côte d'Arradon, trois à l'île d'Arz, trois dans la rivière de Noyal, un au sud-ouest de Saint-Armel (ce dernier comprend outre les dégorgeoirs, 101 claires d'engraissement et de verdissement, sa superficie est de 4 Ha).

Dans les autres parties du quartier de Vannes, on rencontrait quelques petits gisements à la pointe de Penvins, sur le plateau des Mats, puis sur les roches de la Basse de Kervoyal et de Penlan (rive droite de l'estuaire de la Vilaine) et à la pointe de Halguen (rive gauche).

Un petit gisement existait près de la pointe du Bile.

Le seul banc classé actuellement est celui de Penerf qui fut plusieurs fois détruit ; le repos lui permettait de se reconstituer. Il s'étend de la jetée de Penerf à la pointe de Pencadenc et se prolonge dans les étiers de Lépinay et d'Ambon. Ce banc fut nettoyé en 1927.

Il y a dans la rivière de Penerf 206 parcs sur domaine public maritime, couvrant 33 Ha (il en existait jadis 353 sur 51 Ha) et 4 sur propriétés privées occupant au total une dizaine d'hectares.

Trois établissements d'expédition sont installés aux abords de cette rivière : deux à Pencadenc, l'autre à Pentès-en-Surzur.

Au sud de la Vilaine, étaient occupées quelques concessions près des marais salants de Pingrin, dans la baie de Loscolo, et 37 de 25 ares chacune, ménagées autour de la réserve de la pointe du Bile, qui, morcelées, en firent plus tard 59.

L'histoire de ces concessions et de la réserve de l'Etat est extrêmement curieuse et montre sous un singulier jour la mentalité de certains parqueurs.

Quartier du Croisic

Les côtes de ce quartier ont une configuration toute spéciale : entre des falaises rocheuses, peu élevées s'ouvrent plusieurs baies nommées *Traits*. La plus septentrionale, largement ouverte dite trait de Pen-Bé, appartient au quartier de Vannes. Les deux autres, traits du Croisic et de Mesquer, de dimensions très inégales, ne communiquent avec la mer que par des ouvertures assez étroites. Tout autour de leurs bords endigués s'étendent des marais salants ; dans les traits mêmes sont établis de nombreux parcs à coquillages, huîtres, dalourdes, bigorneaux, mais surtout des parcs à moules.

Un seul gisement, peu étendu (5 ares) est situé dans le trait de Mesquer, près de la pointe de Pen-Bé. Les pêcheurs trouvent quelques grosses huîtres au large de la Turballe.

Dans le trait de Mesquer se trouvent 3 parcs à huîtres ; un autre est installé sur la côte à Piriac. Au Croisic (Petit Trait et Grand Trait), on en compte 10, mêlés aux nombreux parcs à moules ; des claires sont aménagées dans la presqu'île des Sissables qui s'avance entre les deux traits. On y fait engraisser et verdier des portugaises. Au sud de ces traits, deux établissements comprenant bassins, lavoirs et locaux, le tout bien installé. Les huîtres y sont en général déposées en casiers grillagés.

Au Bourg-de-Batz, une ancienne carrière communiquant avec la mer par une vanne, abrite aujourd'hui un établissement d'expédition. De ceux qui existaient au Pouliguen, deux ont été supprimés, le troisième n'expédie plus d'huîtres.

Il est extrêmement curieux de comparer les deux côtes, Nord et Sud, de la Bretagne. Autant la côte Nord est pauvre au point de vue qui nous occupe, autant la seconde est riche, au moins en temps normal. Sur la première, on s'est contenté en général d'exploiter les bancs naturels,

sans tenter (quelques timides essais n'ont pas été poussés) de capter le naissain, de faire de l'élevage. L'extinction des bancs a marqué celle des parcs.

Il est vrai que sur la côte Sud, la même cause pourrait produire les mêmes effets. La pénurie d'huîtres causée par la mortalité de 1920-22 eût pour résultat l'arrêt des transactions commerciales. L'avertissement devrait être compris : il faut à tout prix, envers et contre tous, régénérer les bancs naturels. Une drague intempestive peut faire gagner aux pêcheurs quelques dizaines de milliers de francs, mais la moralité de l'apologue de la poule aux œufs d'or est toujours vraie... même s'il s'agit d'huîtres et de francs-papier.

V

LES COTES DU CENTRE-OUEST

De la Loire à la Charente

C'est entre la Loire et la Gironde que se trouvent les côtes les plus riches en huîtres portugaises.

Dans la partie méridionale, sur les bords de la Seudre et sur le rivage de l'île d'Oléron, l'ostréiculture est la principale industrie. Cette région qui forme actuellement le Quartier de Marennes, sera étudié dans un chapitre spécial. Des autres côtes, nous pouvons former deux secteurs : l'un au Nord, entre l'île de Noirmoutier et le continent, qui fut très riche en bancs naturels, est sur la plus grande étendue très battue par la mer et peu propice à l'ostréiculture ; l'autre, abrité des vents du large par des îles est bordé de roches calcaires, constituant des collecteurs naturels qui sont recouverts d'innombrables gryphées.

1° COTES DE VENDÉE

Quartier de Noirmoutier

La baie de Bourgneuf appartenait autrefois entièrement au quartier de Noirmoutier. Le syndicat de Pornic est aujourd'hui rattaché au quartier de Nantes ; mais, comme il ne comprend aucun établissement, non plus que le quartier lui-même, et ne renferme plus que des bancs ruinés, nous examinerons ici la baie dans son ensemble.

Elle comprenait autrefois 24 huîtrières dont 17 ont disparu entre 1865 et 1872 sans qu'on en sache la raison exacte. Peut-être cela est-il imputable pour une part aux bigorneaux perceurs aujourd'hui encore extrêmement nombreux et qui ont mis à mal les derniers bancs. Certains riverains incriminent les alluvions de la Loire, d'autres le chalut à chaîne, d'autres encore l'ensablement. Ils omettent le pillage qui, étant donné la difficulté d'une surveillance continue a toujours été intense sur les bancs encore productifs. Les huîtrières suivirent la courbe de la côte depuis le banc de Kéronars au sud-est de la pointe de Saint-Gildas, jusqu'à Noirmoutier même. Des sept qui restent, trois sont situées sur la côte continentale et se prolongent l'une l'autre : l'huîtrière des Charasses au Nord et celles du Gril et de la Banche au Sud, en face de l'embouchure de l'étier du Dain. Elles s'étendent sur 210 Ha environ.

Les quatre autres sont au voisinage de la côte orientale de l'île de Noirmoutier : huîtrières de Riberge (comprenant la Grande-Huître au Nord et la Roulette au Sud), du Châtelet, de Petiton, de l'Atelier, celle-ci près de l'entrée du port.

Toutes ont été à peu près anéanties vers 1888, elles furent reconstituées par une période de repos absolu ; en même temps une guerre sans merci était faite aux animaux déprédateurs, mais

les crédits se raréfiant, l'action dût être ralentie et les huîtres s'appauvrirent de nouveau.

Aujourd'hui les bigorneaux perceurs et les astéries pullulent ; le naissain des moules si nombreuses dans la baie envahit certains emplacements (Atelier, Chatelet). Le chalutage intensif et l'usage du filet dragueur à crevettes bouleversent les herbiers, les arrachent et les détruisent. Un fond de vase et de sable remplace la prairie sous-marine. Le braconnage fait le reste. Le banc de Riberge s'ensable, celui de Petiton est envahi par la vase.

Toutes les huîtres déjà très appauvries avant 1920 sont maintenant improductives. On n'y trouve plus ni huîtres mères ni naissain.

Les portugaises ont occupé dans la baie de Bourgneuf, il y a une quarantaine d'années, les roches de l'entrée du port de Pornic et les rochers de la Langoustière.

Au Sud de Noirmoutier, on en trouvait sur les écluses à poissons de la Guérinière. Non seulement elles n'ont pas gagné de terrain, mais semblent avoir complètement disparu de ces endroits.

Tant sur la côte orientale de l'île depuis l'anse de la Claire jusqu'à l'huître de Petiton (avec un petit groupe à la pointe sud) que sur le continent, échelonnés depuis la pointe de la Coupelasse jusqu'au large de l'Épois, il existait 112 parcs occupant au total 105 Ha.

Ils ont été ruinés par l'affaiblissement des bancs. Une douzaine d'entre eux contenaient des portugaises.

Il reste trois claires dans l'île (étier du Moulin), mais elles ne contiennent plus d'huîtres de même un parc installé dans l'étier des Brochets, à Bouin, est inutilisé.

Les trois établissements d'expédition du quartier sont situés sur le continent, l'un à l'Épois sur la rive gauche de l'étier du Dain, les deux autres à la Barre de Monts à l'embouchure de l'étier du Pont-Neuf ; les bassins sont munis de planchers sur lesquels reposent les huîtres. La vase est précipitée sous ces planchers.

Quartier des Sables d'Olonne

Aucun banc naturel ni aucune trace d'ancien gisement n'existent au nord des Sables-d'Olonne. Saint-Gilles et Croix-de-Vie possédaient trois petits dépôts d'huîtres dans le port même. Ils ont été supprimés en 1924.

Aux Sables-d'Olonne, le bassin des Chasses, situé au nord de la ville, est rempli par la marée tous les quinze jours environ au moyen de deux écluses, puis asséché au bout de huit jours pour un même laps de temps.

Il communique en outre avec la mer par l'intermédiaire d'un canal et de la Vertonne qui, réunie à l'Auzance, forme le Hâvre de la Gachère à plusieurs kilomètres au Nord.

De chaque côté de ce bassin s'amorcent des « cordes » qui alimentent des marais salants.

Dans le bassin de 41 Ha de superficie se trouvaient de nombreux parcs à huîtres creusés dans le fond vaseux ; il en existait 556 en 1901. Leur situation au point de vue sanitaire était très suspecte. Ceux du bas, les plus sujets à contamination, furent supprimés en 1924 et les produits des autres astreints au reparcage.

La partie nord du bassin renferme aujourd'hui 64 concessions ostréicoles dont la superficie totale est de 11 Ha environ, plus deux exploitations sur propriété privée dans les marais.

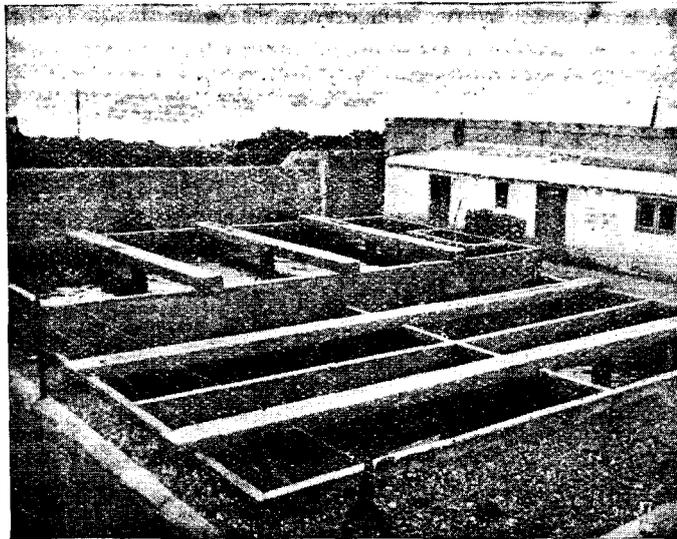
Sur la côte rocheuse de la Chaume qui est fortement battue par la mer, trois établissements d'expédition ont été construits récemment.

Tous trois situés à terre comportent des bassins cimentés à parois surélevées, des lavoirs et sont complètement clôturés (des passerelles permettent de manutentionner les huîtres sans entrer dans les bassins). A deux d'entre eux sont annexées des salles de dégustation.

Ces trois établissements bâtis sur la côte à plusieurs mètres au-dessus du niveau des hautes mers, sont alimentés en eau au moyen de pompes à moteur ; l'eau est puisée assez loin du rivage pour que toute souillure soit pratiquement évitée.

Les parcs exploités jadis à la Gachère ont été abandonnés en raison de la violence de la mer.

De nombreuses claires étaient installées jadis dans les marais salants. Plusieurs sont creusées actuellement en vue d'engraisser et de verdir les huîtres.



Cl. L. LAMBERT

FIG. 8. - Etablissement de la Chaume (Les Sables d'Olonne).

A quelques kilomètres au sud-est des Sables-d'Olonne, les chenaux du Payré renferment un gisement naturel de portugaises, *la plus septentrional qu'on rencontre sur nos côtes*. Cela justifie l'opinion émise en 1906 par Guérin-Ganivet, que la portugaise ne pourrait s'étendre naturellement au-delà du Château de Bourgenai (N.-W. du Hâvre du Payré), le régime océanique du littoral de la côte vendéenne s'y opposant.

Les portugaises qui occupent le fond du chenal de la Vinière, sur une longueur d'un kilomètre environ, sont complètement modifiées par suite de leur habitat spécial. Leur coquille, très aplatie, ne présente plus aucun angle, aucune aspérité, les unes sont complètement blanches, les autres sont striées de longues raies violettes sur fond blanc jaunâtre comme on observe ailleurs sur les très jeunes portugaises.

Dans les chenaux mêmes sont installés 8 parcs et un établissement d'expédition dont les locaux de manutention se trouvent à Jard.

Sur la côte, à proximité d'un autre parc, des portugaises couvrent les roches au sud de Saint-Nicolas et de Saint-Vincent-de-Jard.

Ce quartier a été beaucoup plus riche en exploitations ostréicoles ; il y a une cinquantaine d'années, il comptait 778 claires ou parcs occupant près de 47 Ha.

2° COTES DE L'AUNIS (1)

Quartier de La Rochellea) *Côte continentale*

Les huîtres situées au large garnissaient toutes les roches de leur naissain. Elles se sont affaiblies, puis ont disparu entre 1875 et 1880, laissant comme témoignage de leur existence ancienne quelques grosses huîtres isolées (pieds de cheval) que l'on trouve aux basses mers d'équinoxe vers les pointes du Plomb, des Minimés, du Chay, etc...

L'une d'elles, dite *des Fermes*, qui se trouvait à 5 ou 6 kilomètres au large de Chatelaillon, reconstituée de 1853 à 1859 grâce à une surveillance active des agents de la Marine, fut ensuite exploitée et pillée sans mesure. Un nouvel essai de reconstitution fut tenté en 1864, mais les pillards l'anéantirent complètement en quelques années. Les parcs du littoral qui étaient alimentés par ce gisement disparaissaient un à un, quand apparut la portugaise.

Son extension sur cette côte fut rapide : elle garnit en peu de temps tous les rochers ou, pour employer l'expression locale, « toutes les banches ».

En suivant la côte on la rencontre d'abord, dès la pointe du Grouin du Cou, au sud de la Tranche, sur les roches crétacées du littoral et sur les pierres des écluses à poissons, puis dans l'anse des Rouillères, en petit nombre, sur les roches ; elle garnit la digue qui renforce la rive gauche du Lay (rivière de l'Aiguillon), se fixe ça et là sur les bouchots à moules de la baie de l'Aiguillon et forme dans la Sèvre-Niortaise un banc assez important dit : « le Rocher » qui, ouvert à la pêche le 1^{er} décembre (2) fournit chaque année une quarantaine de tonnes d'huîtres.

Ensuite, de la pointe de Saint-Clément à l'ouest d'Esnandes jusqu'au village des Boucholeurs, au sud de Chatelaillon, toutes les banches sont occupées par les gryphées : elles forment des gisements abondants sur la côte de Marsilly et autour des pointes de Digollet, de Mortefoin et du Plomb, puis de celles de la Maréchale et de la Cueille, bordent dans l'avant-port de la Rochelle, la côte de la Poudrière et de la Vierge, les ruines de la digue Richelieu, couvrent les roches de la jetée des Minimés à la pointe de Roux, reparaissent au sud de la baie sablonneuse d'Aytré, autour de la pointe du Chay et sur les plateaux du Chiraz et d'Angoulins, couvrent enfin presque tout le rocher de Chatelaillon qui s'étale en forme de triangle des Boucholeurs au Cornard, s'avancant au large à plus de 3 kilomètres.

VALIN parle dans son « Commentaire » des écluses qui servaient à la fois, dit-il, à la pêche du poisson et à la récolte des huîtres.

A cela, plus quelques parcs, semble s'être bornée au xviii^e siècle l'industrie ostréicole du quartier.

Elle est très importante aujourd'hui, quoique beaucoup moins perfectionnée qu'à Marennes ou à Arcachon.

Les riverains se contentent en général de récolter les huîtres sauvages, les portugaises dites « d'arrachis » qui forment parfois, en s'entassant autour d'un caillou, des « bouquets » d'un mètre de hauteur et de les déposer dans leurs « réservoirs » ou « parcs de dépôt ».

De là, les portugaises sont envoyées par wagons entiers au reparcage en d'autres centres.

Dans quelques endroits toutefois, on a créé depuis quelques années de véritables établissements d'expédition ; ailleurs, des installations très simples encore, mais bien améliorées au point de vue sanitaire.

(1) Voir la carte n° 5 — Carton : « Côtes de la Charente-Inférieure ».

(2) La Commission de visite a demandé que la pêche soit ouverte le 1^{er} Novembre.

Dans la partie Nord du quartier ne se trouve aucune installation de cette sorte. Les bouchouleurs, ostréiculteurs par surcroît, consomment eux-mêmes ou revendent en gros leur récolte.

Sur la côte de Marsilly, on compte 177 parcs d'une surface totale de 10 Ha.

Nieul-sur-Mer, le plus gros centre ostréicole du quartier comprend du Pas-de-l'Assassin à la pointe du Plomb, 1.046 parcs (75 Ha) et 18 dépôts.

Les parcs de dépôt ont été aménagés (murs et souvent fonds maçonnés), munis d'une petite vanne et complétés par des petits lavoirs.

A quelque distance de la côte, sur la rive droite du chenal de Lauzières, sont installées les « mares ». Trente-cinq d'entre elles ont été depuis deux ou trois ans, sous l'impulsion du service du contrôle sanitaire, transformées en dégorgeoirs à parois maçonnées, protégés contre les ruissellements, se remplissant ou vidant à volonté et complétés par des lavoirs et des locaux d'expédition. Quelques-unes déjà sont mises à l'abri de la submersion par le chenal.

Plusieurs autres sont en cours d'aménagement, d'autres ont été comblées.

Un grand établissement d'expédition est installé sur la rive gauche du chenal, à Lauzières même et trois autres entre Lauzières et la mer.

Ces derniers, du type tremblandais, possèdent, outre dégorgeoirs et lavoirs en ciment, des locaux bien aménagés et de grandes réserves d'eau.

Au sud du même chenal, au Plomb, sur le territoire de l'Houmeau, se trouvent trois « mares » aménagées et sur la côte 259 parcs, plus un dépôt.

De la pointe de la Repentie au port de la Rochelle, de part et d'autre des ports de la Repentie et de la Pallice, puis jusqu'à la Tour Richelieu, on compte 142 parcs.

Un grand établissement qui était installé au Marais-Perdu à l'est de la digue de La Rochelle, a été désaffecté récemment.

Au sud de l'avant-port, sur la digue et à l'ouest de la jetée des Minimes, les parcs recommencent, on en dénombre 121 jusqu'à la baie d'Aytré⁽¹⁾. Au nord de celle-ci est installé un établissement d'expédition à dégorgeoirs cimentés, un autre est en construction à proximité.

Au Pas-de-la-Chaume, près d'Angoulins, sont groupés 25 dépôts dont 3 seulement sont munis de « timbres » ou lavoirs en ciment. Un établissement d'expédition est installé à la pointe.

Le vieux Chatelaillon compte 628 parcs, plus 67 dépôts. Ces derniers comprennent des cages auxquelles sont adjoints des timbres en ciment.

De façon générale, les parqueurs du quartier de la Rochelle dont les concessions font souvent partie des gisements mêmes, récoltent les portugaises sur les roches, collecteurs naturels, ou sur les pierres amoncelées par eux dans leurs parcs ; la pierre est le seul collecteur employé ; à Nieul, un isolé a pourtant essayé les pieux. Ils détachent les bouquets entiers au moyen de petites pioches, es « m arochons ». Les plus habiles récoltent ainsi 2 à 3.000 huîtres pendant une marée.

Amenées à terre pour être *détassées* et triées, ces huîtres sont la plupart du temps livrées en vrac aux « ramasseurs » qui les expédient sur tous les points de nos côtes.

Le nombre des portugaises récoltées est considérable. Evalué en moyenne à 50 millions, il a pu atteindre une de ces dernières années 93 millions. Malheureusement pour les récolteurs, la forme de ces « huîtres d'arrachis » souvent défectueuses ne leur permet pas de vendre à des prix vraiment rémunérateurs.

Ils auraient grand intérêt à les améliorer en transformant leurs méthodes : par exemple en adoptant des collecteurs moins frustes. La richesse prodigieuse des gisements aurait dû les inciter depuis longtemps à cultiver leurs huîtres eux-mêmes ; la véritable ostréiculture est encore à créer dans toute cette région.

(1) De nombreuses créations ou régularisations sont en cours.

b) *Ile de Ré.*

Les habitants de l'île de Ré furent les premiers à pratiquer l'élevage préconisé par Coste. En 1865, ils possédaient 2.421 parcs et 839 claires (146 Ha) contenant 75 millions d'huîtres.

La disparition des bancs naturels causa l'abandon de nombreux parcs et claires. Mais l'apparition de la portugaise rétablit la situation.

Les gryphées garnissent seules les concessions de l'île depuis cette époque.

Les gisements d'huîtres plates occupaient sur les côtes de l'île, les emplacements suivants :

- 1° Partie ouest de la Fosse-de-Loix à l'entrée du chenal du Feneau (gisement peu important) ;
- 2° Côte de la Moulinatte, sur 3 kilomètres de longueur ;
- 3° Côte entre Saint-Martin et la Flotte (gisements du Préau et du platin de la Flotte) ;
- 4° Côte du Port-Vieux au Fort-la-Prée (gisements des Barres et des Moines) (2 km. de long.) ;
- 5° Côte de la pointe de Chauveau aux Grenettes, sur les murs des écluses à poissons de Sainte-Marie ;
- 6° Roches au sud de la Couarde.

Sauf sur ce dernier point, les huîtres portugaises ont remplacé partout les indigènes (seul le « rocher de Chauveau » est actuellement classé).

On en trouve, en outre, sur le platin de Rivedoux, où la plage de sable est devenue très vaseuse par suite de la présence des parcs à huîtres.

Ces parcs ont été alimentés au début par le naissain récolté sur les murs des écluses de Sainte-Marie ; en une seule année, il en fut recueilli plus de dix millions. Le naissain émis par les portugaises des parcs a formé un véritable gisement artificiel. Nous y avons prélevé de vieilles portugaises dont la coquille atteint 36 % de longueur sur 12 % de largeur (poids de la coquille vide : 880 gr.).

Sur le rivage de l'île de Ré s'alignent de nombreux parcs :

	Nombre	Superficie	
		Ha	A Ca
1° De la pointe de Chauchardon à la pointe du Fier.....	30	1	44
2° Fier d'Ars : chenaux	50	2	40
3° Presqu'île de Loix	111	5	32 80
4° Fosse de Loix	165	7	92
5° Du Préau à la pointe St-Laurent	300	14	40
6° De Saint-Laurent au Nicq.....	750	36	
7° Du Nicq à la pointe de Sablanceaux ...	380	18	34
8° De la Pointe au Passage.....	103	4	94 40
9° De la Passe à la pointe de Chauchardon (parcs du Martray).....	400	19	20
Soit au total.....	2.289	109	87 20

En outre, sur propriétés privées se trouvent environ 47 claires. Leur superficie est de 61 Ha. Les parqueurs de l'île pratiquent surtout la vente au reparcage.

Beaucoup de ces parcs sont agencés pour la récolte du naissain. De grosses pierres sont posées ça-et-là, souvent appuyées les unes sur les autres, elles forment de petites pyramides alignées en longs sillons.

Le rendement est important.

Voici, par exemple, pour les dernières années, les nombres d'huîtres expédiées de la Flotte, par bateaux sur Oléron et la Seudre ; toutes ces huîtres provenaient des parcs à naissain de La Flotte :

1924	2.184.812
1925	1.884.326
1926	2.232.424
1927	1.984.842

Comme on le voit, les récoltes sont irrégulières, mais le chiffre moyen peut être fixé à 2 millions pour les seules expéditions par mer.

Au total, le nombre des huîtres récoltées sur les collecteurs de l'île qui était évalué à 30 millions avant que la portugaise occupe seule le marché, a atteint depuis 35 à 40 millions.

Les établissements d'expédition sont peu nombreux dans l'île de Ré, mais ils sont répartis sur tout son littoral.

Aux Portes, se trouvent 2 établissements, 5 dans les marais d'Ars (un 6^e est en cours d'installation), 1 à Loix, 2 à la Couarde, 2 à La Flotte, 2 à Rivedoux. Quelques-uns sont très simples, mais à peu près tous possèdent des dégorgeoirs et lavoirs en ciment.

Il en est de très beaux dont un construit entièrement en briques ; en sens inverse, un autre est constitué par des cages dans lesquelles sont superposés des casiers.

Quartier de Rochefort

Les bancs d'huîtres indigènes occupaient de nombreux emplacements sur les côtes du quartier de Rochefort, notamment à l'ouest des bouchets de Fouras (les Mannes), autour de l'île d'Aix (Chiron, Crassard) au sud-ouest de l'Aiguille, entre la Mouclière et l'île Madame, au sud des Ormeaux (ce dernier était le plus riche du quartier, il a persisté jusqu'à ces dernières années).

Tous ont disparu, les portugaises ont formé les gisements suivants :

- 1^o Le Jamblet (N.-W. de l'île d'Aix) ;
- 2^o Le Tridoux (W. de l'île d'Aix) ;
- 3^o Sous les Moulins (S.-W. de l'île d'Aix) ;
- 4^o Le Crassard (S. de l'île d'Aix) ;
- 5^o Le Sailland (E. de l'île d'Aix) ;
- 6^o Autour de l'Aiguille ;
- 7^o Autour du Fort d'Enette ;
- 8^o Les Palles (N.-W. de l'île Madame) ;
- 9^o Les Mouclières et les Vasières (N.-E. de l'île Madame) ;
- 10^o Le Verger : huîtres non fixées (S.-W. de l'île Madame) ;
- 11^o Les Longées (W. de la pointe du Piémont) ;
- 12^o L'Estrée et la Barre (S.-W. de la pointe du Piémont).

Ces bancs, tous classés, occupent 370 Ha dont 160 au nord de la Charente et 210 au sud.

Ils sont en 1928 abondamment garnis de naissain, on en a signalé aussi sur l'Huïtrier ou Mourier, au nord de l'île Madame ; les boucholeurs en récoltent sur leurs bouchots avant que les moules ne l'aient étouffé.

Dans la Charente, quelques petits bancs non classés : Vergeroux, le Lupin, la Roche occupent au total 10 Ha.

Autour de la presqu'île de Fouras (port Nord, pointe de l'Aiguille ou de la Fumée, port Sud, rocher de la Plante) se trouvent 27 parcs. Fouras en a possédé plus de soixante.

L'île d'Aix qui avait une cinquantaine de claires où l'on obtenait un beau verdissement est à peu près dé garnie malgré les gisements qui l'entourent complètement.

Port-des-Barques possède 22 parcs et l'île Madame 71, enfin, sur l'Estrée, dont la partie sud vient d'être lotie, sont installés 408 parcs.

Les quelques claires de Saint-Froult dans lesquelles les huîtres verdissaient, ont été abandonnées.

Quelques parqueurs de Fouras expédient à la consommation, mais ils ne possèdent que des bassins sommaires complétés par des lavoirs. Deux de ces bassins sont complètement cimentés.

Un établissement qui occupait les douves du Fort est actuellement délaissé.

A Port-des-Barques, sur les Mattes, ont été installés récemment deux établissements comprenant des claires, des dégorgeoirs et lavoirs en ciment et des réserves d'eau, le tout mis à l'abri de la submersion par des digues élevées. D'autres seront construits sous peu sur le même modèle.

A la pointe de Piémont, ou de Piedmont, où se trouve tout un groupe de claires, un établissement est en cours de construction, mais la mer assez dure à cet endroit, a interrompu les travaux et fortement abîmé les digues et les bassins déjà terminés.

Le nombre de parcs était jadis beaucoup plus considérable ; il a dépassé 4.000. La superficie occupée était de 390 hectares.

La production très variable est de l'ordre de 20 à 25 millions dans les années favorables. Les observations faites au sujet du quartier de La Rochelle sont également vraies pour le quartier de Rochefort.

Toute cette région ne possède plus de bancs d'huîtres plates que dans sa partie septentrionale et leur état est fâcheux, mais les portugaises qui ont envahi toutes les roches de ses rivages lui ont apporté une grande richesse.

Celle-ci n'est malheureusement pas exploitée comme elle pourrait l'être.

Les huîtres captées sur des collecteurs assez frustes sont envoyées ailleurs pour y être élevées et affinées. Le nombre des expéditions à la consommation ne dépasse pas 45.000 annuellement (1). La région possède pourtant près de ses côtes Sud et dans l'île de Ré, beaucoup de terrain où l'ostréiculture pourrait être développée fructueusement.

VI

LA SEUDRE, LA COTE DE MARENNES ET L'ILE D'OLÉRON

Le centre ostréicole le plus important de France occupe avec ses 400 établissements d'expédition, ses milliers de parcs et viviers et ses innombrables claires, les deux bords de l'estuaire d'un petit fleuve côtier, la Seudre, le bras de mer qui sépare Oléron du continent et une minime partie du territoire de l'île.

Le tout dépend maintenant d'un seul quartier maritime, mais l'importance de l'ostréiculture dans cette région est telle que deux commissions régionales y fonctionnent, l'une pour la Seudre et la côte de Marennes, l'autre pour l'île d'Oléron.

(1) 42.500 en 1925-26 ; 44.000 l'année suivante, 45.000 pendant la campagne 1927-28.

Entre le continent et l'île d'Oléron, les gisements naturels d'huîtres plates furent très importants. Ils se sont affaiblis vers 1855, puis ont disparu de cette date à 1883 ; cette disparition fut accentuée par l'invasion des portugaises.

Les principaux étaient du Nord au Sud, le banc de *Lamouroux*, celui des *Flamands* (au bas de Brouage) ; de *Charret* et de *Mérignac* (le plus riche de la région dont la disparition était consommée en 1870) ; de *Martin*, du *Rocher de Daire*, ou d'*Herre* (aujourd'hui loti) de *Craze* (qui tarit le premier en 1855) des *Bouchots* (loti), de *Jiac* ou de *Geac* (très riche autrefois, sur l'emplacement actuel des parcs du Moulin de la côte) (carte n° 2).

Dans la Seudre même se trouvaient : le banc de *La Tremblade*, formé entre le Mus de Loup et la Grève, dans le lit de la rivière par les huîtres rejetées avec les résidus de triage ; les arrivages d'huîtres ayant beaucoup diminué à partir de 1865, ce banc artificiel s'étiola et disparut ; le banc de *Mouillelande*, situé entre les chenaux de Margaux (ou Margot) et du Liman (le seul banc encore classé).

Au sud du pertuis de Maumusson s'étendent les côtes sablonneuses d'Arvert et de la Coubre, puis après la pointe de Terre-Nègre, la côte change complètement d'aspect. Elle est alors formée par des baies ou *conches*, très petites sauf celles de Royan et de Saint-Georges-de-Didonne, entourées de falaises rocheuses très fissurées et découpées. Les huîtres plates y formaient jadis des gisements dont le dernier, celui de *Terre-Nègre*, a disparu il y a très peu de temps (carte n° 5). Les portugaises apparues sur la rive droite de la Gironde en 1873 ont pris leur place partout depuis et constituent aujourd'hui les gisements qui s'étendent :

- 1° De Terre-Nègre à l'entrée du port de Royan ;
- 2° Autour de la pointe de Vaillière qui sépare les plages de Royan et de Saint-Georges ;
- 3° De la pointe de Luzac à la roche de Dan ;
- 4° De la roche de Dan à la roche Bâtard ;

En outre, un petit gisement s'est formé autour de la pointe de la Roquette, au sud de Saint-Seurin-d'Uzet.

Ces huîtres sont fixées à la base des roches calcaires qui, avec les petites plages de sable intercalées, forment la rive nord de la Gironde. Sur l'autre rive nous verrons que les gryphées reposent sur des fonds vaseux, les crassats.

Remontant vers le Nord, les portugaises ont occupé plusieurs des anciens gisements de plates. Sont classés les bancs *Lamouroux*, des *Pilotes*, de *Charret*, d'*Agnas*, de *Martin*, de *Craze* (loti en partie en octobre 1924) et le dernier banc de plates, celui de *Mouillelande*, sur lequel on trouve plutôt aujourd'hui des clans qui, amenés d'Amérique dans la Seudre, s'y sont acclimatés.

Il y a très longtemps que l'usage existe à Marennes de ménager des dépôts, soit en creusant la terre, soit en utilisant les creux des rochers, pour y placer les huîtres, les soigner et les engraisser.

VALIN parle du verdissement effectué dans les claires ou mares.

Au début du XVIII^e siècle les gouverneurs du Château-d'Oléron possédaient 3 claires et viviers situés près du chenal d'Ors.

Un arrêté du Conseil d'Etat rendu le 22 août 1762 situe les positions occupées par les ostréiculteurs de l'époque ; il défend aux propriétaires de claires ou réservoirs à huîtres : « de s'attribuer aucuns droits de parcs, claires ou réservoirs à huîtres sur les côtes, rives et rivages en ladite île d'Oléron et en la rivière de Seudre » et ordonne que dans le délai de trois mois, « les sieurs Guignard et Allard et tous autres propriétaires ou tenanciers seront tenus de faire démolir 52 claires ou réservoirs fermés de terres mouvantes, sur le chenal d'Ors, 90 claires ou petits parcs fermés par de petits murs à pierres sèches dans les dehors de la citadelle du Château d'Oléron, et généralement

toutes les autres claires ou réservoirs construits sur les bords, terrains plats, vasards de la rivière de Seudre et sur le bord des différents chenaux qui fournissent de l'eau dans les salines, depuis la pointe du Muy-de-Loup à l'entrée de ladite rivière du côté de La Tremblade, ainsi que dans la partie du côté de Marennes depuis le chenal des Faux et celui de Brandelle, en remontant la rivière de part et d'autre dans l'espace de 3 lieues jusqu'à l'endroit nommé Plordonnier, en la seigneurie de Mornac, dans le haut du chenal de Liman et à l'île de Souhé, en la paroisse du Guâ. et encore sur la pointe de la presqu'île de l'Eguille, et faite par lesdits propriétaire, etc... lesdits parcs, claires ou réservoirs seront démolis et comblés à leurs frais, à la diligence des officiers de l'Amirauté de Marennes ».

En 1774, un procès-verbal du maître des quais constate le rétablissement des claires condamnées sur plusieurs chenaux et « que la rivière de Seudre est obstruée par ces établissements » Il relate la visite des claires construites par Richaud, Bourreau et Mercier sur la côte de Bouroulle, rivière de Seudre.

Le quartier de Marennes est divisé en deux parties par le chenal qui sépare à marée basse le continent de l'île d'Oléron ; à l'Ouest de ce chenal, les parcs dépendent au point de vue administratif du préposit d'Oléron ; à l'Est, du quartier même.

a) Côte continentale.

Les viviers, parcs et claires s'échelonnent sur toutes les vasières découvertes par la mer, depuis le chenal de Brouage, limite nord du quartier, jusqu'au Galon-d'Or, non loin du pertuis de Maumusson, suivant la laisse de basse mer sur les platins de Brouage et de Mérignac (où ils voisinent avec 31 km. de bouchots à moules) s'étalant largement sur les Perrons, Lasné, le rocher de Daire et les Barrantines où ils joignent la pointe de Mordac. Ils pénètrent à l'Est dans la baie du Chapus, et longeant la pointe, entourent le fort et s'abritent au Sud de sa chaussée, suivent la courbe de la baie de la Grognasse, puis avec des interruptions, celle de la pointe et de la baie de Sinche, occupent tout le platin à l'Ouest de l'île submergée de Nôle et cette « île » elle-même ; puis, après une large lacune, à peine pointillée par quelques concessions près de la rive de l'anse de Marécareuil et, sur le rocher des Meules, longent le chenal de la Soumaille qui prolonge la Seudre, sur le banc Bourgeois et le Moulin de la Côte. Au Sud de l'estuaire de la Seudre, ils occupent la Floride et son prolongement vers l'Est, puis à l'Ouest, la plage et le banc de Roncée, la Cosse, une partie de la plage du Galon-d'Or et l'anse de l'Embellie (carte n° 2).

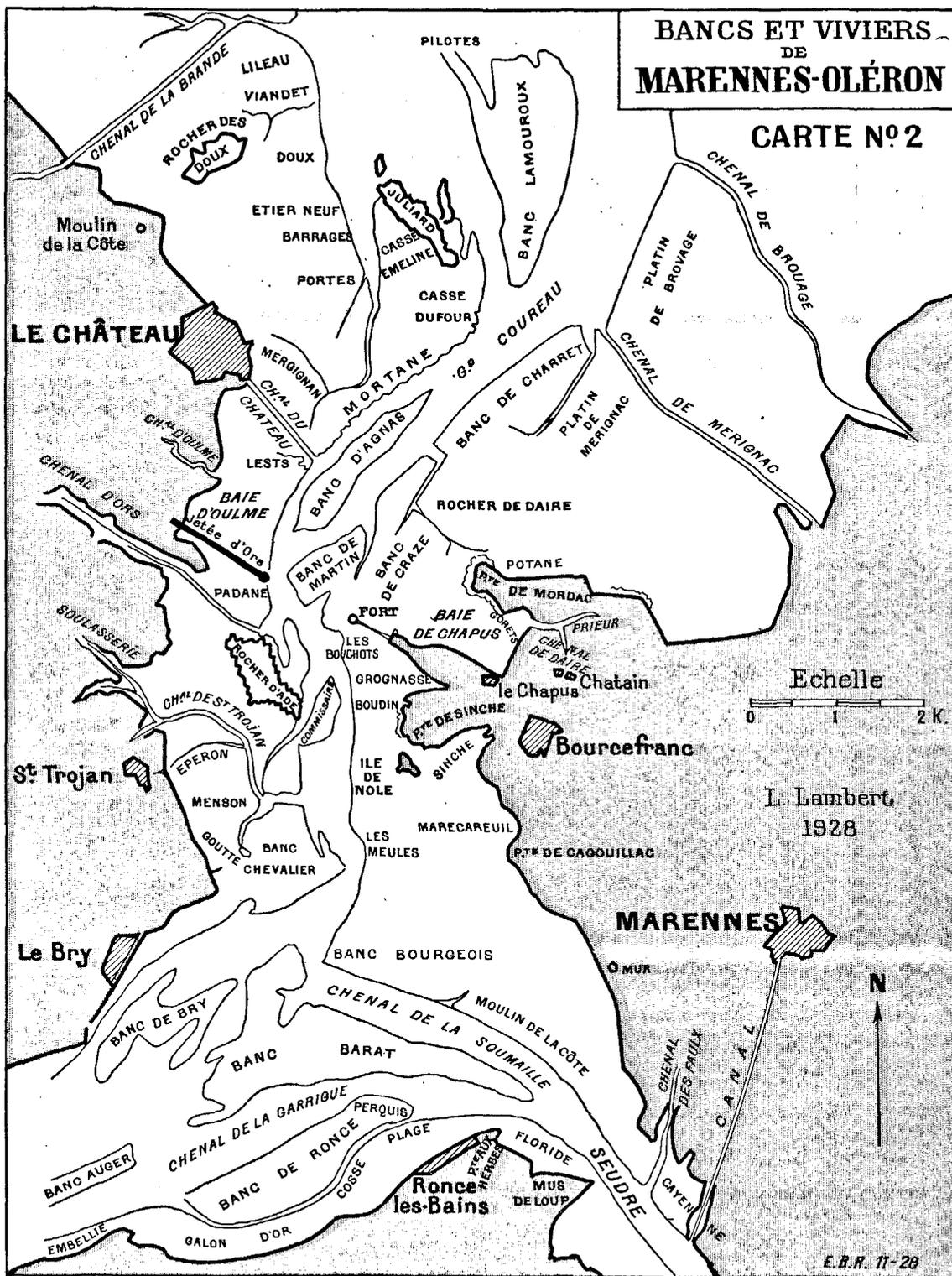
Cette agglomération de 4.085 concessions couvre 500 Ha.

D'autres se trouvent sur les rives de la Seudre même. Ce fleuve, simple ruisseau jusqu'à 2 km. en aval de Saujon, s'épanouit brusquement en un estuaire de 16 km. de longueur sur 500 à 1.500 m. de largeur, témoin de l'ancien golfe où venaient commercer les trirèmes romaines. Des flots émergeaient alors les îles de Marennes, d'Arvert, etc...

A droite et à gauche de l'estuaire aboutissent de nombreux affluents appelés *chenaux* qui reçoivent eux-mêmes des *ruissons*. Ces ruissons découpent en centaines de compartiments (les *prises*, anciens marais salants) les terrains marécageux qui s'étendent des deux côtés de la Seudre sur 20 km. de longueur et 5 à 6 km. de largeur (carte n° 3).

La répartition de ces prises, parfois appelées fiefs ou marais, est très inégale, les deux tiers se trouvant sur la rive nord ; lesdites prises sont utilisées actuellement comme marais à poissons ou claires à huîtres.

On compte sur le domaine public 835 claires couvrant près de 47 Ha depuis les canaux de Marennes et de La Tremblade jusqu'au port de l'Eguille.



Les concessions sur propriété privée affectées à l'ostréiculture (1) sont au nombre de 2.395, dont la surface totale atteint à peu de chose près 1.200 Ha. Quelques-unes occupent le chenal de Brouage ; d'autres, une partie de la baie du Chapus et de la pointe des Gorets, les chenaux de Daire et du Prieur avec leurs prises, quelques points des baies de la Grognasse, de Sinche et de Marécareuil, puis se succédant sur 20 km. de longueur et 5 à 6 de largeur, les marais des deux rives de la Seudre.

Comme nous l'avons dit, la rive Nord possède des prises en bien plus grand nombre, par contre, la rive Sud-Est est de beaucoup la plus riche en concessions ostréicoles et surtout en établissements d'expédition.



Cl. L. LAMBERT

FIG. 9. — Etablissements submersibles (Baie de la Grognasse).

Parmi ceux-ci, 29 sont installés sur les chenaux de Daire et du Prieur et dans la partie Nord-Est de la baie du Chapus jusqu'à la pointe des Gorets ; 3 au fond de la baie et au nord du village, 14 sur la côte Nord de la pointe du Chapus. A la pointe même et sur les rives de la baie de la Grognasse, on en dénombre 31 dont 27 sont groupés sur la côte Nord et 3 installés au fond de la baie ; un grand établissement isolé occupe le fond de l'anse du Boudin ; contrairement aux précédents, il n'est jamais submergé.

Les baies de Sinche et de Marécareuil sont bordées de 23 établissements d'expédition.

La plupart de ces établissements sont du type submersible (voir deuxième partie) et leurs cabanes sont bâties mi sur les digues, mi sur pilotis.

L'aspect de l'ensemble est tout à fait caractéristique.

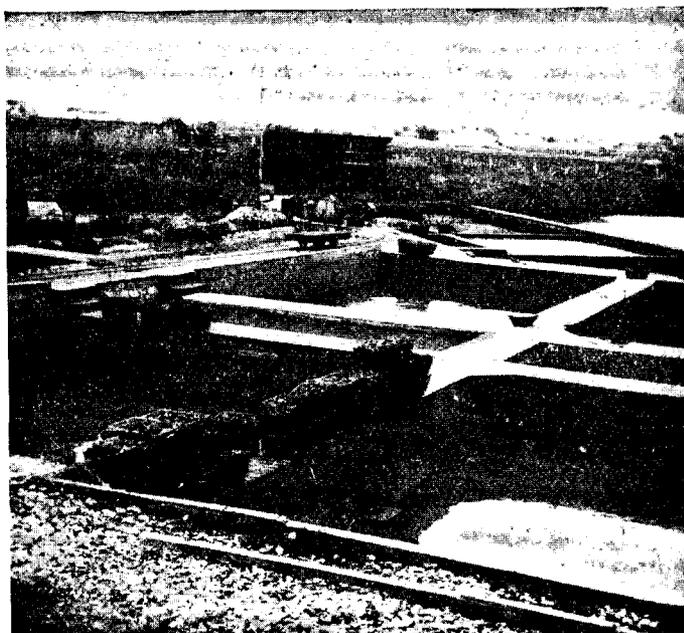
Les autres établissements du quartier sont installés sur les rives mêmes de la Seudre et de ses chenaux. On en compte 18 seulement au nord de la rivière dont 15 sur les bords du canal de Marennes et 3 sur ceux du Lindron ; 13 d'entre eux sont affectés à l'expédition.

(1) Elles groupent des claires, en nombre et superficie très variables.

Les chenaux de Luzac, de Recoulaine, de Bugée et du Pélard, n'alimentent que des claires et des réservoirs à poisson.

Sur la rive Sud, le chenal de Brandelle alimente deux établissements d'expédition.

Puis, le long de la Route-Neuve, du chenal de la Péride et de ses ramifications, enfin du canal de La Tremblade, se trouve la plus importante agglomération d'établissements d'expéditions qui existe en France : 105 exploitations ostréicoles voisinent sur moins de 2 kilomètres carrés, soit : 32 aux abords de la Route Neuve et 73 à la Grève et des deux côtés du canal de La Tremblade (6 sur la rive droite et 2 près du port).



Cl. L. LAMBERT

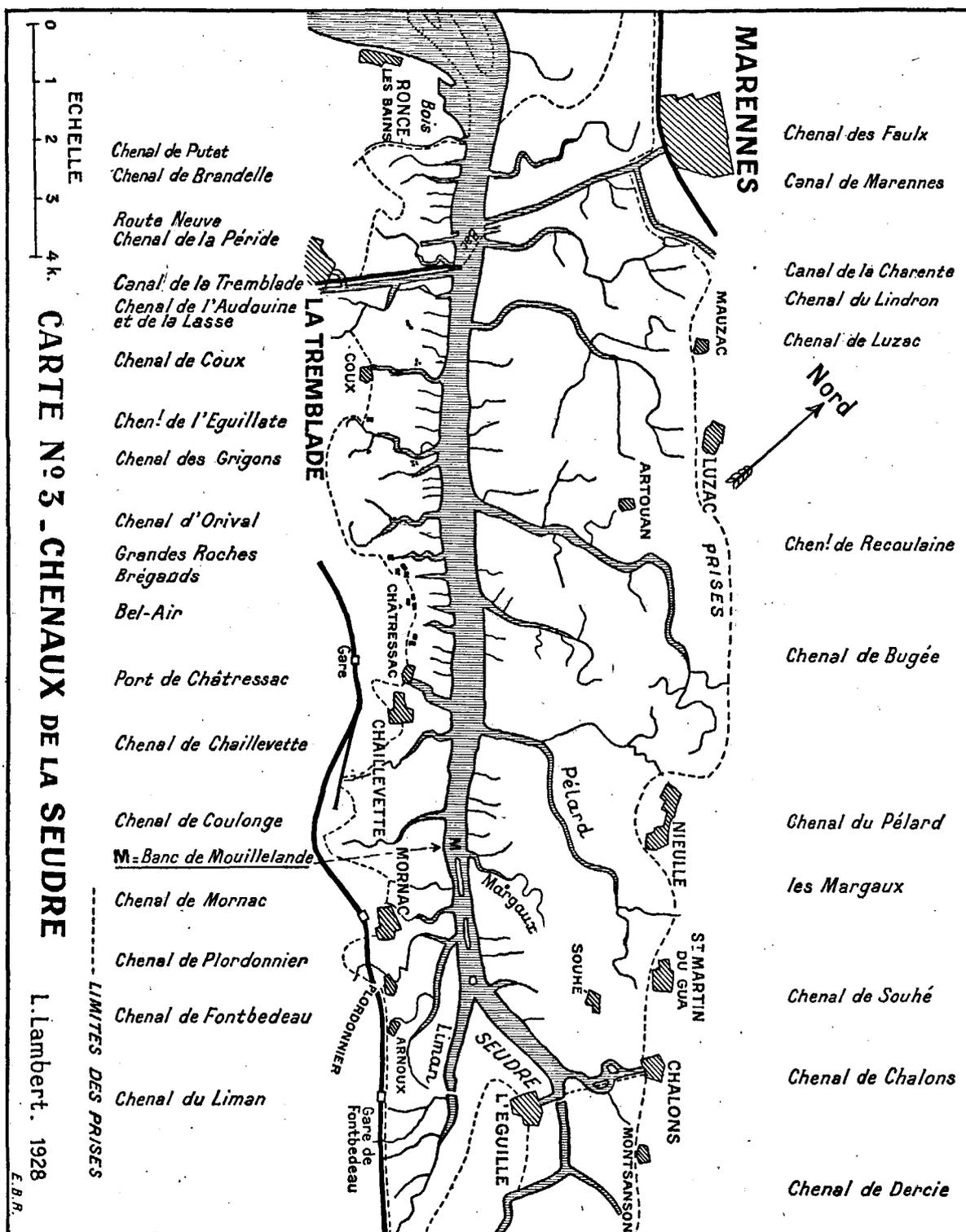
FIG. 10. — Etablissement d'expédition trembladais.

Ces établissements sont du type dit « trembladais ». Les dégorgeoirs sont construits le plus souvent en briques, pierres maçonnées ou ciment ; il en existe encore quelques-uns en bois ; le fond est de briques, de larges dalles ou de ciment, rarement en terre recouverte de gravier.

Ils sont complétés par l'adjonction de lavoirs, de réserves d'eau, de « cabanes » ou locaux d'emballage et des annexes indispensables dans de pareilles agglomérations (W.-C., écuries, etc.) (1).

A partir du chenal de la Tremblade, en remontant la Seudre, on trouve d'abord, à moins de 1.500 m. le chenal de Coux, qui alimente 22 établissements.

(1) Voir pour plus de détail : « Des modifications apportées aux établissements ostréicoles, etc... », par L. Lambert. — Revue des Travaux de l'Office des Pêches Maritimes N° 2.



C'est l'un des plus pittoresques des chenaux de la Seudre : la place étant chichement mesurée entre les digues et les ruissons, les cabanes, éparses sur les rives, surplombent souvent les dégorgeoirs.

Les chenaux de l'Eguillatte et des Grignons, en amont du précédent ont une embouchure commune ; une même route dessert leurs établissements, qui sont au nombre de 47 dont 33 sur l'Eguillatte.

Sur les chenaux d'Orival et des Grandes Roches se trouvent respectivement 8 et 18 établissements.

Le port de Chatressac présente l'aspect d'une véritable cité ostréicole avec sa longue file de 35 établissements contigus. Il y a là des installations très diverses : bassins submergés et non submergés, dégorgeoirs en maçonnerie ou ciment, à parois de bois ; deux ont un fond de gravier (ils sont du reste très bien tenus). Ce groupe a été très amélioré depuis quelques années. Et il est à noter que les établissements ne prennent pas leur eau dans le canal du port, d'ailleurs peu fréquenté, mais dans un canal latéral venant de la Seudre, et le plus souvent par l'intermédiaire de réserves d'eau.



Cl. L. LAMBERT

FIG. 11. — Un chenal de la Seudre (Coux).

A proximité de Chaillevette et sur le chenal du même nom, se trouvent 8 établissements d'expédition.

Un établissement isolé sur le chenal de Coulonge ne fait que l'élevage.

Le chenal de Mornac en alimente 8 ; le chenal du Liman, un seul.

Enfin à l'Eguille s'en trouvent 14. Ils sont à près de 18 km. de la mer, en suivant la Seudre, c'est-à-dire que l'eau qu'ils puisent dans celle-ci est déjà fortement mêlée d'eau douce, du moins en période pluvieuse. Ils avaient certaine difficulté à s'alimenter lors des mortes eaux ; d'autre part, l'existence en amont de plusieurs bourgades importantes ou mal tenues rendait nécessaire une protection sérieuse de leurs bassins. Aussi les installations ont-elles été perfectionnées par l'adjonction de vastes réserves d'eau et l'endiguement contre la submersion.

b) *Ile d'Oléron.*

L'île d'Oléron, prolongement naturel de la Saintonge, en fut détachée assez récemment. Elle déjà au temps des Romains, elle n'était séparée de la terre ferme que par un bras de mer si étroit « qu'un homme pouvait le sauter facilement ». Il n'a encore que 500 m., à marée basse, dans sa partie la plus étroite, 2 à 3 km. à marée haute, mais les courants sont violents dans le chenal et le pertuis de Maumusson a mauvaise renommée.

La côte ouest de l'île d'Oléron, la « côte sauvage », bordée de roches sur sa plus grande partie, est absolument dépourvue d'intérêt au point de vue qui nous occupe. Tout au plus y trouve-t-on quelques petites portugaises sur les murs des écluses à poissons. Sur les rochers de la *pointe de l'Épinette* à l'ouest du Grand Village, existaient jadis, avec de nombreuses moules, des huîtres indigènes. Tout a disparu.

La côte orientale est rocheuse dans sa partie nord, sableuse ensuite, mais ce sable est envahi par la vase due à la présence des millions d'huîtres qui peuplent les viviers.

Les rochers du nord de l'île, du phare de Chassiron à la pointe des Normands, servent de collecteurs aux portugaises ainsi que les pierres des écluses à poissons.

À l'est et au sud-est de Saint-Denis sont situés quelques parcs à naissain et dépôts, dits de la Grande et de la petite Boirie, des murs de l'écluse et des trois Caffignons.

Au sud de Boyardville se trouvent les viviers de la Vieille Goule, dont les produits sont excellents ; puis ceux de la Chette. Au Sud, après les viviers du Grand Roît, aujourd'hui abandonnés, viennent ceux de l'Agoût et de la Godelune, ces derniers presque ensablés.

Puis, du Nord au Sud, se suivent à la limite des basses mers et sur une assez grande largeur les viviers de la Brande, Lileau, Viandet, les Doux, Etier-Neuf, Grandes-Portes et Petites-Portes, Mergignan, Grigozé ; en remontant le long de la Mortane et jusqu'au rocher Juliard, au Nord, ceux de Petit Rocher, la Guillotine, Grande Baisse, Brûlot, Case du Four (ou Casse Dufour), Casse des Mélines (ou Casse d'Emeline). (carte n° 2).

Au sud du chenal du Château, viennent le Petit Banc, les Lests, Oulme, le Rocher d'Ors, la Padane, le rocher d'Ade, les platins d'Ade et de Menson, l'île aux Oiseaux, la Goutte, le banc de Chevalier (loti en 1927). La partie sud fournit des huîtres réputées.

Les viviers sont au nombre de 4.997 et occupent une surface supérieure à 600 Ha ; 108 sont encore exclusivement réservés aux seules huîtres plates (sur Lileau, Viandet, et la partie est des Doux, de l'Etier Neuf et des Barrages, le nord de la Mortane et la casse Dufour).

Les claires, parcs et dépôts, sont disséminés sur tout le rivage, de Boyardville au sud de Saint-Trojan, et au bord des chenaux.

Il s'en trouve notamment près du chenal de la Perrotine ou de Boyardville, sur les tannes du Fort-Royer, autour des chenaux d'Arceau et de l'Islette, de la Baudissière, de la Brande, à l'entrée de la chaussée des Doux (Moulin de la côte), au pied des fortifications du château d'Oléron, dans la baie Sud du château et autour du Fort-Pâté, près du chenal d'Oulme, au fond de la baie d'Oulme, au sud de la jetée d'Ors, autour du chenal d'Ors, du chenal de la Soulasserie, près du port de Saint-Trojan, à l'Eperon, dans les taillées de Bonsonge et des Clunes, sur la plage de Menson, enfin sur le platin du Bry.

En tout 670 parcelles dont 617 occupent 603 Ha sur le domaine public maritime et 53 couvrant 33 Ha, sur propriété privée.

Les établissements d'expédition sont ici beaucoup moins nombreux que sur le continent. Outre un petit sur le chenal de Boyardville, il y en a 6 au château d'Oléron, 19 groupés sur les bords du chenal d'Ors et 4 à Saint-Trojan.

Ces établissements ont les mêmes caractéristiques que ceux du continent. Il faut signaler toutefois un établissement du Château qui est complètement entouré de digues élevées et parmi ceux de Saint-Trojan, le plus éloigné du bourg : dans ce dernier les dégorgeoirs alimentés par une réserve d'eau, sont remplis au moyen de siphons, système qui, un peu lent actuellement, pourrait être perfectionné, et qui en tout cas est très intéressant, la vase des réserves ne pouvant pas être remise en suspension.

Il y a quatre ou cinq ans à peine, le quartier de Marennes-Oléron ne cultivait à peu près que des huîtres importées. Les seuls parcs consacrés au captage du naissain étaient ceux de Saint-Denis (où la récolte se faisait surtout sur les pierres des écluses), ceux des platins de Brouage et Mérignac où l'on posait des branchages sur lesquels le naissain de portugaises se fixait en masse, et quelques-uns dans la partie haute des Doux, de l'Etier Neuf et des Barrages.

En ces dernières années, les éleveurs se sont mis à récolter eux-mêmes leur naissain. Les procédés employés sont des plus divers, les endroits choisis sans beaucoup de méthode, mais, telle quelle, la tentative est intéressante.

Sur les parcs de Brouage et de Mérignac, qui sont tous affectés actuellement à la capture du naissain, et plus au Nord, vers Port-des-Barques, puis aux Flamands, à Charret et dans les chenaux de la Seudre, sont posés des collecteurs spéciaux à la région : ce sont de longues tiges de noisetier ou de châtaignier enfoncées de 30 % dans le sol. Au jusant, c'est une véritable forêt qui émerge des eaux. Il n'est guère possible d'évaluer le nombre de ces collecteurs ; à titre d'indication, sur un groupe de concessions couvrant au total 22 ares, il a été planté cette année (1928) 60.000 « piquets ».

Des tuiles furent posées sur Lileau, l'Etier Neuf, la Mortane, et surtout les Doux. Un peu partout des coquilles, des « cassants » ou débris de tuiles et d'ardoises, des objets divers (ferrailles, etc...) : au banc Bourgeois, au banc Baraï, à la Beurette, à Ronce, sur les rives de la Seudre, dans les chenaux du Lindron, de Luzac, de Recoulaine, etc...

Même variété pour les résultats. En 1927, des tuiles et piquets portaient 100 naissains, d'autres 20 seulement. Il y a là matière à de fructueuses observations ultérieures.

Des tentatives du même ordre avaient déjà été faites il y a près de 50 ans, toutefois avec moins d'ampleur :

En 1883, 74.000 tuiles et 170.000 coques enfilées en chapelet, furent posées sur les parcs, le résultat fut la récolte de 3 millions $\frac{1}{2}$ de naissains dont $\frac{2}{3}$ de portugaises et $\frac{1}{3}$ de plates.

Ce travail se fait pendant l'arrêt des expéditions d'huîtres qui commence au mois de septembre pour se terminer en avril. Le « coup de feu » est le moment des fêtes d'hiver, Noël et Nouvel An. Pendant le mois de décembre, 8 à 9.000 tonnes d'huîtres partent des gares du quartier de Marennes.

Les chiffres totaux des tonnages expédiés pendant les quatre dernières campagnes ont été de :

Campagne 1924-25	32.790 tonnes		
— 1925-26	30.274	—	(1.242.000 colis)
— 1926-27	25.097	—	(1.032.000 —
— 1927-28	32.529	—	(1.341.000 —

Ce sont là des résultats qui placent péremptoirement la région de Marennes en tête des centres d'expédition.

VII

LITTORAL DU SUD-OUEST

De la Gironde aux Pyrénées

Cette région doit son importance à ce qu'elle renferme le bassin d'Arcachon, gros centre producteur et expéditeur à la fois.

La côte même, rectiligne et bordée par des dunes de sable, sans affleurement de roches, de la Gironde à Biarritz, est absolument stérile.

Quartier de Bordeaux

Dans la Gironde, au sud-est du Verdon existait un banc d'huîtres plates aux environs de l'ancienne pointe sableuse de l'Aigron.

Les portugaises ont occupé la place dans des circonstances que tout le monde connaît.

Les gisements girondins sont sur des fonds vaseux. On y trouve les gryphées accolées verticalement et soudées en bouquets. Leur forme s'en ressent et elles ont un goût de vase peu agréable. Ce sont des huîtres de qualité très inférieure.

Il y a en réalité à l'heure actuelle qu'un seul grand banc de portugaises qui remonte la rive gauche de la Gironde depuis le Verdon jusqu'à Saint-Christoly, avec quelques interruptions.

Administrativement il se décompose en :

Bancs de Talais, de Saint-Vivien, de Richard, le long de la côte du Verdon à Valeyrac ; banc de Goulée, au large du banc Richard ; banc des Mets, au large de Saint-Christoly. Un petit banc est signalé aussi à 500 m. du chenal de Talais. Les bancs de Talais, de Richard et des Mets sont classés.

Localement les gisements portent le nom de « crassats » et on distingue du N.-W. au S.-E. les crassats du Verdon, de Soulac, qui ont ensemble 4 km. de longueur, mais dont la moitié est envahie par la vase, de Talais (1 km.), de Cheyzing (1 km.), puis après un espace vaseux, les crassats de la Fosse ou de Saint-Vivien (3 km.), entre le chenal de Saint-Vivien et Mon-désir, et de Richard (ce dernier s'étend sur 6 km. entre Mon-désir et le chenal de Goulée).

Leur surface totale, y compris le banc des Mets, peut être évalué à 160 Ha.

Tous ces crassats avaient été divisés en concessions en 1873. On y récoltait des naissains au moyen de tubes, de chapelets de coques et de pierres. Retournés au domaine public, ils sont exploités surtout par les pêcheurs du Verdon, mais jusqu'à ces derniers temps, ceux de Marennes venaient s'y approvisionner. La pêche est réservée actuellement aux inscrits du quartier auxquels se joint cependant un contingent étranger, fixé par arrêté (généralement 20 bateaux pour la pêche à pied et 20 pour la pêche à la drague. Le statut définitif de cette pêche est à l'étude. Les coques et débris de coquillages doivent être rapportés sur le banc à la pêche suivante et les étrangers au quartier doivent apporter un chargement de collecteurs (galets, chapelets de coquilles, débris de tuiles, etc...). La pêche est autorisée pendant un temps déterminé sur chaque banc ouvert, en général, six semaines.

Ces bancs, qui furent extrêmement riches, sont appauvris par le pillage : les fraudeurs enlèvent non seulement les huîtres, mais encore pour aller plus vite, les collecteurs.

A Port-Bloc, tout à l'extrémité de la pointe de Grave, une Société possède depuis peu un établissement d'expédition comprenant 8 bassins dans lesquels les huîtres sont placées en casiers et un magasin.

Des réserves sont aménagées dans les marais qui bordent le chenal du Conseiller. Ceux-ci sont utilisés comme claires d'engraissement. Des levées de terre les séparent du canal central d'alimentation et chaque marais est fermé par une écluse. Les huîtres s'y trouvent dans de bonnes conditions analogues à celles des claires marennaïses, mais ont tendance à « chamber ». Ceci est surtout sensible dans les marais où elles ne sont jamais remuées.

Six groupes de claires sont exploités actuellement. Un seul dépend d'un établissement d'expédition.

Dans le chenal du Verdon se trouvent deux viviers.

Au sud du Verdon, au lieu dit Neyran, sur la partie du rivage qui découvre à mer basse, une étendue de 14 Ha vient d'être concédée à 86 parqueurs.

Au Nord et à l'Est de ce groupe subsistent cinq concessions plus anciennes.

Un établissement d'expédition assez fruste est installé à Neyran, deux dépôts à Saint-Vivien et trois à Charmaille.

A cela se bornent les efforts des parqueurs du Verdon. Ayant un approvisionnement sur place, des débouchés faciles (la place de Bordeaux principalement), ils pourraient créer des établissements ostréicoles de premier ordre. Leur commerce consiste uniquement à vendre les huîtres au panier dans les bourgs des environs et ce dans ces conditions qui ont déjà motivé de nombreuses plaintes.

Quartier d'Arcachon

L'ostréiculture de ce quartier est concentrée entièrement dans le Bassin d'Arcachon. Parcs et établissements bien groupés y forment un centre très important ; le premier de France au point de vue production, le second au point de vue expédition.

Le bassin a la forme d'un triangle, dont la périmètre dépasse 80 kilomètres ; sa superficie est évaluée à 15.000 hectares ; mais, si à marée haute la totalité en est recouverte (il n'émerge que le petit plateau de l'île aux Oiseaux), à marée basse, plus de 10.000 hectares sont mis à sec. Merveilleuse situation pour l'ostréiculture, car ces fonds sont composés de vases plus ou moins sableuses sur lesquelles l'huître se plaît. C'est dire que la profondeur de la baie est très faible ; son maximum est de 12 à 15 mètres à marée basse en certains points des principaux chenaux et dans les passes d'entrée. La communication avec la mer se fait exclusivement par le Sud du cap Ferret où une échancrure de 3 kilomètres de largeur, obstruée par des bancs de sable qui menacent de fermer un jour complètement le bassin, permet l'afflux de cette masse d'eau énorme qui à chaque marée vient recouvrir les crassats et a pu être évaluée pour une marée moyenne de vive eau à 370 millions de mètres cubes.

L'eau douce si nécessaire aux huîtres est amenée par plusieurs rivières dont la principale est la Leyre, au Sud-Est, et de nombreux ruisseaux. Le degré de salure est fortement abaissé et les périodes de pluies causent souvent de fortes pertes d'huîtres surtout au nord du bassin, dans les parties les plus éloignées de la mer.

Les principaux chenaux sont celui de Teychan qui suit une direction Ouest-Est et se ramifie en chenaux de Lanton, d'Audenge, de Comprian, de Gujan, du Teich, etc, et celui de Piquey qui se dirige du Sud au Nord, puis s'inclinant vers l'Est, se divise en chenaux d'Arès, de l'Île, etc. Des chenaux secondaires, (de Cousse, du Courant, etc.,) font communiquer les premiers entre eux. (Voir carte n° 4).

Il semble qu'il ait existé des huîtres de tout temps dans le bassin d'Arcachon. La fécondité des bancs naturels d'huîtres plates était énorme, mais l'avidité des pêcheurs finit par les appauvrir.

En 1745, un premier règlement interdit la pêche au moment du frai. Un autre, en 1759, le renforça.

Au début du XIX^e siècle, l'exploitation fut immodérée ; les quantités pêchées étaient tellement considérables que les huîtres se vendaient à des prix infimes.

Une surveillance dû être assurée à partir de 1840, les bancs étant fortement menacés de disparition. C'est à cette époque que furent faites à l'île aux Oiseaux les premiers essais d'élevage.

En 1871, il existait 21 huîtrières naturelles. Deux disparaissaient en 1873, ensablées (Truc du Noël et pointe du Tés). Les autres occupaient 200 hectares.

Vers 1910, 26 gisements étaient classés, mais en réalité il n'en existait déjà plus que 13 très appauvris. C'étaient les bancs du Ferret, de Balherbe, de Hautebelle, du Chenal-de-Ville, de Maubinot, du Courant, d'Audenge, de Comprian, de Gujan, d'Arams, du Navire-Brûlé, de Cousse et de la Pointe du Congre.

Aucun d'eux n'existe plus. Par contre, des portugaises se sont agglomérées dans certains endroits, au sud-est du bassin, et forment de véritables gisements. Les procédés des déroqueurs qui, pour récolter les jeunes portugaises avec plus de commodité, amenaient les blocs, grosses et petites, à terre et y abandonnaient les huîtres mères, en auraient rapidement amené la destruction. Aussi les a-t-on classés en 1927. Ils sont situés dans les chenaux :

a) De Comprian (de l'embouchure à 3 km. en amont), ce gisement est particulièrement riche vers Carguefond.

b) D'Audenge (de l'embouchure à 3 km. 500 en amont).

c) De Lanton (de la pointe de Piréou à 3 km. 500 en amont).

d) De Gujan (de l'estey de Gaillard à celui de Mestras, soit 2.500 m.).

Sauf celui de Lanton, ils occupent les emplacements d'anciens gisements d'huîtres plates. Ces huîtrières forment un appoint précieux pour la production du naissain.

Celui-ci provient pour la plus grande part des huîtres parquées. Mais si, lors de certaines fins de campagne, tous les parcs sont encore garnis et contiennent beaucoup de sujets reproducteurs nous avons vu il y a trois ans, les affaires étaient très actives, vendre jusqu'aux huîtres de 18 mois. L'année suivante, peu de naissain; certains s'en étonnaient et parlaient d'une « crise de la portugaise ».

Des réserves d'huîtres plates avaient été jadis aménagées par l'Etat, à Hautebelle, au Cès, au Maubinot, au Bouc, à Comprian ; elles ont été supprimées en 1907.

Il en existe une de nouveau au Cès, où des huîtres plates achetées dans le Morbihan sur les crédits de l'Etat ont été répandues en février 1927.

Malgré la surveillance, le succès ne semble pas avoir couronné cette tentative de repeuplement. Beaucoup de ces huîtres sont mortes ; peut-être les survivantes acclimatées procréeront-elles largement.

Les stocks d'huîtres plates qui existent encore dans la baie, en particulier au Cap Ferret ont produit en 1927-28 une quantité appréciable de naissain ; aussi leur exportation a-t-elle été entravée, sinon interdite, depuis quelques mois, à la demande même des ostréiculteurs.

En 1854, une concession pour la création d'un parc à huîtres était accordée dans le bassin. On en comptait 20 en 1857. Après l'installation des parcs modèles de Coste à Paysan et Crastorbe, à Lahillon et au Petit Cès, les demandes affluèrent ; de 297 en 1865, le nombre des parcs atteignit 6.750 en 1903, puis il diminua régulièrement ; il y avait en 1915, 3.485 concessions occupant 1.947 Ha. ; 2.080 seulement furent maintenues après la crise de mortalité. Le bassin d'Arcachon renferme en 1928, 3.266 parcs dont la superficie totale est de 1.015 Ha.

Ces concessions occupent les meilleures parties du Bassin ; leur étendue est très variable ; elles sont généralement délimitées par des branchages plantés dans la vase et dans leurs parties les plus basses, les parqueurs placent leurs collecteurs alignés régulièrement.

Avant l'invasion quasi-totale de la portugaise, les huîtres plates occupaient tous les parcs des zones Nord et Ouest (I, II, et VII de la carte) délimitées par les chenaux de Cousse, de Girouasse et de Mouchtalette : les zones Est et Sud (III à VI) étaient mixtes.

Les groupes de l'Ouest étaient d'autant plus riches en collecteurs qu'ils étaient plus voisins de la passe ; le Grand Banc, le platin de l'Île-aux-Oiseaux, Lahillon, etc., étaient les emplacements les plus productifs.

Actuellement les collecteurs se posent plus loin des passes ; le Ferret, le Grand-Banc et le Sud de l'Île-aux-Oiseaux sont à peu près abandonnés. Par contre, les zones Nord, Est et Sud sont abondamment garnies de ruches.

De plus, les parqueurs forment des dépôts importants de coquille de Sourçons sur les crassats de Compians, du Grand Verdura, des Salines, mais surtout sur celui de Piréou.

Est-il possible d'évaluer le nombre des collecteurs ? Il n'y a pas de concessions affectées spécialement au captage du naissain ; les ruches sont posées en bordure des chenaux, au bas des parcs d'élevage.

Des 1.500 parqueurs du bassin, près des 2/3 posent des collecteurs, 6 à 7.000 tuiles chacun, à raison de 100 ou 120 par ruche. Nous arrivons ainsi à 6 ou 7 millions de tuiles. Chaque tuile a donné en moyenne, ces dernières années 150 naissains, (ces tuiles sont plus grandes que celles employées en Bretagne). Nous arrivons donc au chiffre formidable de :

Un milliard d'huîtres récoltées

Ces résultats placent le bassin d'Arcachon au premier rang des centres de production.

Le détroquage se fait en février-mars soit sur des chalands, soit à terre sur des tables spéciales en forme d'auges, dans les cabanes dont la multitude donne un aspect si caractéristique aux ports de Gujan et de la Teste et aux rives sablonneuses de l'Ouest du Bassin.

Les jeunes huîtres sont répandues sur les parcs à marée haute par des pinasses, puis réparties régulièrement à mer basse. Les plus jeunes sont placées dans les ambulances ou caisses ostréophiles.

Les parcs d'élevage sont entourés de tiges de pin (les pignots) dont certaines plus longues, forment balises. Entre les parcs, des chemins sont réservés à la circulation.

Les huîtres poussent bien, mais engraisent peu dans les eaux du Bassin ; en général elles n'y verdissent pas.

Avant l'expédition, elles sont mises dans des poches en filet (pannetières) maintenues pendant le remplissage par des cadres de bois montés sur pieds, puis amenées dans les établissements où on les fait dégorger.

Ces établissements sont très variés, ils peuvent se ramener pourtant à quatre types principaux :

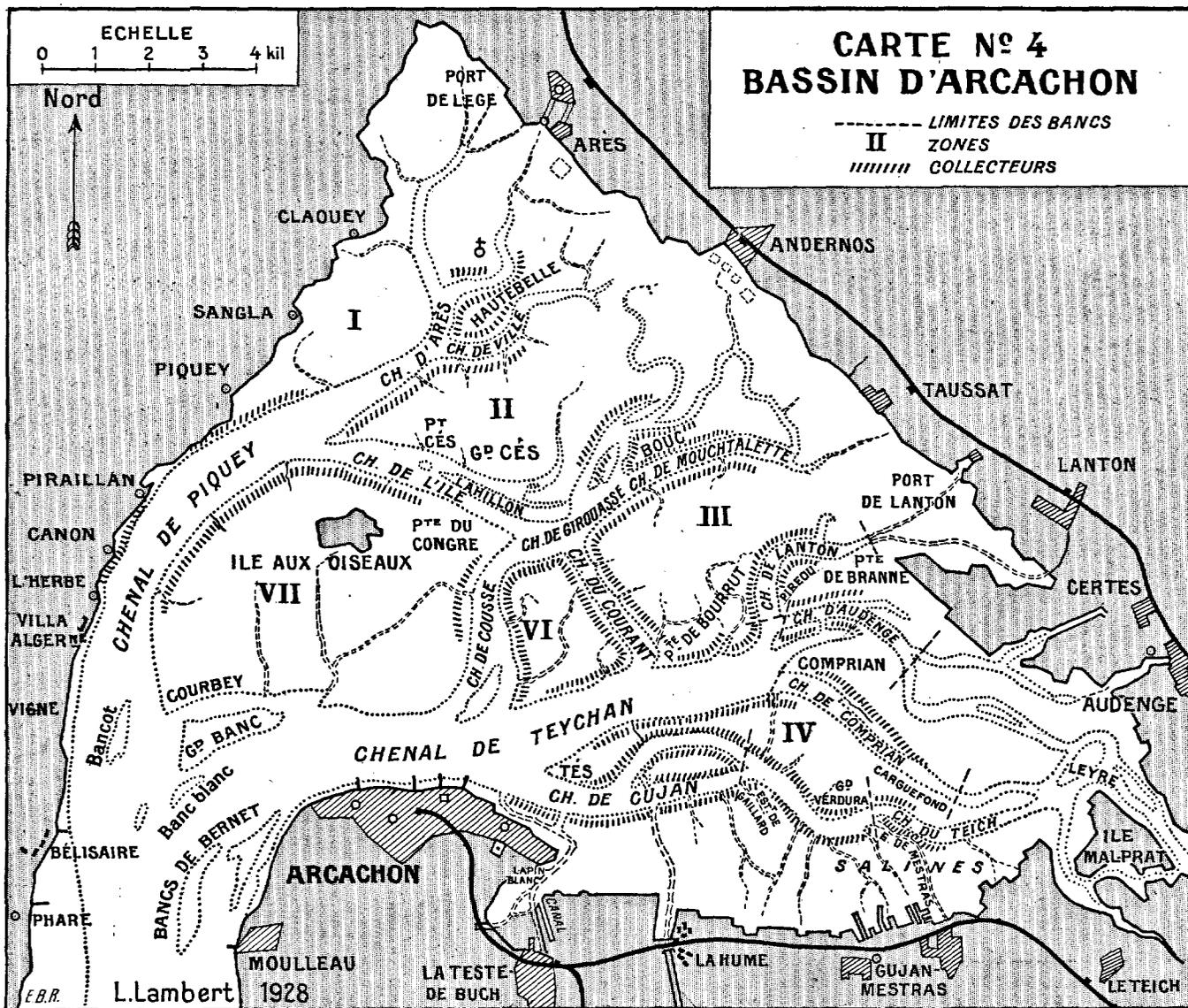
La Claire (Arés, Andernos).

L'établissement du type Arcachonnais (Gujan Mestras, la Teste, Arcachon).

L'établissement du type Trembladais (Gujan Mestras).

Le Bac (Arcachon).

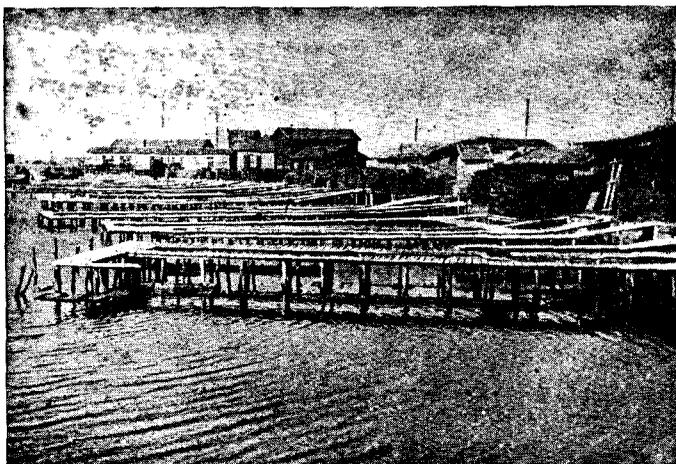
Arés possède 22 établissements d'expédition ; les locaux se trouvent dans le village. Les « claires » forment un seul groupe en forme de carré dont le côté parallèle au perré ou « Péret » en est distant de 185 mètres. Il en existe 36.



A Andernos, les 16 expéditeurs ont également leurs magasins dans la localité. Comme ceux d'Arès ces magasins sont en grande majorité bien installés et bien entretenus. Les lavoirs sont généralement alimentés en eau douce. Quelques expéditeurs ont conservé la cuvette individuelle qui permet à l'ouvrière de nettoyer ses huîtres à la brosse avant de les emballer.

Les claires d'Andernos sont divisées en quatre groupes d'importance inégale distants de 200 m. en moyenne du rivage. On en compte 24 exploitées et plusieurs en cours d'installation. Le quatrième groupe s'étend peu à peu vers le Sud.

Ces claires sont des bassins entourés de murs en ciment ou en argile battue soutenue par deux parois de bois surélevées de façon à éviter l'entrée des premières eaux, car elles sont submergées à chaque marée. Elles sont munies de vannes de vidage ou de buses.



Cl. L. LAMBERT

Fig. 12. — Les Etablissements du réservoir Cameleyre (Gujan Mestras).

Dans les unes, les huîtres sont disposées dans des casiers mobiles posés obliquement, sur des traverses surélevées ; d'autres ont des casiers fixes montés sur pieds ; d'autres encore ont un plancher sur lequel les huîtres sont placées en vrac. Plusieurs de ces claires sont reliées aux locaux d'emballage par des voies ferrées.

A Taussat ; 4 claires sont alignées, assez loin du rivage et à 200 mètres du chenal ; les locaux, au sol cimenté, munis de lavoirs et de pompes se trouvent dans le village. Il en est de même à Cassy où n'existe d'ailleurs qu'une seule claire, à l'ouest du Port de Lanton.

Gujan-Mestras compte 37 expéditeurs et 42 établissements de types divers.

Au nord-est du port du canal de Mestras, un premier groupe comprend huit établissements, presque tous du type arcachonnais : ce sont des réservoirs creusés en terre dans lesquels plusieurs rangées de casiers à huîtres sont disposés sur des barres de bois supportées au-dessus du sol par des piquets. Une passerelle centrale et des passerelles perpendiculaires à la première permettent la manœuvre des casiers qui se fait au moyen de crochets. La vase provenant du dégorgeement des huîtres tombe au fond.

A l'est du port de Gujan, deux établissements sont construits, l'un dans les prés salés, l'autre près de la digue. Le premier est un bassin de digues élevées, le second possède des dégorgeoirs en briques.

Le port de Larros est presque complètement entouré par les cabanes des détroqueurs. Parmi elles se trouvent deux établissements à dégorgeoirs en maçonnerie construits sous les cabanes. L'un d'eux est abandonné. Trois claires sont installées sur les prés salés. L'une est réunie à ses locaux par une voie Decauville. Elle est surmontée de quatre passerelles et entourée de digues.

Enfin 26 établissements sont groupés autour d'un grand réservoir commun. Leurs casiers sont déposés au fond du réservoir sur des poutrelles. Plusieurs cabanes s'élèvent sur la rive même, les autres sont séparées du réservoir par le chemin du port de Larros. 48 passerelles s'avancent au-dessus du réservoir pour permettre la manœuvre des casiers. L'aspect de l'ensemble est très original.



Cl. L. LAMBERT

Fig. 13. — Etablissement ostréicole type arcachonnais (Lafin blanc).

Les établissements de La Teste de Buch sont échelonnés le long d'un canal creusé parallèlement au port de la Teste et fermé par une écluse. Ils sont à peu près tous conformes au type arcachonnais décrit plus haut ; munis de timbres de lavage indépendants, ils sont flanqués de magasins bien installés. Un seul est construit sur le modèle trembladais.

On en compte 19 sur la rive gauche et 11 sur la rive droite du canal. Quelques-uns appartiennent à des parqueurs ne faisant pas d'expéditions. D'autres ne sont pas exploités. La Teste compte 19 expéditeurs.

En face du port de la Teste, un grand établissement du type arcachonnais occupe l'extrémité de la presqu'île du Lapin-Blanc.

A Arcachon, 14 expéditeurs mettent leurs huîtres en réserve dans des bacs : il existe encore 16 de ces bacs, dont 4 sont ancrés entre les deux jetées, les autres étant disséminés jusqu'à la pointe de l'Aiguillon ; deux se trouvent au Sud de cette pointe.

Ces bacs sont des pontons dont les deux parties avant et arrière, vides et fermées, forment flotteurs. Sur une claire voie, suffisamment surélevée pour qu'elle ne puisse pas toucher le sol à marée basse sont entassés les casiers à huîtres. Un bac en contient 90 à 100.000. L'entretien de ces pontons coûte assez cher, car il faut les réparer et les goudronner tous les ans. Sur la plage, en face du bac ou en ville, un magasin d'emballage ou de vente complète l'installation.

Dans la partie Est d'Arcachon, se trouvent cinq établissements d'expédition. L'un d'eux est entièrement couvert. Plusieurs ont des bassins cimentés alimentés au moyen de pompes. Les autres expéditeurs, au nombre de quatre, se servent de caisses ostréophiles qui sont déposées dans leurs parcs du bassin.

Au Ferret se trouvent dans les mêmes conditions deux expéditeurs.

Voici le tonnage des expéditions faites par les gares du Bassin d'Arcachon.

CAMPAGNES (de SEPTEMBRE à AVRIL)

	1921-22	1922-23	1926-27	1927-28
Arcachon	1.618 tonnes	1.635 tonnes	1.336 tonnes	2.126 tonnes
La Teste	519 —	588 —	1.419 —	2.012 —
Gujan-Mestras	1.879 —	2.466 —	2.708 —	4.479 —
Facture-transit	1.604 —	2.045 —	3.146 —	4.539 —
(Envois des gares des chemins de fer économiques : Audenge, Andernos, Arés, etc.)				
Totaux.....	5.620 tonnes	6.734 tonnes	8.609 tonnes	13.156 tonnes
Nombre de colis (1)	—	—	446.000	634.000

Ces chiffres mettent en valeur la progression des expéditions ; ils n'ont pas toutefois une signification aussi nette que ceux donnés pour la Seudre. Ces derniers représentent toutes les expéditions. A Arcachon, au contraire, beaucoup d'huîtres sont expédiées toutes petites par wagons entiers sur Marennes et sur les ports à destination de l'Angleterre. D'autres moyens de transport sont employés, en particulier les auto-camions qui approvisionnent Bordeaux et ses environs. Enfin, il faut compter avec les nombreux colis emportés à la main et la dégustation faite sur place, à Arcachon et sur les plages du bassin et de la côte.

Il existe encore dans le sud du quartier, à Mimizan un établissement ou plutôt un dépôt comprenant trois bassins à fond de sable entourée de pilotis. Son installation est plutôt sommaire.

Quartier de Bayonne

Un gisement d'huîtres Portugaises occupe les deux rives de l'Adour, près de son embouchure. Malheureusement sa situation en aval de Bayonne et très proche du Boucau est franchement mauvaise. Ce gisement a été créé par un capitaine caboteur, nommé Izaute, qui déversa une grande quantité de portugaises en 1883 et 1886 près de la Tourelle noire des Carquets. Épuisé depuis quelques années, il s'est reformé en 1925. Un autre petit gisement, issu du précédent, occupait la partie Nord de l'Etang de l'Hippodrome et le canal qui le fait communiquer avec la mer.

Quelques portugaises habitent la baie de Saint-Jean de Luz.

Dans la Bidassoa, un gisement d'huîtres plates aujourd'hui épuisé s'étendait sur un hectare en amont et en aval du pont International. La convention Franco-Espagnole du 18 février 1886 réglementait la pêche de ces huîtres qui était réservée tour à tour aux pêcheurs des deux nations.

Les seuls établissements qui existent dans le quartier sont ceux du Lac d'Hossegor.

Cet étang communique avec la mer par le canal de Capbreton.

(1) 644.000 en 1925-26. Le tonnage expédié n'a pu être établi de façon précise pour les deux campagnes 1924-25 et 1925-26.

Il était en 1887 complètement entouré de parcs, qui couvraient 22 hectares. Vingt ans plus tard, ces concessions étaient encore au nombre de 27 ; ensablées pour la plupart elles ont été abandonnées.

Il reste actuellement cinq parcs appartenant à quatre restaurateurs installés sur les bords du lac. Ce sont de simples dépôts.

Toutes les autres concessions du quartier ont été abandonnées (un grand parc de 10 Ha au Boucau, plusieurs parcs à Biarritz, 14 claires à Saint-Jean de Luz).

VIII

COTES DE LA MÉDITERRANÉE

La région du Sud-Est, très intéressante par le développement qu'y a pris la mytiliculture, l'est fort peu au point de vue ostréicole.

Il n'existe sur notre côte méditerranéenne ni gisement naturel ni véritable exploitation huître.

Quartier de Port-Vendres

Trois dépôts sont installés dans l'avant port de Port-Vendres, l'un près du Fort Fanal, les deux autres le long de la jetée.

Ils servent de relais principalement en été aux huîtres venant de l'Océan à destination de l'Algérie.

La quantité de ces huîtres a été évaluée en 1926 à 225 tonnes.

Elles sont immergées dès leur arrivée et séjournent dans les dépôts environ 48 heures. Ces dépôts étaient installés avant 1926 dans le port même et les huîtres provenant d'établissements reconnus salubres risquaient de s'y contaminer.

Les transitaires mis en demeure de choisir des emplacements plus convenables, ont demandé les concessions actuelles dont la situation a été reconnue satisfaisante.

Les huîtres ne sont pas déposées sur le fond, mais suspendues dans les paniers à mi-hauteur d'eau.

Quartier de Sète

L'Etang de Thau, dans lequel Coste fit jeter sans succès plusieurs millions d'huîtres, renfermait il y a peu d'années encore un banc de grosses huîtres plates à coquille très épaisse, de goût excellent, mais souvent chambrées.

Le pillage l'a complètement détruit.

L'ostréiculture dans l'Etang de Thau n'est plus représenté que par une concession entre Bouzigues et Mèze, où l'on élève des huîtres achetées en Bretagne à 18 mois ; elles sont collées une à une sur des poteaux en ciment qui sont suspendus aux armatures des parcs à moules (les moules sont élevées sur des cordes verticales).

Elles poussent et engraisent extrêmement vite, atteignant en six mois une dizaine de centimètres. Jusqu'en 1927 elles étaient toutes vendues dans la région. Cette année là 15.000 ont été envoyées dans la Seudre pour y parfaire leur affinage.

Il y a peut-être là une indication dont on pourrait tirer profit : le stage des huîtres dans les étangs salés si nombreux sur le littoral de la Méditerranée permettrait de leur faire gagner un an et en coquille et en chair.

Un peu avant l'expédition, les huîtres détachées de leur support sont mises en casiers ou en paniers et habituées à demeurer hors de l'eau.

L'ancien établissement de Bouzigues et le parc d'Agde ont été abandonnés.

Quartier de Martigues

Saint-Louis du Rhône possède deux établissements de 4 à 5 Ha. chacun dont l'un est à peu près inexploité, mais l'autre contient des huîtres et des moules qui sont livrées dans la région.

Quartier de Marseille

Une minime partie du transit des huîtres pour l'Algérie se fait par Marseille (33 tonnes en 1926) ; mais on en consomme de grosses quantités en ville et dans les environs.

Il y a peu de mois encore, les dépôts étaient installés dans l'avant port de Marseille (anse de la Réserve). Or, Marseille est une des villes de France les plus peuplées et où il se déclare proportionnellement le plus de cas de fièvre typhoïde dont beaucoup imputées aux coquillages. Qui a parcouru les quais et vu comment se pratique l'arrosage incessant de ces « fruits de mer » comprend que cette imputation est justifiée.

Après maints attermoiments et maintes péripéties qu'il serait trop long de relater ici, les marchands de coquillages ont dû évacuer la Réserve et se sont transportés qui, à la Calanque de Vesse, sur la côte de l'Estaque, qui, dans une calanque de l'île Pomègues.

La première installation fût démolie par une tempête. La seconde, après divers avatars, fonctionne régulièrement. Elle consiste en une espèce d'échafaudage qui supporte de nombreux paniers contenant les mollusques. Un bateau vient de Marseille chercher les quantités nécessaires à la vente et ramener les invendus.

Les marchands qui s'étaient établis dans la Calanque de Vesse font maintenant boire leurs coquillages dans une petite crique du Nord de la même île abritée par la digue qui réunit l'île Pomègues à l'île Ratonneau et forme le port de Frioul.

Une Société avait entrepris il y a plusieurs années déjà, de construire à Marseille, sur l'emplacement de l'ancienne Réserve, un grand établissement alimenté en eau de mer filtrée, et dont les cases auraient été louées aux marchands de coquillages. Diverses difficultés ont arrêté les travaux, mais il semble que l'entreprise doive être menée très prochainement à bonne fin. Il en résultera un grand progrès, Pomègues est loin ; l'état de la mer empêche parfois le bateau de s'y rendre. Dans ce cas, où trempe-t-on les huîtres ?

Il est fort désirable que ce projet aboutisse. Cela permettrait aux autorités marseillaises de sévir avec la dernière rigueur contre ceux qui continueraient à tremper leurs coquillages dans des eaux sales.

Quartier de Toulon

La rade de Toulon a contenu des gisements d'huîtres. Il n'en reste aujourd'hui que de vagues traces. Leur destruction a été attribuée au colmatage du fond, produit par le mazout que la marine de guerre déverse dans la rade en abondance.

Sur quelques enrochements et sur les coques des vieux bâtiments, on trouve encore quelques spécimens de ces huîtres dont plusieurs auteurs ont voulu faire une espèce distincte : *Ostrea Stentina*, mais qui semble bien être une simple variété de *Ostrea edulis*.

A plusieurs reprises, lors des expériences de Coste, de grandes quantités d'huîtres furent jetées dans la rade.

Ces tentatives n'eurent aucun succès. Les *Ostrea Stentina*, que l'on retrouve aujourd'hui en petit nombre sont peut-être des rescapés adaptées au milieu.

Il existe plusieurs concessions de parcs à huîtres dans la rade. L'une à Balaguier est assez ancienne ; on y fit, il y a quelques années, des essais de reproduction qui n'eurent pas de suite.

Ce parc où l'on cultive surtout la moule sur cordes élève annuellement une centaine de milliers d'huîtres originaires de l'Océan. Les huîtres sont placées dans des caisses à fond grillagé, que l'on suspend dans l'eau. Elles engraisent rapidement mais ne se reproduisent pas.

Les autres parcs, mixtes également, ne contiennent pas d'huîtres pour le moment. Ils sont établis dans l'anse du Lazaret.

Au fond du golfe de Saint-Tropez, à la Foux, dans des bassins creusés par l'extraction du sable, une exploitation coquillière s'est récemment créée.

Jusqu'à présent on y a élevé surtout des moules et des coquillages, mais un des bassins est réservé à la culture des huîtres.

L'eau de mer est amenée par pompage et puisée à une certaine profondeur, elle se mélange à de l'eau douce pénétrant par infiltration.

Le quartier de Toulon possède en outre plusieurs réserves ou dépôts d'huîtres et de coquillages annexes d'établissements de vente, savoir : Trois réserves flottantes dans la baie du Lazaret, deux réserves privées à Carqueiranne; une aux Lecques dans le Golfe de Saint-Cyr ; deux réserves, l'une fixe et l'autre flottante à Saint-Raphaël, dans le golfe de Fréjus.

Quartier de Nice

A Cannes les marchands de coquillages possèdent soit une réserve fixe au Cap Croisette, soit un vivier flottant aux îles de Lérins.

Les trois réserves alimentées en eau filtrée, sont de véritables blockaus ; elles ont été décrites dans la première partie.

Deux sont bâties sur la côte N. W. de la presqu'île qui se termine par le Cap Croisette, la troisième sur la partie W. de ce cap.

Trois viviers flottants sont amarrés à l'île Sainte-Marguerite.

On trouve une autre réserve au Trayas.

L'ancienne concession d'Antibes, à la Pointe des Ilets, n'a pas été renouvelée.

Nice possède quatre concessions de reparcage dans la zone de la Poudrière et un établissement de suraération en ville.

Corse — Quartiers d'Ajaccio et de Bastia

Dans les étangs littoraux de Diana et d'Urbino qui communiquent avec la mer par des passes souvent fermées l'été, se trouvent deux bancs huîtres exploités depuis l'époque romaine. Leur superficie est respectivement de 750 Ha et de 1.500 Ha.

Un seul parc existait à Bonifacio, il a été abandonné.

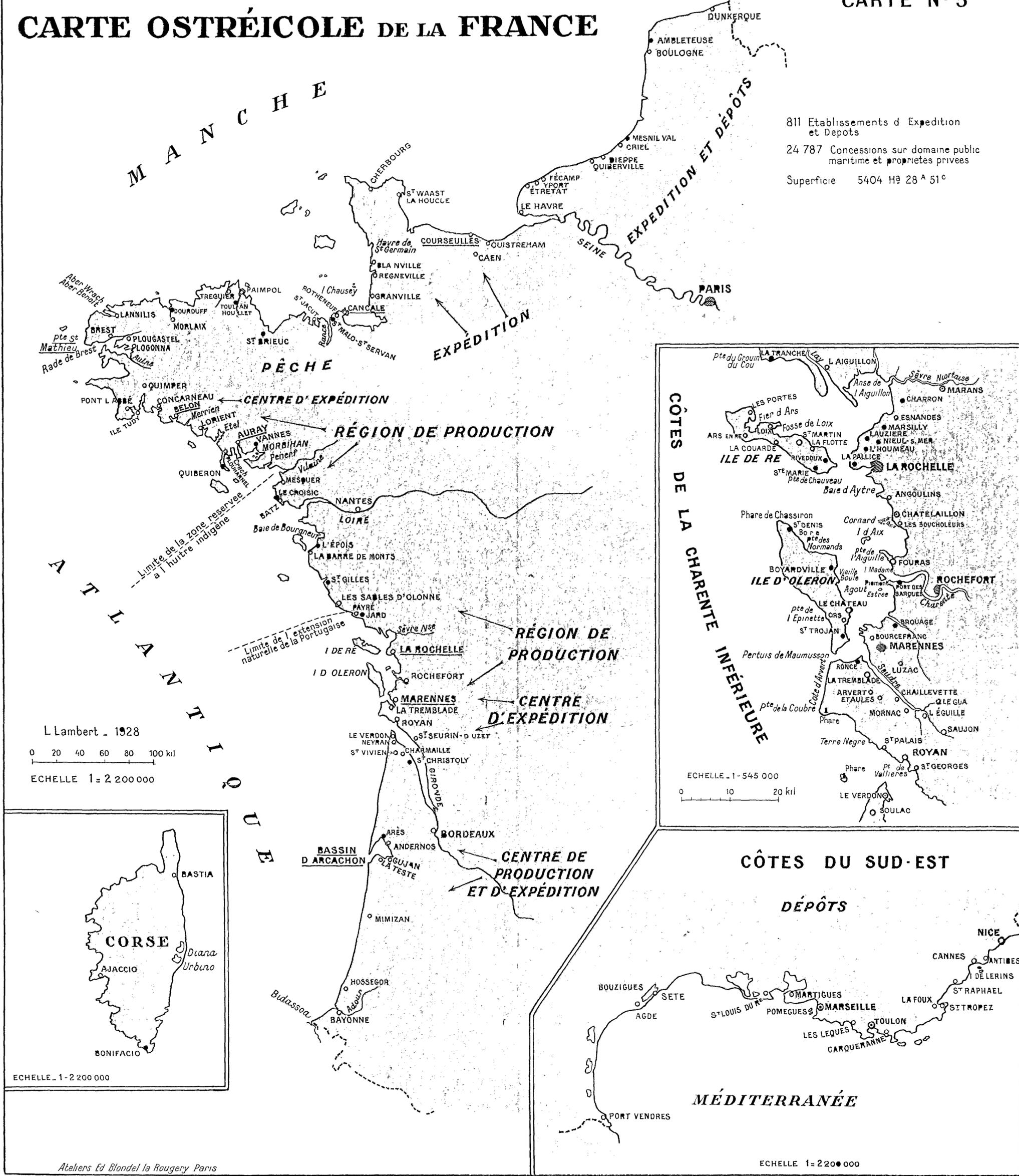
Notre région méditerranéenne est donc à peu près inexistante au point de vue ostréicole.

Aucun gisement, aucun établissement d'expédition ; le succès obtenu dans l'étang de Thau montre pourtant qu'il y a, du moins dans les étangs salés de la côte, des possibilités intéressantes pour l'industrie ostréicole.

CARTE OSTREICOLE DE LA FRANCE

CARTE N° 5

811 Etablissements d'Expédition
et Depots
24 787 Concessions sur domaine public
maritime et propriétés privées
Superficie 5404 H² 28^a 51^c



L Lambert - 1928

0 20 40 60 80 100 kil
ECHELLE 1 = 2 200 000

ECHELLE 1 = 2 200 000

ECHELLE 1 = 545 000
0 10 20 kil

ECHELLE 1 = 2 200 000

TABLEAUX
DES
ÉTABLISSEMENTS OSTRÉICOLES

LOCALITÉS	ETABLIS- SEMENTS		Conces- sions	SUPERFICIE			Observations
	1 ^{re} série	2 ^e série		Ha	A	C	
Ambleteuse.....	1		1	3	75	00	
Mesnil Val			1	6			
Criel-sur-Mer			1	2	50		
Quiberville.....	1		1	36	39		
Fécamp, Yport, Etretat		4	4		75		Dépôts
Ouistreham.....	1		1	64			
Courseulles-sur-Mer	2		3	1	82	24	
Saint-Waast-la-Hougue	4		73	22	75	10	
Blainville	1		1	15			
Régneville.....			1	63			
Cancale : parcs d'expédition....	9		32	1	54	36	
— étalages			870	38			
Rotheneuf.....		1	1			10	Dépôt
Rance			1	4			
Saint-Jacut.....			1	5			
Toul-an-Houillet.....			12	6			
Lézardrieux			1	50			
Tréguier			2	1	12	09	
Morlaix			6	9	45		
Aber-Wrach	1		7	3	34	62	
Aber-Benoît.....	1		4	1	67	59	
Rade de Brest		11	28	19	48	40	
Odet			1	30			
Rivière de Pont-l'Abbé	2		8	3	47	08	
Anse de la Forest			4	7	12	35	
Rivière du Moros.....			11	5	22	11	
Rivière du Belon	5		89	14	63	26	
Rivière du Merrien.....			7	1	45		
Pouldu			1	2	70		
Ile Kerner.....	1		1	6			
Rivière d'Étel	11		243	144	21	73	
Baie de Plouharnel.....	2		11	1	44	80	
Baie de Quiberon.....			4	33	78		
Anse du Pô.....			16	7	44	47	
Rivière du Crac'h.....	3		158	39	46	33	
Rivière de Saint-Philibert.....			80	52	65	32	
Rivières d'Auray et du Bono ..	3		461	227	45	64	
Golfe du Morbihan (Quartier d'Auray.....			195	97	75	77	
Golfe du Morbihan (Quartier de Vannes).....	8		280	119	75	34	
Rivière de Penerf	3		206	43	09	34	
Traict du Mesquer			3	1	92	57	
Piriac.....			1	13	80		
Traicts du Croisic	2		10	10	65	45	
Bourg-de-Batz.....	1		1	31	60		

LOCALITÉS	ETABLISSEMENTS		Concessions	SUPERFICIE			Observations
	1 ^{re} série	2 ^e série		Ha	A	C	
REPORT							
Ile de Noirmoutiers			3	40			
Côte de Beauvoir	3		4	7	15	72	
Les Sables-d'Olonne	3		69	15	51	43	
Chenaux-du-Payré	1		10	2	68	92	
Ile de Ré : parcs			2289	109	87	20	
— établissements et claires	14		60	60	87	68	
Côte de Marsilly			177	9	91		
Nieul-sur-Mer		18	1064	74	89	46	
Lauzière	39		39	4	20	28	
L'Houmeau	3	1	263	17	96	81	
La Repentie et Nord avant-port.			142	9	21		
Minimes-Aytré	1		123	14	65		
Angoulins	1	3	26	1	10	54	
Chatelaillon		67	695	63	35	30	
Fouras	2		27	18			
Port des Barques	3		22	3	28		
Ile Madame			71	14	85		
L'Estrée			408	42	24		
Côte de Marennes			3678	430	84	13	
Propriétés privées Nord Seudre	111		619	578	52	26	
Rivière de la Seudre et chenaux .			835	46	69	42	
Propriétés privées Sud Seudre.	269		1776	611	87	53	
Côte de Ronce			407	66	72	86	
Viviers d'Oléron			4997	603	37	32	
Clares et dépôts d'Oléron.....	30		670	636	48	44	
Le Verdon	2		104	29	69	29	
Bassin d'Arcachon.....			3266	1015	07	01	
— : bacs et propriétés privées.....	125		62	2	50	43	
Mimizan		1	1	3			
Hossegor		4	5	4	33	50	
Port-Vendres.....		3	3	6	18		
Sète	1		1	1	01	50	
Saint-Louis-du-Rhône	2		2	9			
Marseille		2	2	1			
Rade de Toulon		4	4	2	72		
La Foux.....		1	1	7	22		
Réserves du Quartier de Toulon.		8	8	1	11		Dépôts
Cannes.....		6	6	2	39		—
Le Trayas		1	1	22			—
Nice		4	4	1	50		—
TOTAUX	672	139	24787	5404	28	51	

Conclusions

Que ressort-il en définitive de l'étude que nous avons faite ?

Beaucoup d'anciens bancs d'huîtres plates sont à considérer comme irrémédiablement perdus. Ceux qui restent, sont tous malades ou seulement au début d'une convalescence qui peut être encore très longue.

Sans se bercer d'illusions, en raisonnant sur les enseignements du passé et sur les faits actuels, il est permis d'espérer le renouveau d'une bonne part de ces bancs restants. Ceux du Morbihan, de la rade de Brest, de la baie du Mont Saint-Michel, doivent semble-t-il, redevenir florissants si un faisceau de mesures judicieuses, dégagées de tout autre objectif plus ou moins légitime, aide à leur reconstitution.

Peut-être même ne serait-il pas impossible de revigorer les bancs de la baie de la Seine et du Calvados, ceux de la baie de Bourgneuf, en très grave état de consommation, mais donnant encore quelques signes de vie.

Si vraiment on le peut, il faut le faire. *L'Ostrea edulis* est un de nos produits marins les plus précieux. Il serait déplorable de le laisser se perdre. Et la reconstitution de ses bancs aurait pour conséquence directe une nouvelle prospérité des exploitations qui en dépendent.

Mais ce n'est pas là tout l'avenir.

Depuis le désastre de 1920, l'ostréiculture française s'est engagée dans une voie féconde, où elle continuera certainement d'avancer. L'élevage de la portugaise, d'abord considéré comme un pis-aller, comme un moyen problématique d'attendre la fin d'une crise qui menaçait de durer, cet élevage a pris tant d'ampleur, il s'est montré si rémunérateur que ceux-là mêmes qui s'y refusaient au début en sont devenus de chauds partisans.

Le public, sevré, ou tout comme, des huîtres plates dont il faisait ses délices, a trouvé dans la portugaise *de culture*, un succédané agréable. Il y a pris goût et cela d'autant plus que les produits offerts à la dégustation s'amélioraient davantage. Ainsi la portugaise, l'huître du pauvre, est devenue l'huître de tout le monde et sa consommation ne fera que s'accroître — si toutefois un amour immodéré du lucre ne tourne pas la tête aux producteurs et aux marchands.

Est-ce à dire que l'huître plate soit destinée à disparaître du marché intérieur, à ne plus être qu'un aliment de vente exceptionnelle ou un article d'exportation ? Telle n'est pas notre pensée. Que l'huître indigène nous soit rendue, abondamment, à un prix raisonnable, et elle aura une foule d'acheteurs. Mais un fait certain : c'est que ni dans l'industrie ostréicole, ni dans le commerce des huîtres, elle n'aura plus la prééminence d'autrefois.

On a vu dans notre étude que, de plus en plus, les grandes régions ostréicoles du Sud-Ouest tendent à récolter elles-mêmes leur matière première, leur naissain. Production, élevage, engraissement se trouvent ainsi centralisés. Que les régions seulement *productives* y prennent garde : ce n'est pas sans raison que le conseil leur a été donné de multiplier et de perfectionner leurs établissements d'expédition.

Quant aux régions de l'Ouest et du Nord-Ouest, leur situation prête à plus de perplexité.

Tant que l'espoir subsiste de voir renaître à une vie active les gisements d'huîtres plates, il serait dangereux, il serait sacrilège d'introduire en Bretagne et en Normandie la prolifique et envahissante portugaise — sauf peut-être en quelques endroits éloignés des gisements de plates, et encore avec beaucoup de circonspection.

Là où ces gisements apparaîtraient comme définitivement ruinés, l'élevage de la portugaise permettrait aux ostréiculteurs de continuer ou de reprendre leur industrie, et il n'y aurait plus de raison d'y faire obstacle.

Plus haut, à Saint-Waast-la-Hougue, à Courseulles, à Dieppe, etc..., il ne semble pas que l'introduction de la portugaise dans les parcs puisse être une gêne, encore moins un péril. Le développement de son élevage serait peut-être le seul moyen efficace de rendre à ces centres ostréicoles leur ancienne prospérité, presque abolie. Car s'il est vrai que la disette d'huîtres de Cancale détermina l'arrêt de plusieurs exploitations, le déclin des autres (antérieur à la crise actuelle de production) tient à des causes purement économiques.

Il y aurait à faire là un gros effort de rénovation. La portugaise y serait sans doute d'un grand secours. Sinon il faudra se résigner à ne plus voir en ces centres, jadis fameux, que des dépôts sans importance et sans avenir.

Certes le tableau que nous avons peint, comporte des ombres épaisses. On y voit aussi éclater de vastes plages lumineuses.

L'ostréiculture française, née d'observations faites à l'étranger, peu de temps après citée comme modèle, a connu et vient de connaître encore des épreuves très angoissantes. Elle a réussi à les surmonter, grâce à la compétence et à l'énergie de ses praticiens, grâce à l'optimisme foncier de notre race, à cette faculté supérieure d'adaptation, de redressement, qui plus d'une fois, en des conjonctures autrement dramatiques, sauva le pays.

Faisons-lui donc confiance et saluons-la comme l'une des sources les plus vives, les plus délectables et les plus sûres de notre richesse nationale.
